

PC  
2945  
B3A2

# REVUE

---

## D'HISTOIRE DU

---

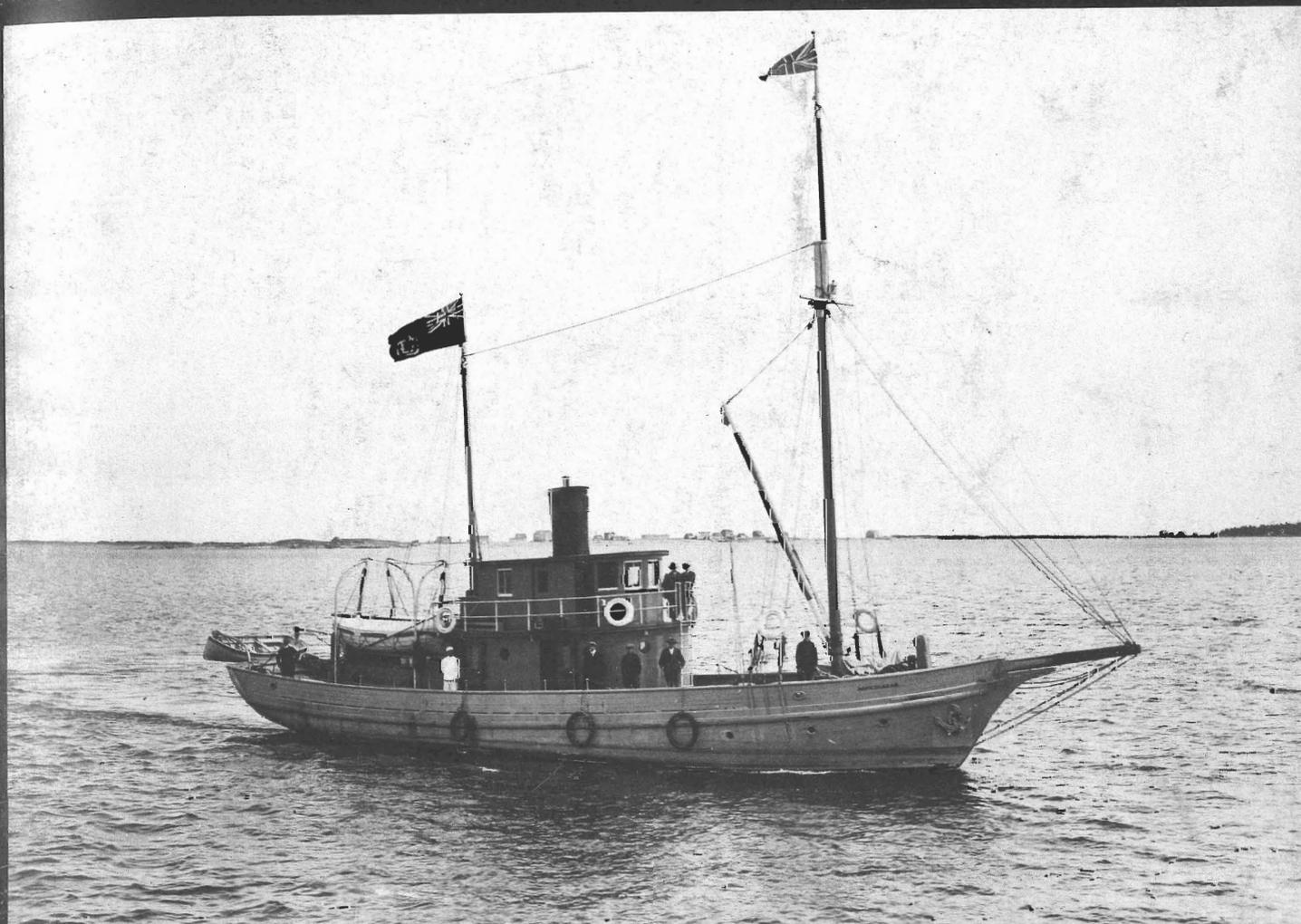
## BAS-SAINTE-LAURENT

---

VOLUME XIV NUMÉRO 1

DÉCEMBRE 1990

7,50 \$



**Le transport maritime – La criminalité féminine**  
**Toussaint Cartier – Chroniques diverses**

# Sommaire

## Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Publiée par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), Rimouski, Québec.

La diffusion de cette revue est rendue possible grâce à une subvention du ministère des Affaires culturelles.

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973.

### Comité de rédaction

#### Module d'histoire :

Nicole THIVIERGE

Chantale-Marguerite FREGEOT

#### Grideq :

Paul LAROCQUE

Jean LARRIVÉE

#### Autres collaborateurs :

Jean-Pierre BELANGER

Pierre COLLINS

Jacques LEMAY

#### Traitement de texte :

Nicole GAGNE

### Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes biographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs textes en tout temps.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux amateurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation pressante est faite aux intéressés.

### Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

## Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Volume XIV numéro 1 décembre 1990

	Page
Editorial	
La Société et la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent prennent un nouvel envol ..... Nicole THIVIERGE	2
Les Clarke et la Compagnie de Transport du Bas St-Laurent ..... Jean-Pierre BELANGER	3
Des arbres, des cailloux et des hommes ..... Bernard HETU	11
Criminalité féminine dans le Bas-Saint-Laurent ..... Brigitte GAGNON	13
Souvenirs, mémoire et histoire orale ..... Nicole THIVIERGE	20
La légende Toussaint Cartier ..... Mario MIMEAULT	23
Chroniques rimouskoises ..... Jacques MORIN	31
La place de l'histoire au Cégep ..... Jacques OUELLET	33
Chronique des archives ..... Pierre COLLINS et Donald O'FARELL	35
Chronique du patrimoine ..... Euchariste MORIN, Francine CHEVRIER et Georgy BOUFFARD	37
Nouvelles des sociétés d'histoire et de généalogie .....	42
Un record Guinness .....	43
Des livres à lire! .....	44

### Photographie de la page couverture :

Le «Manicouagan» acquis en 1929 par la Cie de Transport du Bas St-Laurent Ltée (Coll. Société historique de la Côte-Nord)



# La Société et la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent prennent un nouvel envol

Eh bien oui! La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent est ressuscitée, et lors de l'assemblée générale du 5 octobre dernier, les membres ont élu un président dynamique, M. Richard BELZILE, de Cabano. Il sera assisté des officiers suivants : Mme Sylvie TREMBLAY, d'Amqui, vice-présidente, MM. Pierre COLLINS, de Rimouski, secrétaire et Claude OTIS, de Matane, trésorier, et des membres du conseil d'administration : Mmes Chantal FREGEOT, Ghislaine PINEAU et Nicole THIVIERGE, et MM. Paul LAROCQUE et Jean LARRIVEE.

D'autre part, le comité de relance de la revue s'est transformé en comité de rédaction et... transporté par l'émotion et par l'anxiété, il propose son premier numéro de la nouvelle Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent aux mordus de l'histoire de la région. Les lecteurs et lectrices pourront y trouver des articles variés qui respectent à la fois les idéaux des fondateurs et la volonté de répondre à une curiosité, à une soif de connaissances qui s'élargit à l'histoire du patrimoine.

Si l'architecture historique vous intéresse, si vous désirez consulter des comptes rendus de lecture, si vous êtes férus de méthodes en histoire orale ou en généalogie, de conseils pédagogiques, si vous désirez connaître des nouvelles fraîches de votre société d'histoire et de généalogie, si des articles de fonds sur la criminalité féminine, la navigation ou la légende de Toussaint Cartier vous attirent, bref, si vous êtes curieux et curieuse d'en connaître plus sur votre région, vite! N'attendez plus! Tournez les pages et commencez immédiatement la lecture de votre nouvelle Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent!

Nicole THIVIERGE, responsable du comité de rédaction

Jean LARRIVEE, responsable de l'édition

Le comité de rédaction pour ce numéro comprend aussi :

Jean-Pierre BELANGER, Pierre COLLINS, Jean-Charles FORTIN, Chantal FREGEOT,  
Paul LAROCQUE et Jacques LEMAY.

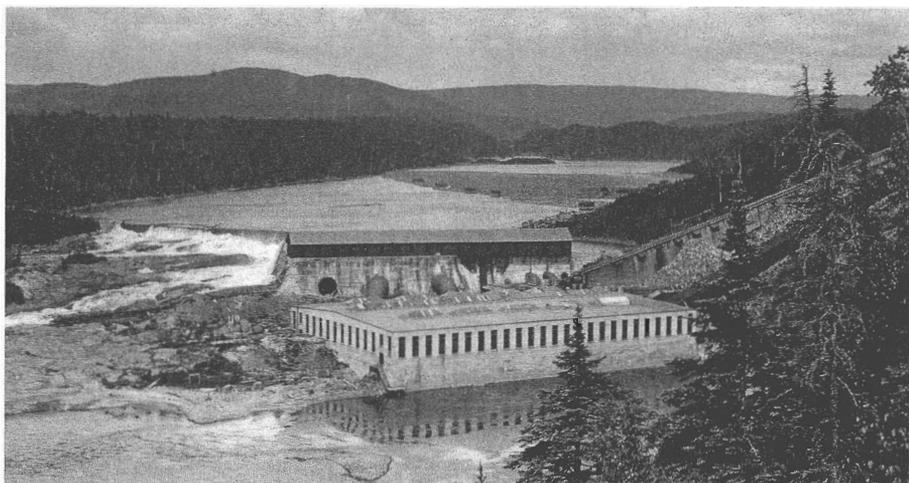
# LES CLARKE ET LA COMPAGNIE DE TRANSPORT DU BAS ST-LAURENT 1921-1970: PERSPECTIVES INTER-REGIONALES

Jean-Pierre BELANGER, Société historique de la Côte-Nord, Projet Histoire de la Côte-Nord, IQRC

Dans l'histoire des relations entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, la navigation occupe un rôle prépondérant. On n'a qu'à se rappeler les fréquentes incursions des goélettes de Québec au siècle dernier, la tenue d'expéditions touristiques à bord du vapeur «Advance» de l'armateur François Baby entre Québec, Rimouski et Betsiamites pour y visiter les Montagnais<sup>1</sup>, ou plus récemment, le transport des ouvriers, des chevaux et du matériel des chantiers ouverts sur la Côte-Nord depuis 1838<sup>2</sup>. C'est d'ailleurs précisément dans ce contexte que s'inscrit la création, en 1921, de la Clarke Steamship Company dont naîtra, huit ans plus tard, la Compagnie de Transport du Bas St-Laurent Ltée. Mais la nature des relations de ces deux sociétés mérite d'être interrogée : ainsi, la Cie de Transport du Bas St-Laurent constitue-t-elle un partenaire à part entière ou plutôt une filiale des Clarke? L'analyse des documents et des archives consultés, des témoignages recueillis, ainsi que l'évolution parallèle de ces entreprises, illustrent la relation de subordination qui a lié, jusqu'en 1970, la Cie de Transport du Bas St-Laurent à la Clarke Steamship Company.

## DES PIONNIERS : LES CLARKE

Les quatre frères William, James, George et John Clarke, éditeurs de Toronto détenteurs des droits de distribution en Amérique du Nord du Century Dictionary et de l'Encyclopaedia Britannica<sup>3</sup>, jouèrent un rôle de tout premier plan dans l'essor de l'industrie forestière, l'organisation du transport maritime et routier, et l'exploitation des pêcheries sur la Côte-Nord (et sur la Rive-Sud, en ce qui a trait à la navigation). En 1898-1899,



L'usine de pâte de Clarke City et la rivière Sainte-Marguerite, vers 1912 (coll. Société historique de la Côte-Nord, Fonds Emile Jauffret).

les quatre associés se rendent dans la baie de Sept-Iles à bord de leur yacht privé et en découvrent les possibilités forestières. Or, la Clarke & Company recherche à l'époque de nouvelles sources d'approvisionnement en papier. En 1902, la dissolution de l'entreprise s'accompagne de la formation d'une autre société, la North Shore Power Railway & Navigation Co. Après y avoir mandaté des équipes d'arpenteurs, les Clarke situent l'emplacement de l'usine sur la rivière Sainte-Marguerite, à douze milles à l'ouest de Sept-Iles. Ils y érigent en outre un chemin de fer de neuf milles<sup>4</sup> conduisant au quai de Pointe-Noire, et une centrale électrique. Les opérations du moulin débutent en 1908. L'année suivante, un télégramme annonce l'ouverture saisonnière du chantier en date du 18 avril 1909<sup>5</sup>. L'usine fabrique exclusivement de la pâte produite mécaniquement («ground wood»), et destinée à l'exportation<sup>6</sup>, exigeant une quantité annuelle de 30 à 35 000 cordes de bois, qui sera bientôt portée

à 50 000<sup>7</sup>. Le village «fermé» de Clarke City, ainsi baptisé par les pionniers cadres de l'endroit (originaires d'Irlande, d'Ecosse, d'Italie et de Scandinavie), est d'abord désigné sous le toponyme de «La Chute». Ces cadres sont affectés à la formation de la main-d'oeuvre canadienne-française, tant régulière (elle regroupe de 120 à 150 ouvriers, pour la plupart de Sept-Iles et de la Haute Côte-Nord) que saisonnière, provenant surtout des Iles-de-la-Madeleine (les «Madeleiners»). Une rue de la localité porte d'ailleurs leur nom. Pour sa part, la haute-direction est essentiellement composée d'anglophones. Au fil des ans, la population de l'endroit va jusqu'à atteindre 500 personnes.

Au sein de l'entreprise, les fils de William, soit Frank, Walter, Desmond et Wilfrid, se partagent respectivement les tâches de gérant et d'assistant-gérant de l'usine, de gérant des ventes et de gérant des achats. Mais des changements majeurs se dessinent à l'horizon: en 1920, le ministre fédéral du Commerce, Sir George



**Desmond-A. Clarke, fils de William, président de la Clarke Steamship et actionnaire majoritaire de la Cie de Transport du Bas St-Laurent (L'Avenir and Sept-Iles Journal, 11 décembre 1958).**

Foster, convoque Desmond à Ottawa afin de le prier d'organiser un système de liaison maritime entre les grands centres, la Gaspésie et la Côte-Nord. Défi de taille que les Clarke n'hésitent pas à relever, mais qui s'avère rempli de périls : en effet, le nombre de phares érigés sur le golfe de 1830 à 1857, par la Maison de la Trinité, entre Pointe-des-Monts et l'île d'Anticosti, illustre la précarité des conditions de navigation nord-côtières, bas-laurentiennes et gaspésiennes<sup>8</sup>. La Côte-Nord, en particulier, s'est longtemps distinguée par son isolement : il a fallu vingt-deux ans pour compléter le réseau télégraphique de Tadoussac à Blanc-Sablon, de 1879 à 1900-1901.

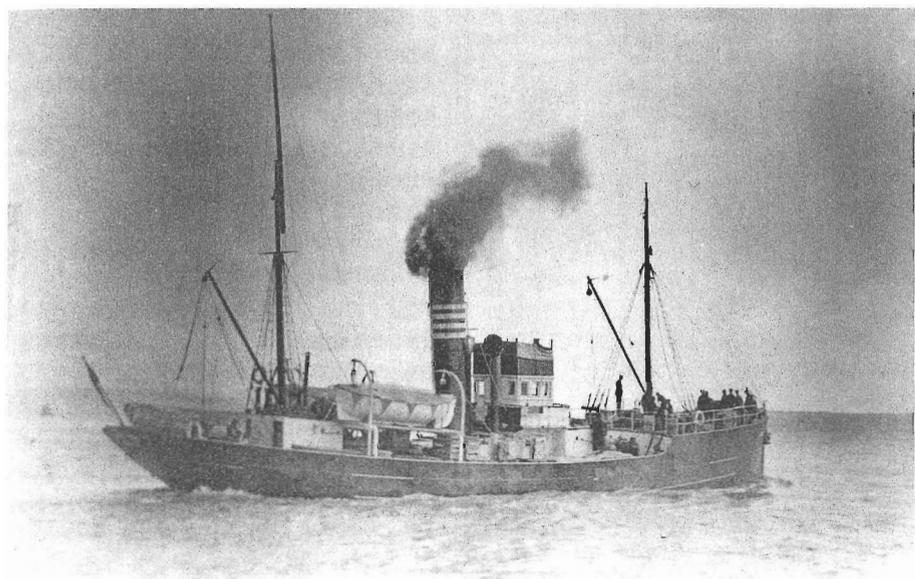
En 1921, la fondation de la Clarke Steamship marque la réorientation des activités des frères Clarke dans le transport maritime. Les Clarke procèdent alors à la vente des installations de Clarke City à un syndicat anglais propriétaire des quatre plus grands journaux britanniques, et ce, afin de puiser les capitaux nécessaires à l'entreprise. Ce conglomérat est dirigé par Lord Rothermere. C'est d'ailleurs avec ce partenaire privilégié que les Clarke forment en 1926 l'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills Ltd, dont Walter sera l'un des principaux directeurs. Mais à l'issue de la vente de l'usine de Clarke City, les Clarke posent leurs conditions : ils conserveront la gérance des installations, ce qui leur est effectivement consenti. Ils placent alors la direction du moulin

sous l'autorité des gérants locaux Campbell et John «Pat» Collier, suivis plus tard par Charlie Bigonnesse. Ces derniers assurent la supervision des opérations simultanément à Clarke City et Québec, au bureau principal de la compagnie<sup>9</sup>. Pour leur part, Harry Thomas Leonard (père d'un futur maire de Baie-Comeau), Rolland Samson (qui quitte en 1945 pour fonder les Ailes du Nord), Henri Coiteux et Guy Samson (le frère du précédent), occupent successivement les fonctions de gérant de l'usine et des opérations forestières<sup>10</sup>. Avec la cession du moulin, la North Shore Power Railway & Navigation Co., devient la Gulf Pulp and Paper Co., qui ne ferme finalement ses portes qu'en 1967, à la suite, faut-il le croire, d'une grève et d'une rénovation de l'usine!

Avec la Clarke Steamship s'ouvre l'ère des traversiers modernes entre les grands centres, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord. Que de pas parcourus depuis les premières goélettes opérées par la Cie de la Baie d'Hudson - les «Blossom», «Independence», «Tadoussac», «Otter» (le premier du nom) et «Marten»<sup>11</sup> - ou encore par le capitaine Narcisse Blais et son fils Joseph de Berthier-en-bas de 1848 à 1921! Malgré la vente du moulin, le sort de la Clarke Steamship reste étroitement lié au développement de Clarke City. Ainsi, le «Sable I.» débarque en 1935 à Pointe-aux-Outardes, 159 bûcherons, 95 chevaux et du matériel des chantiers provenant de cet endroit<sup>12</sup>. La Clarke Steamship, présidée par Desmond, prend la relève des défunctes compagnies de navigation du siècle dernier, dont la Holliday & Fraser Co., active dans la région depuis 1872. En 1879, elle fait l'acquisition du «Otter» (un vapeur gréé en goélette), l'ancien «Margaretha Stevenson» de la Cie des Mines de Moisie, et inaugure la navigation à vapeur sur le golfe Saint-Laurent, ouverte dans l'Atlantique par la traversée historique du «Royal William» en août 1833<sup>13</sup>. L'obtention des contrats de «malle» constitue à l'époque le seul facteur de rentabilité des entreprises de naviga-

tion entre la Rive-Sud et la Côte-Nord (au XXe siècle, ce sont plutôt les subventions). Un «packet» (service postal par bateau) dessert la région depuis Gaspé<sup>14</sup>. Le «Otter», qui achemine le courrier de Québec à Natashquan, avec escale à Rimouski, dès 1880, s'échoue sur l'île Blanche, près de Rivière-du-Loup, en 1898. En 1900, c'est au tour du «Saint-Olaf», sur l'île de la Boule, à Sept-Iles<sup>15</sup>, puis du «Douro» ou «Saint-Laurent» en 1904, et du «General Wolfe», qui fait collision en 1911 au large de Pointe-aux-Pic avec un vaisseau de la même ligne toutefois rescapé, l'«Aranmore». Les frères Holliday de Québec, qui achètent la majorité du saumon nord-côtier, déclarent faillite en 1914-1915. La quantité impressionnante de naufrages survenus sur la Côte-Nord inspire en outre le nom fort évocateur d'une nouvelle société de navigation, la North Shore Transportation & Wreckage Co.<sup>16</sup>, en service de 1907 à 1913 avec le vapeur «Natashquan» qui, comme pour justifier la raison sociale de l'entreprise, fait naufrage! Il faut aussi compter sur le «Savoy», bâti en 1895, et le «Fleurus», fabriqué en 1925-1926, de MM. Henri et Gaston Menier, propriétaires de l'île d'Anticosti, dont les navires seront rachetés tous deux par la Wayagamack Co., la future Consolidated Paper<sup>17</sup>.

La Clarke Steamship Co., qui leur succède, opère d'abord des vaisseaux de petite taille. La période de l'après-guerre engendre en effet une raréfaction des bateaux. L'entreprise acquiert successivement en 1921 le «Labrador» de la Gaspé and Bay Chaleurs Co., le «North Shore» (première version), une ancienne corvette de la famille impériale russe, l'«Olga Constantina», érigée en 1886, rachetée du gouvernement britannique, et le «Gaspésia», assigné à la desserte de la côte de Gaspé. Le service de la Côte-Nord comprend une vingtaine de postes, de Franquelin (Baie-des-Cèdres) à Natashquan. Mais le rayon d'action de la Clarke Steamship s'élargit progressivement : entre 1922 et 1924, l'itinéraire s'étend jusqu'à La Romaine et Blanc-Sablon. Parmi les autres navires de l'époque, on remar-



La Clarke Steamship acquiert, dès sa fondation en 1921, le «Labrador» afin de desservir les différents postes de la Côte. On reconnaît sur sa cheminée, les quatre lignes blanches horizontales qui symbolisent l'union des frères Clarke (coll. Société historique de la Côte-Nord).

que aussi le «Sable I.» (abréviation de l'île de Sable, en Nouvelle-Ecosse), bâti en 1914, acquis de la Bras d'Or Bay Navigation Co., et commandé par le capitaine Antoine Fournier. Les vaisseaux de la Clarke couvrent trois itinéraires : le service côtier, les «croisières» du Labrador et enfin... les croisières Miami-Nassau à destination des Bahamas! Les bateaux de la société sont clairement identifiés : sur leurs cheminées, sont disposées quatre lignes blanches horizontales symbolisant l'union des frères Clarke, ce qui n'est pas le cas, plus tard, de la Cie de Transport du Bas St-Laurent. D'ailleurs, avec le développement rapide de l'industrie forestière sur la Côte-Nord, il faut bientôt songer à organiser une liaison maritime efficace et fonctionnelle entre les deux rives...

#### PARTENAIRE OU FILIALE?

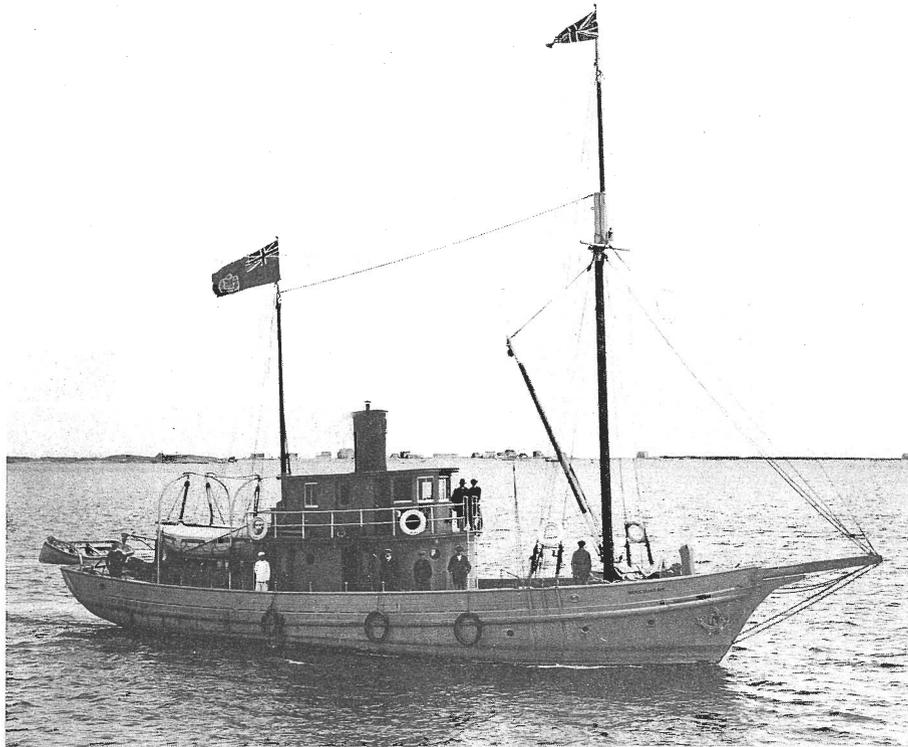
Déjà, au printemps, 1924, la Cie de Navigation Rimouski-Saguenay est formée, et compte parmi ses principaux directeurs, Edouard-M. Helleur, J.-A. Fafard, proche parent de la «dynastie» des gardiens de phare de Pointe-des-Monts, le capitaine Jos Miller de Bersimis, Léon Dumont, Emile Normandeau<sup>18</sup> et Léopold-R. D'Anjou de Rimouski. L'homme d'affaires

J.-A. Brillant et l'avocat Amédée Caron se joignent plus tard (1929) à l'entreprise. A Matane, le capitaine J.-Elzéar Heppel crée quant à lui la Heppel Transportation Co. Il opère notamment la «Toussaint» et la «Pucelle d'Orléans», jusqu'à Franquelin et Sept-Iles, avant d'acheter le «Marco Polo», jadis affecté au transport du bois. Pour sa part, la Cie de Navigation Rimouski-Saguenay exploite successivement le «Pride of the Fleet», du capitaine Miller, puis le «Manicouagan», bâti en 1924 au coût de 40 000 \$ aux chantiers maritimes de l'île d'Orléans, et mis en service le 15 octobre<sup>19</sup>. Il dessert Rimouski, Bersimis et Pointe-aux-Outardes. A ces navires, on adjoint en 1929 le «Mayita», un coquet petit yacht reliant Rimouski, Bersimis et Baie-Trinité (une scierie y a été installée deux ans plus tôt par la St. Lawrence Paper Mills), considéré à l'époque comme «le traversier le plus rapide du bas du fleuve»<sup>20</sup>, et commandé par le capitaine Jos Hovington de Tadoussac.

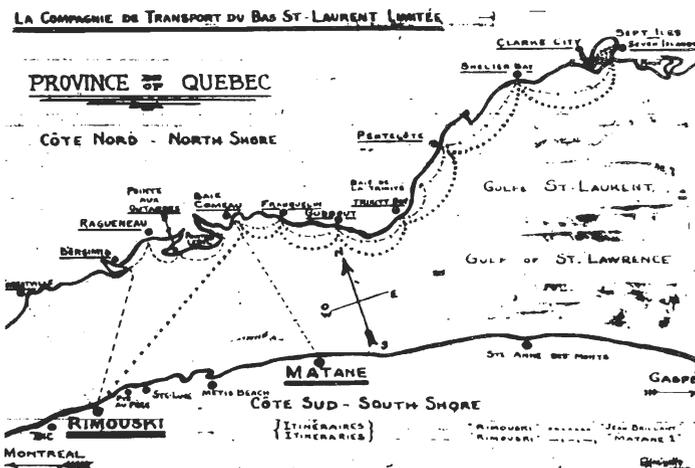
Mais les deux sociétés disposent de faibles ressources matérielles. A la triple instigation du financier rimouskois J.-A. Brillant, du député local Eugène Fiset et du navigateur Jos Miller de Bersimis, la Cie de Transport du Bas St-Laurent Ltée, qui scelle la

fusion des deux entreprises précédentes, est fondée<sup>21</sup>. La Clarke Steamship Co. y est fortement représentée. La question est maintenant de savoir quelle influence elle exerce réellement au sein de la nouvelle société maritime. La naissance de cette entreprise dépend étroitement de l'essor industriel qui se manifeste alors sur la Côte-Nord. L'établissement de l'industrie forestière a déjà suscité la création de plusieurs usines: outre Clarke City en 1908, rappelons qu'en 1915, l'Ontario Paper Co. s'empare des réserves forestières de Shelter Bay (aujourd'hui Port-Cartier), tandis qu'en 1919, elle fait de même à Franquelin. La compagnie St. Regis Paper s'installe pour sa part à Godbout en 1922. Baie-Trinité suit en 1927. Cet essor industriel tend à assurer la régularité des échanges entre les deux rives. La fondation de la Cie de Transport du Bas St-Laurent s'avère d'ailleurs pour son président Jules-A. Brillant, un moyen d'écouler sur la Côte-Nord, les produits agricoles de la Rive-Sud<sup>22</sup>. La Cie de Transport du Bas St-Laurent reçoit son incorporation officielle le 21 décembre 1929. Elle est dotée d'un capital initial de 105 000 \$<sup>23</sup>. Elle a ses ports d'attache à Matane et Rimouski, avec escales à Bersimis et Pointe-Label, mais la charte de la compagnie se voit bientôt étendue, à l'instar de ce qui prévaut pour les Clarke, mais cette fois jusqu'à Sept-Iles.

Quant à la composition du bureau de direction de la société, signalons que le président de la Clarke Steamship Co., Desmond, qui n'est pourtant que directeur, y possède 60 % des parts. Cela n'empêche que la Cie de Transport du Bas St-Laurent se perçoive plutôt comme un partenaire. Osera-t-on le qualifier de minoritaire? Certes, car Jules-A. Brillant et le président de l'Ontario Paper, Arthur-A. Schmon (vice-président de la nouvelle société) se partagent, à peu près également, les 40 % restants<sup>24</sup>. Parmi les autres directeurs, on distingue le nom de Georges-Philippe Boisvert, ingénieur forestier et gérant des opérations forestières de l'Ontario Paper, décédé prématurément en 1936, et



Le «Manicouagan» mis en service successivement par la Cie de Navigation Rimouski-Saguenay et par la Cie de Transport du Bas St-Laurent, brûle à Pointe-Paradis en 1938 et est remplacé par le «Rimouski». (Coll. Société historique de la Côte-Nord).



Itinéraire des navires de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, avant que le «Jean-Brillant» ne soit réquisitionné pour la guerre en 1942 (*Progrès du Golfe*, 29 avril 1941).

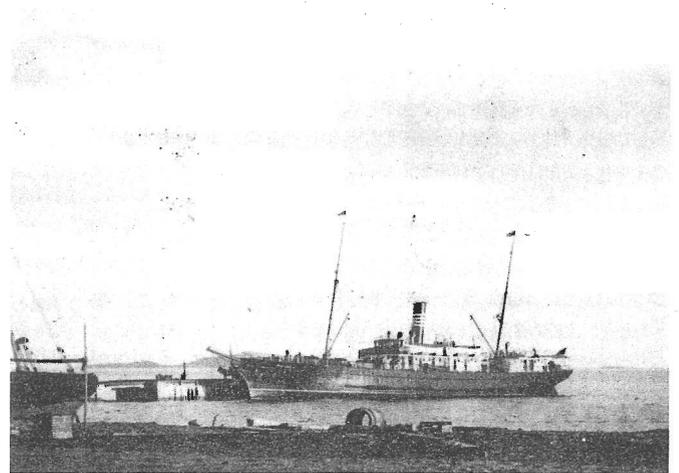
dont le premier hôpital de Baie-Comeau honore la mémoire.

Un employé de longue date de la Clarke Steamship, René Cantin, qualifie ouvertement la Cie de Transport du Bas St-Laurent de filiale<sup>25</sup>, de même que le premier évêque du diocèse du golfe Saint-Laurent, Mgr N.-A. Labrie, et l'historien Edouard Déry. Tel n'est pourtant pas l'avis de Nive

Voisine, auteur d'une thèse de maîtrise sur les entreprises de Jules-A. Brillant dans le Bas-Saint-Laurent. Selon lui, la Cie de Transport du Bas St-Laurent serait une entité «distincte»<sup>26</sup>. Nous ne croyons toutefois pas devoir renoncer, en vertu de cet exposé pour le moins succinct, à notre postulat de base élaboré ci-dessus.

Comme la Clarke à ses débuts, la Cie de Transport du Bas St-Laurent met d'abord en service trois navires de faible tonnage : le «Manicouagan», qui relie Rimouski, Bersimis et Pointe-aux-Outardes, dont on loue à l'origine le confort très «moderne»<sup>27</sup>, alors qu'il n'est manœuvré que par un moteur automobile Diésel, le «Mayita» de J.-A. Fafard, bâti en 1899, tous deux anciens vaisseaux de la Cie de Navigation Rimouski-Saguenay, et enfin, dès 1930, le «Marco Polo», de la Heppel Transportation Co., érigé en 1924, et revendu en 1940. En 1931, il a en effet été remplacé par le «North Shore», qui s'échoue deux ans plus tard aux Îlets-Caribou avec à son bord le délégué apostolique, Mgr Andréa Cassulo. Un second navire reprend son nom en 1946, une ancienne corvette de guerre reconvertie au service civil, le «HMS Lindsay»<sup>28</sup>.

Surgissent ensuite les vaisseaux contemporains, exigés d'ailleurs par le gouvernement de Maurice Duplessis, contre une subvention annuelle



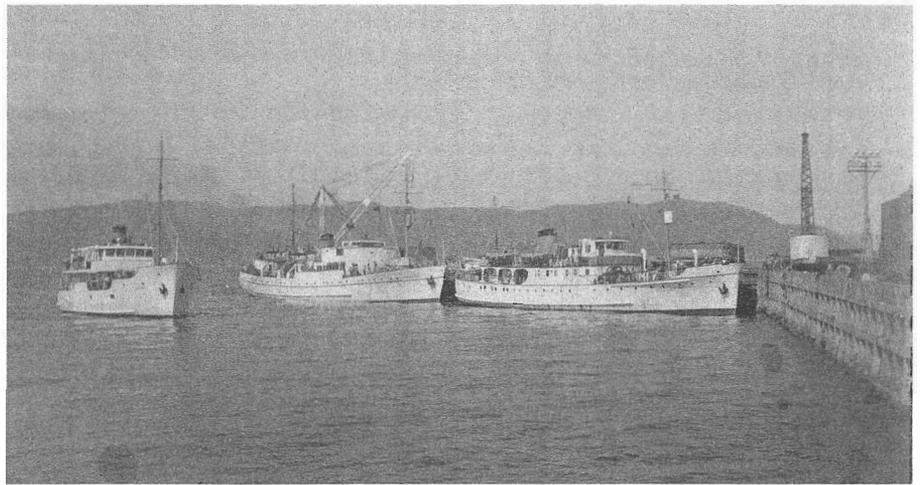
Le premier «North Shore», ancien vaisseau de la famille impériale russe, au quai de Sept-Îles vers 1930 (coll. Frank G. Speck, American Philosophical Society Library).

de plus de 50 000 \$, et ce, dès 1937. A la Clarke Steamship, les autorités provinciales versent en un an 25 000 \$, pour un service bimensuel de Québec à Blanc-Sablon, assortis d'un subside additionnel de 30 000 \$ pour les fins d'une desserte jusqu'à Gaspé<sup>29</sup>. Quant à la Cie de Transport du Bas St-Laurent, elle bénéficie aussi de contributions généreuses : ainsi, si

de 1950 à 1958, le fédéral octroie 4 532 000 \$ aux Clarke, et le provincial 1 140 000 \$, la Cie de Transport du Bas St-Laurent perçoit respectivement 1 000 000 \$ et 600 000 \$ des deux paliers de gouvernement. Le bilan : en vingt ans, de 1939 à 1959, elle encaisse rien de moins que la «modique» somme de 1 879 500 \$ du niveau fédéral, sans compter les contributions provinciales<sup>30</sup>. Bien que les deux entreprises se plaignent de leurs opérations déficitaires<sup>31</sup>, en réalité celles-ci sont rentables. Et ce n'est pas un hasard, car avec le démarrage, en janvier 1938, de la deuxième machine à papier de l'usine de Baie-Comeau, les liaisons entre les deux rives s'accroissent et exigent la mise en service de nouveaux navires. On avait déjà connu le «Jean-Brillant», érigé en Angleterre en 1935 (et ironiquement surnommé le «Jean-Branlant» par les résidents bas-laurentiens et nord-côtiers), qui est suivi en 1938 du «Matane I» - ainsi nommé pour le distinguer d'une goélette : on cesse de l'identifier par son numéro en 1946 - et enfin, un an plus tard, par le «Rimouski», tous deux bâtis aux chantiers de Marine Industries à Sorrel.

Des faits inusités parcourent le cheminement des deux sociétés de navigation : ainsi, le capitaine Hovington, du «Manicouagan», puis du «Matane», de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, jusqu'alors aux commandes d'un remorqueur dans le port de Québec, ne possède pas la formation nécessaire pour diriger un vaisseau de fret et de passagers. Grâce à certaines qualités exceptionnelles, une permission spéciale lui est donc consentie. La fondation de la Cie de Transport du Bas St-Laurent accompagne le développement industriel nord-côtier. C'est du «Jean-Brillant» et du «Marco Polo» que descendent les premiers ouvriers assignés à la construction de l'usine et de la ville de Baie-Comeau, les 12 et 13 avril 1936<sup>32</sup>. Les bateaux de la Clarke et de la Cie de Transport du Bas St-Laurent rompent de la sorte un isolement séculaire.

Mais avec la croissance (et l'inten-



Le «Rimouski», le «Matane» et le «Jean-Brillant» ancrés au quai de Baie-Comeau en 1947 : un événement historique... (coll. Cie de papier Québec et Ontario Ltée).

sification du monopole) de la Clarke Steamship, les résidents de la Côte-Nord en particulier, manifestent quelques signes de mécontentement...

### «MON PAYS, CE N'EST PAS UN PAYS, C'EST LA CLARKE»<sup>33</sup>

La Clarke Steamship avait alors connu un développement spectaculaire. Ce qui est du reste le cas des autres entreprises Clarke: les quatre frères exercent à l'époque un véritable monopole sur le trafic fluvial de Québec à Blanc-Sablon, et ce, sur les deux rives jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine. Les récriminations soulevées concernent surtout l'irrégularité de la navigation d'hiver, semble-t-il inaugurée en 1928, et la politique mise de l'avant par la société subsidiaire Labrador Fisheries contrôlée par Wilfrid Clarke. Et pour cause : celle-ci impose en effet aux pêcheurs la vente exclusive de leur morue au prix de deux cents la livre, tandis qu'elle se transige de 75 à 80 cents la livre sur le marché de Québec<sup>34</sup>!

Les concessionnaires, les Blais, qui exploitent quatre magasins, à Sept-Iles (depuis 1921), Rivière-au-Tonnerre, Havre Saint-Pierre (1926) et Longue-Pointe de Mingan (1927), peuvent intimider d'autant plus aisément les pêcheurs qu'ils profitent de l'absence d'électricité sur la Basse Côte-Nord (n'oublions pas que les bateaux de la Clarke sont les seuls à être réfrigérés), et qu'ils les menacent d'interrompre leur approvisionnement

en sel! D'où leur condition, il va sans dire, d'évidente vulnérabilité...

Outre ce monopole, les Clarke détiennent l'exclusivité du transport postal par bateau et du service téléphonique entre Québec, la Rive-Sud et la Côte-Nord. Quant à la navigation d'hiver qui représente aussi une cause majeure d'insatisfaction, soulignons que si le «Jean-Brillant» et le «Matane» sont habilités à effectuer une telle desserte, les brise-glaces du gouvernement, les «Mikula», «N.B. McClean», «C.D. Howe», «Ernest Lapointe» et d'«Iberville»<sup>35</sup>, les assistent à l'occasion en leur frayant un chemin au milieu des glaces.

Au sujet de ces réclamations, deux personnalités de l'époque (et encore bien actuelles) se plaignent amèrement de l'empire Clarke. Le premier intervenant, nul autre que le poète de Natashquan Gilles Vigneault, affirme ce qui suit :

*J'ai fait 68 voyages à bord des bateaux de la maudite Clarke! Je sais de quoi je parle. C'est infect! Il y a tant d'années que la Clarke nous exploite que c'est devenu inutile d'en parler. Vous dire à quel point ils se sont enrichis à nos dépens! Mais n'allez pas dire ça dans vos articles, ils en profiteraient pour dire que si leurs services sont mauvais, c'est qu'ils ont besoin d'aide du gouvernement, et ils l'obtiendraient.*

Et il poursuit :

*Bien sûr, les Clarke, c'est des missionnaires! Tout le monde sait ça.*

*Ca fait des années qu'ils viennent chez nous, mais c'est pas pour des piastres! C'est par charité, voyons*<sup>36</sup>.

Un second témoin, Pierre Bourgault, ancien chef du R.I.N. et candidat défait aux élections provinciales de 1966 dans le comté de Duplessis, penche dans le même sens<sup>37</sup>. L'unanimité est donc loin d'être faite autour des Clarke...

Mais, avec le recul du temps, la réalité offre un portrait plus nuancé. Les Clarke ont en effet joué un rôle primordial dans l'essor économique et social, tant de la Côte-Nord que de la Rive-Sud. Nous ne reconstituerons pas ici la nomenclature complète de la flotte de la Clarke Steamship, mais nous mentionnerons néanmoins que le second «North Shore» approvisionne Natashquan en légumes frais dans un délai d'une semaine, innovation considérable pour l'époque, et nous sommes dans les années 1950! Les Clarke contrôlent aussi la navigation entre Rivière-du-Loup et Tadoussac (traversier Trans-Saint-Laurent) et sur le Saguenay (traverse Tadoussac-Baie Sainte-Catherine). Il en va de même jusqu'en 1958 sur les deux rives de la rivière Bersimis, avec le bac «Père Arnaud», soit d'ici l'achèvement du pont<sup>38</sup>. De plus, à l'occasion de l'intronisation épiscopale à Havre Saint-Pierre de Mgr N.-A. Labrie en août 1938, les autorités de la Clarke Steamship et de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, assurent non seulement gracieusement le déplacement du nouveau prélat, mais lui offrent le versement à perpétuité d'une bourse d'études, dont lui-même désignerait le titulaire... parmi les meilleurs éléments nord-côtiers!

La croissance des entreprises Clarke se poursuit simultanément. La seconde guerre mondiale y contribue également. Divers vaisseaux de la Clarke Steamship et de la Cie de Transport du Bas St-Laurent sont alors réquisitionnés par les gouvernements canadien et américain. Ainsi, en 1939, les bateaux de croisière «New Northland» et «North Star» sont nolisés pour le transport des troupes. De 1942 à 1946, le «Jean-Brillant» fera la navette entre Miami et Nassau, dans



**Le colonel Stanley Clarke, fils de Desmond, assume la présidence de la Clarke Steamship depuis 1958 (L'*Avenir and Sept-Iles Journal*, 11 décembre 1958).**

les Bahamas. Toujours en 1942, le «Cape Gaspe», qui relie le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, les Iles-de-la-Madeleine et les Maritimes, est cédé aux mêmes fins à l'Etat américain. Durant ce laps de temps, la navigation sur le golfe et le fleuve est soumise à une vaste campagne d'«obscurisation», pour pallier aux fréquentes incursions des sous-marins allemands<sup>40</sup>. Bien que la Cie de Transport du Bas St-Laurent ne dispose plus que de deux navires, le rythme des traversées augmente en contrepartie. Le prestige de Desmond Clarke, président de la Clarke Steamship, est sensiblement rehaussé par le conflit. En effet, nommé par le ministre de la Guerre et des Approvisionnements, C.D. Howe, au poste de directeur général de la construction de la marine de guerre, il obtient, avec la conclusion des hostilités, une véritable consécration. Il se voit alors décoré de l'Ordre de l'Empire britannique.

Et tandis que la Labrador Fisheries change de raison sociale pour devenir la Labrador Stores Ltd, l'ouverture, en octobre 1960, de la route Québec-Sept-Iles, provoque une réorientation radicale des activités Clarke. Le transport routier prédomine désormais, sous l'impulsion de Stanley, qui succède en 1958 à son père Desmond à la tête de la Clarke Steamship. Son avènement marque ainsi la fin d'une époque : ce changement de cap est illustré par l'adoption de l'appellation on ne peut plus générale de la «Clarke

Transport Québec Ltée», le 6 septembre 1975. Est dès lors abolie la prépondérance de la navigation au sein des opérations Clarke. La Clarke Transport innove cependant dans le transport maritime par container: depuis 1969, la Dart Container Line Ltd, témoigne de cette oeuvre pionnière. Les Clarke se sont également pourvus d'un organe interne d'information, le «Clarke News». Dès 1960, ils sont propriétaires d'une ligne de camionnage routier, l'«Express Service», rachetée de Porlier Transport. Car déjà, des signes de déclin de leurs activités maritimes avaient surgi.

### CONCURRENCE ET DÉCLIN

Si l'inauguration de la route Québec-Sept-Iles constitue un facteur décisif de changement<sup>41</sup>, le développement de la concurrence entre les sociétés de navigation y joue aussi pour beaucoup. En attestent la formation successive de l'Ungava Transport et de l'Ungava Trading Co., du capitaine Edgar Jourdain de Cap-Chat, desservant Sept-Iles et Sainte-Anne-des-Monts de 1949 à 1960, avec le «Sept-Iles Trader», le «Gaspésien» et l'«Ungava», suivis par le «Cap-Diamant» de son fils Jules, reliant Sept-Iles et Blanc-Sablon<sup>42</sup>. Signalons également l'expérience des «Alliances Maritimes du Nord Ltée», généreusement subventionnées par l'Etat fédéral (à un taux toutefois moindre que celui des Clarke), qui brise ainsi pour la première fois le monopole incontesté de la Clarke Steamship entre Montréal, Québec, Rimouski et la Basse Côte-Nord. Cette société opère le très discuté «Fort Mingan»<sup>43</sup>.

Mais la compétition devient particulièrement féroce avec la création, en 1961, de la Cie de Navigation Nord-Sud Ltée, qui met en service le «Père Nouvel» du capitaine J.-Robert Lindsay (l'ancien «Vacationland» du Michigan States Ferries, opérant sur les Grands-Lacs)<sup>44</sup>. Ce vaisseau effectue, le 10 novembre, une traversée «historique» de trois heures et dix minutes entre Pointe-au-Père et Baie-Comeau<sup>45</sup>. D'une longueur de 345 pieds et d'une capacité de 675 passa-

gers et de 150 automobiles, le nouveau navire est qualifié, eu égard à sa taille gigantesque, de véritable «éléphant blanc»<sup>46</sup>. Il est remplacé, en décembre 1967, par le «Manic» (jadis le vaisseau suédois «Apollo»), desservant Pointe-au-Père, Baie-Comeau (sauf l'hiver), et surtout Forestville<sup>47</sup>. Le «Père Nouvel» était-il trop imposant pour les besoins? Force nous est de le constater<sup>48</sup>. Mais la concurrence de la Cie de la Traverse Matane-Godbout Ltée, qui lance en 1962 le «N.A. Comeau», suivi en 1966 du «Sieurs D'Amours» (devenu depuis le «Northern Princess» reliant la Basse Côte-Nord et Terre-Neuve), lui porte un coup fatal, et la Cie de Navigation Nord-Sud est dissoute en 1970. L'établissement, en décembre 1974, de la Traverse Matane-Godbout, dont le service est désormais confié à la Société des Traversiers, met un terme à la confusion<sup>49</sup>. L'inauguration, le 17 mars 1975, du nouveau traversier «Camille-Marcoux», suit de près le dénouement de l'imbroglio<sup>50</sup>. De toute évidence, le temps n'est plus à la complémentarité, mais à la rivalité tenace entre les deux métropoles «présomées» du Bas-Saint-Laurent: Rimouski et Matane, et c'est cette dernière qui emporte finalement le morceau... A cette consolation près que, depuis 1987, Relais Nordik Inc., dessert, de Rimouski, la Basse Côte-Nord jusqu'à Blanc-Sablon, avec le «Nordik Express».

Cette vive compétition a durement affecté la Cie de Transport du Bas St-Laurent et, dans une moindre mesure, la Clarke Steamship, qui procède à une diminution sensible de ses services. Déjà, en 1961, le «Rimouski» avait été vendu (sous son nouveau nom de «Bahama Venture», il navigue dans les Antilles), de même que le «Matane» en 1964 (devenu le «Prospector» de la région de Newport), retiré du service deux ans auparavant<sup>51</sup>. Quant au «Jean-Brillant», également de la Cie de Transport du Bas St-Laurent, il est affecté, depuis Rimouski et Sept-Iles, à la liaison avec la Basse Côte-Nord entre 1964 et 1969. Il abrite une succursale de la Banque de commerce canadienne im-

périale<sup>52</sup>. Pour leur part les intérêts des Clarke dans la Labrador Stores Ltd sont abandonnés à la Cie de la Baie d'Hudson. L'âge d'or de la Clarke Steamship et de la Cie de Transport du Bas St-Laurent est dorénavant bel et bien révolu: signe des temps, le «Jean-Brillant» est cédé en 1970 en vue de sa transformation en restaurant-flottant<sup>53</sup>. La Cie de Transport du Bas St-Laurent a d'ailleurs été dissoute l'année précédente<sup>54</sup>. L'entreprise connaît ainsi un développement strictement parallèle à celui de la société-mère, la Clarke Steamship Company. En ce sens, leur destinée respective s'avère non seulement intimement liée, mais témoigne de façon privilégiée, de l'évolution récente des relations inter-fluviales qui se sont longtemps maintenues, avec des hauts et des bas, entre le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord.

#### NOTES

- Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, y effectue sa première (et seule!) visite pastorale sur la Côte en 1867. Les Montagnais de l'endroit lui réservent pourtant un accueil enthousiaste. Une documentation abondante existe au sujet de ces excursions. Voir: «Aux voyageurs», dans: **La Voix du Golfe**, 9 août 1867, p. 2; «Voyage à l'eau salée», dans: **La Voix du Golfe**, 13 août 1867, p. 3; «Excursion à Betsiamites», dans: **Le Canadien**, 19 août 1867, p. 2. On mentionne aussi les traversées de la goélette «Marie-Joséphine» en 1870, puis, trois ans plus tard, du «Saint-Laurent» de la Cie des Remorqueurs du Saint-Laurent et du vapeur «Conquest» en 1896. Voir: «Partie de plaisir à l'eau salée pour Betsiamites», dans: **La Voix du Golfe**, «Informations», dans: **Le Courrier de Rimouski**, 24 juin, 25 juillet et 29 juillet 1873, p. 2; «Grande procession à Betsiamites», dans: **Le Courrier de Rimouski**, 12 août 1873, p. 3; «Excursion aux Betsiamites», dans: **Le Courrier de Rimouski**, 15 août 1873, p. 3; «A bord du Saint-Laurent», dans: **Le Journal de Fraserville**, 26 juin 1896, p. 3.
- Date de l'établissement de la scierie de Sir William Price à Tadoussac (Anse-à-l'eau). Pierre Frenette, *Histoire des Côtes-Nord, Sept-Iles*: Radio-Québec Côte-Nord, 1984, p. 21; Hélène Bédard, **Les Montagnais et la réserve de Betsiamites 1850-1900**, Montréal: Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, p. 26.
- Respectivement en 1879 et 1897. K.C. Griffin, **St. Lawrence Saga. A History of the Clarke Steamship Co. Limited**, Draft manuscript, Montréal: McGill University, 1990, p. 17.
- Jean-Pierre Bélanger, «Les chemins de fer de la Côte-Nord: de la voie ferrée à la voie d'évitement», dans: **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, no 7 (juin 1987), p. 14.
- Société historique de la Côte-Nord, **Fonds Christian-A. Comeau**, Roderick Allard à Alfred Allard, 18 avril 1909.
- Recherches nordiques et Cité de Sept-Iles, **Entrevues ethnographiques. Village industriel de Clarke City**. Informateur: Henry Leonard, 2 décembre 1988. Transcription de l'auteur.
- Ibid.**, Informateur: Guy Samson, 16 novembre 1988.
- Jean Leclerc, **Le Saint-Laurent et ses pilotes 1805-1860**, Ottawa: Leméac, 1990, p. 106-119; Pierre Frenette, *Le Vieux phare historique de Pointe-des-Monts et ses gardiens*, Baie-Comeau: Société historique de la Côte-Nord, 1990.
- Recherches nordiques et Cité de Sept-Iles, **op. cit.**, Informatrices: Dolorès Migneault-Bigonnesse et Stella Blaney-Topping, les 16 et 22 novembre 1988.
- Ibid.**, Informateur: Théo Caron, le 16 novembre 1988.
- Jean-Pierre Bélanger, **Histoire de la Côte-Nord. Archives de la Cie de la Baie d'Hudson. B.90/c/1 Correspondance du poste des Ilets-Jérémie (1845-1859)**. Rapport de recherche no 1, soumis à l'anthropologue José Mailhot en vue de la rédaction du chapitre 9, «Recul de l'espace amérindien». Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, p. 11.
- «Ouverture de la navigation. Pointe-au-Père», dans: **L'Echo du Bas Saint-Laurent**, 5 avril 1935, p. 8.
- Paul-Olivier Lalonde, «Les 150 ans du Royal William», dans: **L'Escale**, vol. I, nos 2-3 (été-automne 1983), p. 5.
- Placide Vigneau, **Un pied d'ancre. Journal de Placide Vigneau. Trois quarts de siècle d'histoire sur la Côte-Nord, le Labrador et les Iles-de-la-Madeleine (1857-1926)**, Lévis: Imprimerie Le Quotidien, 1969, p. 11.
- «Le naufrage du Saint-Olaf», dans: **La Presse**, 26 novembre 1900.
- Textuellement: «La Cie de Transport et de Naufrages de la Côte-Nord». La Vigie (Abbé Edouard Déry), «Chronique de terre et de mer», dans: **Journal La Côte-Nord**, 6 décembre 1967, p. 6.
- Lionel Lejeune et Jean-Noël Dion, **Anticosti à l'époque de la Consol 1926-1974**, Saint-Hyacinthe, éd. JML, 1989, p. 42 et 60. Lionel Lejeune est aussi l'auteur du premier tome, **Anticosti à l'époque des Menier 1895-1926**, Saint-Hyacinthe: éd. JML, 1987.
- «Le Manicouagan», dans: **Progrès du Golfe**, 22 mai 1925, p. 4.
- Idem**: «Bénédiction et lancement du Manicouagan», dans: **Progrès du Golfe**, 24 octobre 1924, p. 4.
- Mgr N.-A. Labrie, **Quelques souvenirs**, Baie-Comeau: Société historique de la Côte-Nord, 1987 (transcription de l'auteur).
- S. Morissette, «La Cie de Transport du Bas St-Laurent Ltée», dans: **Progrès du Golfe**, 31 décembre 1936, p. 3; Jean-Paul Légaré, «L'histoire de la navigation dans le Bas St-Laurent», dans: **L'Echo du Bas St-Laurent**, 4 novembre 1950.
- «La Cie de Transport du Bas Saint-Laurent donne une commande de 60 000 livres de beurre», dans: **L'Echo du Bas Saint-Laurent**, 1<sup>er</sup> septembre 1933, p. 1.
- Archives régionales de l'UQAR, **Dossier Cie de Transport du Bas Saint-Laurent, Acte d'incorporation et documents connexes**.
- K.C. Griffin, **op. cit.**, p. 46.
- Recherches nordiques et Cité de Sept-Iles, **op. cit.** Informateur: René Cantin, 16 novembre 1988.
- Nive Voisine, **Jules-A. Brillant et le Bas Saint-Laurent**, Québec: Thèse M.A., Université Laval, 1968, p. 44.
- «Le Manicouagan», dans: **Progrès du Golfe**, 22 mai 1925, p. 4.
- Charles-Eugène Gagnon, «Le voyage inaugural du North Shore en août 1946», dans: **L'Action catholique**, 20 août 1946.
- Le transport dans l'économie de la région du Golfe et du Bas Saint-Laurent**, Baie-

- Comeau : Chambre de commerce régionale de la Côte-Nord, 1963, appendice I, non paginé.
30. Pierre Camu, **Problèmes de transport dans la région du Bas Saint-Laurent**, Rimouski : Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent, 1960, p. 57.
  31. Edmond Chassé, L'oeuvre de deux générations, Québec : **L'Action catholique**, 1936, p. 25.
  32. Carl Wiegman, **Trees to news : a chronicle of the Ontario Paper Company's origin and development**, Toronto : McClelland and Stewart, 1953, p. 171-172; Société historique de la Côte-Nord, **Baie-Comeau 1937-1987**, Baie-Comeau : Gestion sportive et culturelle, 1987, p. 23.
  33. D'après le titre d'un article paru dans **La Patrie**, 11 septembre 1966.
  34. Recherches nordiques et Cité de Sept-Iles, **op. cit.** Informateur : Dr Roger Smith, 8 octobre 1988.
  35. Thomas-E. Appleton, **Usque ad mare : Historique de la Garde côtière canadienne et des services de la marine**, Ottawa : Ministère des Transports, 1968.
  36. «Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est la Clarke», **loc. cit.**
  37. **Idem**; «Le chef du R.I.N. s'en prend au député de Duplessis», dans : **L'Avenir and Sept-Iles Journal**, 17 mars 1966, p. 3.
  38. Léon Gagnon, «Toute l'histoire de la 138 : de la piste de chevaux à la route d'aujourd'hui», dans : **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, no 1 (printemps 1984), p. 13.
  39. «Une messe en mer à bord du «Jean-Brillant», dans : **Progrès du Golfe**, 5 août 1938, p. 3; Louis Garnier, **Du cométique à l'avion : les Pères eudistes sur la Côte-Nord**, Québec : P.E. Larose, 1947, p. 282-283.
  40. Louis Trépanier, «1942 : la bataille du Saint-Laurent», dans **Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent**, vol. XI, no 3 (octobre-décembre 1983), p. 91; Michael L. Hadley, **U-Boats against Canada : German submarines in canadian waters**, Kingston/Montreal : McGill-Queen's University Press, 1985; James-W. Essex, **Victory in the St. Lawrence : Canada's unknown war**, Erin : Boston Mills Press, 1984; Jean-Pierre Bélanger, «Un épisode de la Seconde Guerre mondiale : Longue-Pointe de Mingan et son aéroport militaire», dans : **Revue d'histoire de la Côte-Nord**, no 11 (août 1989), p. 40-41.
  41. Jusqu'à l'ouverture du tronçon Baie-Comeau-Godbout, le caboteur «Carlisle Bay» de la Levis Trading Co., nolisé par les Clarke, assure la liaison entre les deux localités. «Il fait la navette entre Godbout et Baie-Comeau», dans : **Journal La Côte-Nord**, 22 juillet 1960, p. 1.
  42. Edgar Jourdain, «Les mémoires du capitaine Edgar Jourdain», dans : **Cahiers d'histoire**, Baie-Comeau : Société historique de la Côte-Nord, no 3, (mai 1972), p. 43; Jacques Guay, «Le capitaine Jourdain «confesse» la Côte», dans : **MacClean**, février 1966, p. 17-18.
  43. «Les Agences Maritimes desserviront la Côte-Nord», dans : **L'Avenir and Sept-Iles Journal**, 18 novembre 1969, p. 1; «Etat pitoyable du Fort Mingan», dans : **Le Soleil**, 28 août, 1970.
  44. «La Compagnie de Navigation Nord-Sud Limitée», dans : **L'Aquilon**, 7 juin 1961, p. 1; «Transbordeur Nord-Sud en opération dès le mois de juillet», dans : **Journal La Côte-Nord**, 14 juin 1961; «Le nouveau transbordeur et la nécessité d'un transbordeur à Baie-Comeau», dans : **Journal La Côte-Nord**, 13 septembre 1961.
  45. «Voyage historique du «Père Nouvel», dans : **Journal La Côte-Nord**, 22 novembre 1961, p. 1.
  46. «Où sont-ils donc?», dans : **Le Meilleur Journal**, 19 juillet 1966, p. 7.
  47. Ivan S. Brookes, **The Lower St. Lawrence**, Cleveland : Freshwater Press, 1974, p. 129-130; «Le Manic» succède au «Père Nouvel», dans : **L'Aquilon**, 16 août 1967; «Un nouveau traversier», dans : **Journal La Côte-Nord**, 16 août 1967; «Le «Manic» sera à Baie-Comeau le 2 décembre», dans : **Journal La Côte-Nord**, 29 novembre 1967.
  48. «Changement du Père Nouvel pour un plus petit navire», dans : **L'Avenir and Sept-Iles Journal**, 27 avril 1967, p. 3.
  49. «Expropriation de Traverse Matane-Godbout», dans : **Journal La Côte-Nord**, 11 décembre 1974, p. 3.
  50. «Le Camille Marcoux est enfin arrivé», dans : **Journal La Côte-Nord**, 19 mars 1975, p. 3.
  51. «Le bateau «Rimouski» cesse ses activités», dans : **Journal La Côte-Nord**, 16 novembre 1960; «Les intérêts Clarke : réduction du service», dans : **L'Aquilon**, 29 novembre 1961, p. 1; «Le Matane au rancart : moins de bateaux Clarke dans la région», dans : **Journal La Côte-Nord**, 10 janvier 1962, p. 6.
  52. «Banque sur un bateau», dans : **L'Avenir and Sept-Iles Journal**, 27 avril 1964, p. 9.
  53. «Le «Jean Brillant» au repos», dans : **Journal La Côte-Nord**, 15 avril 1970, p. 5.
  54. Marie-Andrée Massicotte, «Au gré du fleuve et de l'histoire», dans : **Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent**, vol. XI, no 4 (juin 1986), p. 116.

## Remerciements

L'auteur tient à remercier de leur précieuse collaboration: la Société historique de la Côte-Nord, l'Institut québécois de recherche sur la culture, le Groupe d'histoire régionale contemporaine, Pierre Collins, archiviste à l'UQAR, et les historiens Pierre Frenette, Jean-Charles Fortin, Jacques Lemay (projet FIR) et Louis Trépanier.

# DES ARBRES, DES CAILLOUX ET DES HOMMES...

Bernard HÉTU, professeur-chercheur en géographie à l'UQAR

Les archives conservées jalousement dans nos bibliothèques constituent l'une des sources privilégiées d'information pour l'historien. Dans certains cas toutefois, les ressources documentaires habituelles peuvent être avantageusement complétées par l'observation attentive de la Nature, la plus grande et la plus magnifique des bibliothèques.

Ces paysages qui nous entourent sont les archives de l'historien de la Nature, qu'il soit géographe, paléontologue ou géologue. Les paysages tiennent, inscrit dans leur structure profonde, un registre très serré des environnements et des événements du passé. La Nature dispose également de ses propres calendriers. A nous de les déchiffrer. C'est l'un des objectifs du métier que je pratique. En tant que géographe-géomorphologue, je m'intéresse à l'histoire des formes du relief et tout spécialement aux processus d'érosion qui les façonnent. J'ai toujours été fasciné par l'abondance et la qualité de l'information enfouie sous nos pieds. La Nature a une mémoire prodigieuse. Rien ne lui échappe, les événements les plus importants comme les anecdotes les plus anodines.

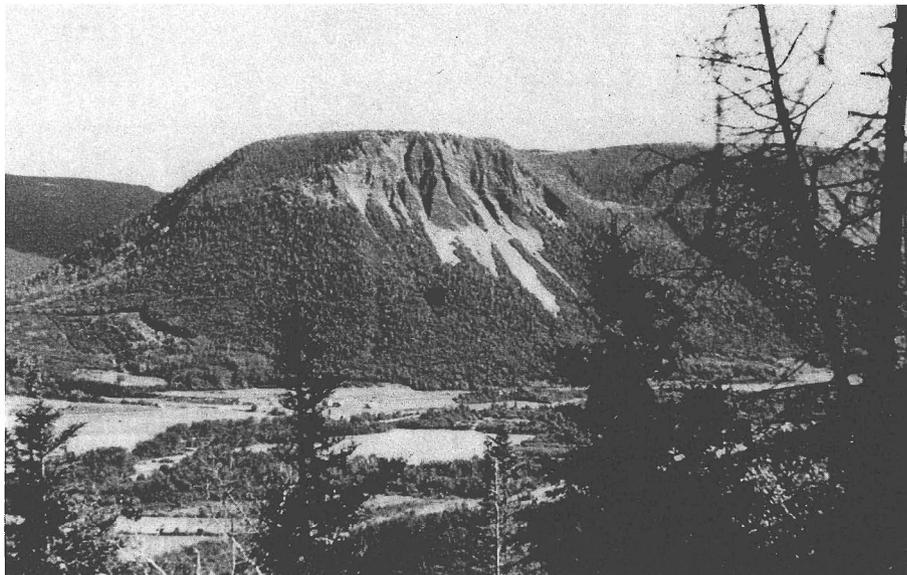
Elle se souvient de cette baleine échouée il y a plus de 1600 ans sur une plage de Mont-Saint-Pierre, en Gaspésie, plage que le littoral a quitté depuis. Exhumé en 1979, son squelette a pu être daté par le dosage des atomes du carbone, véritable chronomètre chimique.

Elle se souvient également de l'époque où les grands glaciers quaternaires raclaient les collines du Bic, striant la base des versants que la mer découvre à marée basse.

Elle se souvient aussi de ce bûcheron anonyme qui parcourait les versants raides de la vallée de Mont-Saint-Pierre, il y a 80 ans, à la recher-

che des plus beaux cèdres. Un arbre, un vieux sentier à moitié effacé et quelques cailloux racontent...

au service d'un cheval. Leurs passages répétés a laissé un sentier étroit qui monte sur le versant en zigza-



Vallée de Mont-Saint-Pierre. Versant exploité en 1908. Le carré noir indique la localisation de l'arbre apparaissant à la figure 1.

Nous sommes en 1908. Voulant profiter de cette belle journée qui commence, notre bûcheron oublié décide de poursuivre la coupe de bois qu'il a entreprise sur l'un des versants raides encadrant la vallée de Mont-Saint-Pierre. Lors de sa dernière visite, il a repéré un groupe de cèdres de 30 à 40 centimètres de diamètre, situé à 250 mètres d'altitude environ. Mais le site est difficile d'accès. Depuis la base du versant, il lui faudra franchir 400 mètres de forêt dense, sur un pente de 30° à 35°, ce qui correspond approximativement à l'inclinaison d'un escalier normal! Sans les marches il va sans dire... Un trajet d'un peu plus d'une heure. Couper un arbre sur une pente aussi raide n'est pas chose facile. Ramener le produit de sa coupe est encore plus difficile, une entreprise qui relève de l'exploit. Pour l'assister dans cette tâche ardue, notre bûcheron avait probablement recours

quant, tel un chemin de montagne.

Une fois arrivé sur son site de coupe, le bûcheron choisit d'abattre un beau cèdre au tronc très droit dont le diamètre atteignait 35 centimètres environ en 1908. Ecartant les jambes pour assurer sa propre stabilité, le bûcheron entreprend de le couper à la hache en l'attaquant sur sa face inférieure, c'est-à-dire celle qui est tournée vers le bas de la pente. Sa hache, bien affûtée, s'enfonçait de 3 à 5 centimètres à chaque coup, détachant de grandes esquilles de bois. Au bout d'un certain temps, elle aura produit une encoche de 12 centimètres de profondeur. Mais pour une raison que nous ignorons, le bûcheron ne terminera jamais le travail commencé. Il abandonne l'arbre blessé à son sort pour ne plus jamais revenir. L'information disponible sur notre bûcheron anonyme s'arrête ici. Cependant, la Nature a continué à mémoriser de



**Arbre partiellement coupé en 1908. La boussole donne l'échelle.**

l'information sur l'arbre blessé et son environnement. Entre 1908 et nos jours, le diamètre de l'arbre s'est accru d'une dizaine de centimètres, masquant une partie de l'encoche taillée par le bûcheron. Dans le même temps, on enregistre des changements importants dans l'environnement, tout particulièrement en ce qui a trait à la fréquence des avalanches, qui a considérablement augmenté depuis 1940. A chaque année, comme j'ai pu le constater à maintes reprises, les avalanches transportent dans la forêt des quantités impressionnantes de pieraille, enfouissant peu à peu la base des troncs d'arbre. Résultat: depuis 1908, la surface du sol entourant l'arbre blessé s'est élevée de 55 centimètres environ.

L'identité du bûcheron restera à jamais un mystère, mais les faits rapportés ici sont, eux, incontestables. Comment peut-on arriver à un tel degré de précision dans la reconstitution d'événements qui remontent à plus de 80 ans? En fait la démarche utilisée dans ce type d'investigation est très comparable à une enquête policière. Voyons les faits. On sait que notre bûcheron travaillait sur ce versant depuis un certain temps déjà, comme l'atteste le sentier, ainsi que les nombreuses souches coupées rencontrées plus bas sur la pente. L'année de coupe a été déterminée par le décompte des anneaux de

croissance observés dans la nouvelle couche de bois qui s'est formée sur les flancs de l'encoche depuis son apparition en 1908. Ensuite, connaissant l'épaisseur de cette nouvelle couche de bois, il fut facile d'estimer, par soustraction, le diamètre de l'arbre en 1908.

Sur les parois de l'encoche, les marques laissées par les coups de hache sont encore bien visibles, délimitant des plans parfaitement taillés de 3 à 5 centimètres chacun. La profondeur et l'aspect lisse des plans de coupe indiquent que la hache utilisée était très bien aiguisée. A l'évidence, son propriétaire n'était pas un amateur.

L'épaisseur de la tranche de sédiments accumulés par les avalanches depuis 1908 a été évaluée de la manière suivante. Actuellement, l'encoche est située à 35 centimètres seulement au-dessus du sol, soit légèrement en bas des genoux. Or aucun bûcheron expérimenté n'attaquerait un arbre à la hauteur des genoux. Normalement, tous en conviendront, les arbres sont coupés à la hauteur des hanches, soit à 90 centimètres environ au-dessus du sol. Alors que s'est-il passé? Tout s'explique si l'on accepte l'hypothèse d'une élévation du niveau du sol après le passage du bûcheron. D'ailleurs il ne s'agit d'une hypothèse farfelue, ni même d'un cas isolé. Bien au contraire.

Tous les sites étudiés sur ce versant révèlent une accélération de la sédimentation depuis 1940, accélération imputable à des avalanches plus fréquentes et sans doute aussi plus volumineuses. D'ailleurs, en exploitant la forêt, il se peut que les habitants de la vallée aient eux-mêmes contribué à cette accélération. On sait en effet qu'une forêt dégradée par la coupe n'offre plus la même protection vis-à-vis des avalanches. Ne rencontrant plus d'obstacles, elles peuvent descendre beaucoup plus bas sur les versants, étalant leurs sédiments dans des secteurs jusqu'alors protégés. Le phénomène est bien connu en Europe où les forêts montagnardes sont exploitées depuis des millénaires.

L'étude des sociétés humaines dans leur rapport avec l'environnement est l'un des sujets les plus passionnants qui soit. Malheureusement, cet aspect de l'histoire des sociétés a reçu peu d'attention au Québec. A cet égard, le cas de Mont-Saint-Pierre est l'un des plus intéressants que je connaisse.

# CRIMINALITÉ FÉMININE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT DURANT LA GRANDE CRISE: UNE AFFAIRE DE MORALE FÉMININE OU DE JUSTICE

Brigitte GAGNON, diplômée en histoire de l'UQAR

Entreprendre de faire une partie de l'histoire des femmes n'est pas une mince tâche. C'est une histoire occultée, silencieuse, figée dans l'imagerie des «définisseurs» du monde et de son fonctionnement. Mais depuis peu et surtout depuis qu'il y a des femmes dans la discipline historique, c'est une histoire qui bouge, qui démystifie le pourquoi de ce silence, de cette absence. Cependant, l'obscurité règne encore sur beaucoup de points. Tel est le cas de la criminalité féminine. Comme le dit Marie-Andrée Bertrand dans *La femme et le crime*:

*Le plus inquiétant, c'est l'essentiel: l'absence relative des femmes et des jeunes filles de la représentation sociale qui s'appelle «criminalité», car cette absence est le reflet d'autres non-êtres, d'autres invisibilités, d'autres impuissances<sup>1</sup>.*

Jusqu'à tout récemment, les criminologues ne retenaient que peu de chose de l'activité criminelle féminine :

*C'est tangentiellement, sous forme de parenthèses, de notes en bas de page et par comparaison avec les modèles masculins, qu'ils décrivent quelques aspects de la délinquance des femmes et de jeunes filles<sup>2</sup>.*

Pour eux, la criminalité féminine est «insignifiante» par rapport à celle des hommes, c'est à dire qu'elle est sans grande portée sociale, n'affectant pas ou peu la collectivité. Il faut dès lors qu'une femme soit une criminelle exceptionnelle pour qu'elle soit retenue au même titre que les hommes. Par contre, le fait d'être une femme accentue la gravité du crime et son statut de criminelle. La recherche

sur la criminalité féminine souffre à la fois d'un phénomène d'occultation et d'une surenchère idéologique. Que faut-il en conclure? La criminalité est-elle un phénomène typiquement masculin? Le crime au féminin est-il un fait exceptionnel, accidentel ou quelque chose qu'il faut cacher?

## A) QUELQUES PISTES METHODOLOGIQUES

Si la criminalité féminine n'a pas été soulignée dans l'histoire c'est sans doute en vertu du rôle et de l'espace dans lesquels les femmes ont été définies. L'autre considération tient de la non-différenciation selon les sexes dans les statistiques judiciaires; les crimes sont plutôt regroupés par catégories: les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété avec ou sans violence, etc. Par ailleurs, chez certains auteurs on met l'accent sur des crimes bien précis, relatifs aux mœurs. On impute donc aux femmes une déviance de type sexuelle. Toutefois ce type de crime ne représente en Europe, aux États-Unis et au Canada, que 2 % de toute la criminalité féminine globale à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle<sup>3</sup>. Mais il y a plus ou moins de mystère dans cette affaire. Est-ce parce que la préservation des mœurs a toujours été le «suprême mandat» imposé aux femmes? Dans son étude sur **La norme et les déviantes...**, Andrée Lévesque en fait amplement la démonstration pour la période de l'entre-deux-guerres. Les discours politiques, nationalistes et religieux québécois ne cessent de célébrer et de promouvoir les vertus féminines de la virginité, de la famille et de la mater-

nité faisant ainsi de la femme la gardienne de la société et de la nation. C'est qu'en vertu des traditions, la moralité féminine devient le gage de moralité sociale. L'importance qu'on accorde aux crimes contre les mœurs représente bien les préoccupations des élites dirigeantes. Paradoxalement on trouve dans les archives judiciaires des années 1920 à 1940 une abondance de cas de prostitution. Est-ce à dire que l'essentiel de la criminalité féminine se trouve dans le dossier «mœurs»? Dans son étude sur *La femme et le crime*, Marie-Andrée Bertrand affirme que les crimes contre les biens (le vol) sont le type de crime le plus répandu chez les femmes.

Je me suis donc appliquée à mettre en évidence et à mesurer l'activité criminelle féminine de même que l'intervention de l'autorité judiciaire dans le district de Rimouski et des environs pour la période de 1929 à 1939. La période difficile de la grande crise fournissant un cadre temporel propice à une telle recherche car on peut y présager une recrudescence du crime.

D'abord, j'ai consulté les **Annuaire statistiques du Québec** de 1933, de 1936, de 1938 et de 1941. Ils donnent des informations sur plusieurs institutions et ministères au Québec. Dans la rubrique «justice» il est question de criminalité. Sous forme de tableau, on trouve une foule d'informations sur le crime et les criminels. On y trouve aussi des tableaux comparatifs sur le taux de criminalité par province, des chiffres sur les catégories de crimes, la délinquance juvénile, les prisons, etc. Mais aucune

analyse qualitative n'accompagne ces chiffres, aucune distinction n'est faite quant à la criminalité féminine. Cependant on trouve un tableau comparatif sur le taux de criminalité féminine par province. Toutes les données fournies par ces tableaux donnent des renseignements intéressants mais d'une nature générale, sans grande précision. Il faut donc chercher ailleurs pour interpréter les chiffres. Une connaissance de l'histoire et de certains faits s'impose.

L'analyse des sources primaires que sont les interrogatoires et les registres des cours de justice régionaux m'a permis de faire une évaluation de la situation et d'en tirer des conclusions; une description ainsi qu'une brève critique des sources sont donc nécessaires. A partir des archives de la Cour du banc du roi et de la Cour des sessions de la paix du district de Rimouski, j'ai cherché à savoir de quels types de crime on accusait et condamnait les femmes.

Les archives judiciaires du notaire à la Cour du banc du roi d'avril 1929 à 1933 constituent la principale source. J'ai aussi consulté le registre de la même Cour mais sur une période plus longue : de 1929 à 1939. Cette Cour entend les affaires civiles et criminelles. Les dossiers de chaque affaire contiennent les détails de l'enquête préliminaire ainsi que divers renseignements tels que l'âge, l'état civil et la profession des accusés. A partir de cette source, il est facile de savoir quelles sont les activités criminelles dans la région, celles des hommes comme celles des femmes. De plus, avec les interrogatoires, c'est une partie de leur vie, de leur histoire, que nous apprenons. Cette source donne des renseignements très précis sur les gens. Ajoutons que par respect pour les personnes concernées et par souci d'éthique professionnelle, aucun nom ne sera divulgué dans le présent article.

Les registres appelés aussi «plumitifs», constituent une source de première instance. Ils ne donnent que des renseignements sommaires sur le crime et le criminel mais ils font gagner du temps pour connaître le

verdict et la sentence, ce qui m'a permis d'élargir le cadre temporel de ma recherche. Cependant ils ne donnent pas l'aspect qualitatif des interrogatoires. En plus du registre de la Cour du banc du roi, j'ai aussi consulté six registres de la Cour des sessions de la paix pour la décennie 1929-1939. Ces dossiers contiennent beaucoup de causes criminelles mais surtout des délits mineurs tels que les infractions aux règlements municipaux, au code de la route, aux lois gouvernementales. Bien que ces registres ne donnent que des renseignements d'ordre quantitatif, ils font cependant état des cas de prostitution dont il n'est nullement fait mention à la Cour du banc du roi. Ils concernent donc cette recherche.

## **B) ETRE FEMME DURANT LA GRANDE CRISE**

Le début du XXe siècle est caractérisé par une phase de prospérité ponctuée de soubresauts économiques. Au Québec l'exploitation des ressources naturelles, facilitée par le développement de l'hydro-électricité «[...] transforme les structures financières des entreprises et permet la création de vastes ensembles de production et de vente<sup>4</sup>». On assiste à la croissance des villes, à la concentration ouvrière et à un exode rural qui entraîne le déclin du secteur traditionnel: l'agriculture.

Après la première guerre, se pose la question de la reconversion de l'économie et à partir de 1923, on assiste à une hausse sans précédent des investissements et de la capacité de production dans le secteur industriel notamment. L'ère de la consommation de masse débute. L'économie nord-américaine se développe à un rythme fou mais sur une base artificielle. Il y a déséquilibre entre l'offre et la demande.

La grande crise de 1929 touche tous les secteurs liés à l'exploitation des ressources naturelles ainsi que ceux liés à la production manufacturière. Au Québec, le taux de chômage qui est de 15 % en 1929 passe à 20 % en 1931 et il atteint plus de 30 % en 1933. Pour contrer les malaises so-

cio-économiques, les deux paliers de gouvernement relancent les programmes de colonisation. Des primes et des allocations sont versées aux nouveaux colons afin qu'ils travaillent et demeurent sur la terre. C'est ainsi que 147 paroisses voient le jour, réparties dans les territoires de l'Abitibi, du haut-pays gaspésien et bas-lau-rentien, et du Lac-Saint-Jean<sup>5</sup>.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le développement de l'exploitation forestière et de l'agriculture est sérieusement touché par la crise. La classe de travailleurs la plus nombreuse et la plus affectée est celle des journaliers. «Ces travailleurs n'avaient pas de métier; ils livraient leurs services à la journée aux entrepreneurs<sup>6</sup>.» D'autres groupes subissent aussi durement ce malaise économique : les employés de bureau et les institutrices. Ces dernières voient leur salaire annuel passer de 225 \$ à 115 \$.

Le monde rural moins atteint que le milieu urbain connaît quand même une dure réalité. Même s'ils ont de quoi manger et un toit sur la tête, de nombreux cultivateurs sont endettés, d'autres sont en faillite. Les «à côté» comme la coupe de bois et la pêche n'assurent plus de revenus suffisants.

La crise est alors perçue par beaucoup de gens comme une conséquence directe du relâchement des mœurs et du goût du luxe. Pour le clergé, la salutaire hiérarchie sociale avait été brisée par la soudaine accessibilité aux biens de consommation, d'où un certain nivellement entre les classes sociales. Les évêques dénoncent dans leurs sermons l'influence américaine qui ne cesse de séduire les Canadiens-français et qui les détourne de «l'esprit d'économie qui était la caractéristique de leurs ancêtres». Par la crise, la société expierait ses fautes, elle devrait revenir à l'idéal ancestral: l'agriculture<sup>7</sup>.

Le clergé encadre la société québécoise. Par le biais de l'éducation, il inculque les valeurs traditionnelles, surveillant de près tout changement social. Le nationalisme qui fait partie de son discours, requiert la participation d'un groupe particulier,

les femmes. Elles doivent seconder leur mari dans le respect et la soumission qui incombent à toutes les épouses chrétiennes; sans pareil dans les tâches domestiques, elles doivent élever une nombreuse famille. Aussi reçoivent-elles de la part des autorités le mandat de protéger la langue, la culture, la religion au sein de leur famille et par conséquent de reproduire la société traditionnelle.

Dans le monde du travail, très peu d'avenues sont ouvertes aux femmes. Travailler à l'usine, au bureau, être institutrice, infirmière ou domestique voilà en gros ce qui s'offre à elles. Là-dessus, il faut souligner que le mariage vient ravir un bon pourcentage des femmes au travail.

Il faut dire que le travail des femmes à l'extérieur du foyer est très mal vu par les élites, il menace les valeurs familiales et la stabilité sociale. Le blâme est encore plus percutant durant la crise. Même les syndicats expriment leurs réticences: «Les femmes au travail ne risquent-elles pas de priver un père de famille de son gagne-pain?» Le projet de loi Francoeur en 1935 montre bien ce fait: «Les femmes et les jeunes filles sollicitant un emploi devront faire la preuve qu'elles ont réellement besoin de le faire.» Le projet de loi sera rejeté, 47 voix contre 16 illustrant le combat entre les forces traditionnelles et progressistes au Québec<sup>9</sup>.

Dans l'ensemble de la province et surtout en région, les travailleuses les moins favorisées sont les domestiques. Contrairement aux ouvrières qui agissent collectivement pour de meilleures conditions de travail, elles sont isolées sans recours juridiques, totalement à la merci de leur employeur, de leur maître.

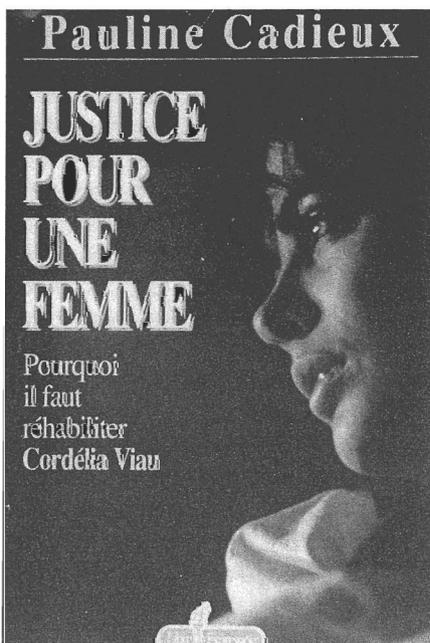
*Ce type de travail n'étant pas considéré comme partie intégrante de l'économie, est exclu des enjeux économiques et politiques. C'est un travail «non productif» se passant à la maison et dépendant d'une relation personnelle entre un employeur et une employée<sup>10</sup>.*

Cette situation prévaut aussi pour les femmes au foyer, même pour les

femmes rurales (collaboratrices) qui ne voient ni leur nom ni la reconnaissance juridique de leur travail. Bref, la majorité des femmes vivent dans une situation de dépendance soit à l'égard du patron, soit à l'égard du mari.

Le contexte difficile de la crise a amené les femmes comme les hommes à trouver des solutions, à se donner des moyens de subsistance. L'Etat qui jusque-là n'intervient peu ou pas dans l'économique et le social, doit se décider à mettre sur pied des programmes sociaux afin de relancer l'économie et parer aux problèmes les plus criants. Parallèlement les oeuvres de bienfaisance tentent aussi de soulager la misère, de limiter les effets de la crise.

Mais chômage, pauvreté et misère engendrent inéluctablement dans le pays, dans la province comme dans la région, un climat de tension sociale qui exprime parfois, dans les statistiques judiciaires, la gravité de la situation.



**Une femme faussement accusée? Lisez notre chronique sur les lectures suggérées. Pauline Cadieux y présente son dernier livre.**

### **C) CRIMINALITE FEMININE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT**

Selon l'**Annuaire statistique du Québec**, la criminalité est divisée en six catégories: les attentats contre les

personnes; les délits contre la propriété avec violence; les délits contre la propriété sans violence; les attentats criminels contre la propriété; faux et faux monnayages; divers crimes et délits non compris dans les catégories précédentes.

Au Québec, durant la décennie 1929 à 1939, le groupe le plus touché par la criminalité est celui des journaliers. Viennent ensuite les domestiques et les serviteurs, les commerçants et les employés de commerce. La criminalité atteint plus particulièrement le groupe d'âge des 20 à 40 ans<sup>11</sup>.

En premier lieu, notons que le taux de criminalité féminine est dans l'ensemble plus élevé au Québec que partout ailleurs au Canada (voir annexes I et II). Est-ce à dire que nos Québécoises sont plus criminelles que les Ontariennes par exemple? Dans son étude sur **La norme et les déviantes...**, Andrée Lévesque fournit une explication valable :

*La différence s'explique par la part plus importante qu'occupe la prostitution au Québec, surtout à Montréal, ce qui gonfle de façon significative les statistiques sur les crimes et délits des Québécoises<sup>12</sup>.*

La prostitution à Montréal connaît une recrudescence dans les années 1930 sous la pression de la «pègre américaine» présente au Québec. Le contexte de la prohibition aux Etats-Unis a fait émigrer quelques «mag-nats» du crime organisé et c'est à Montréal qu'ils sont concentrés. Par ailleurs le taux élevé de criminalité féminine s'explique aussi par la répression qu'ont menée pendant les années 1930, mais surtout dans les années 1940, les autorités de la ville de Montréal (Pacific Plante, Jean Drapeau, etc.) contre le crime organisé. Mais la criminalité féminine, en nombre absolu, est très inférieure à celle des hommes.

Dès lors, comment peut-on considérer la criminalité des femmes? Moins apparente, plus spécifique en ce qu'elle concerne plus particulièrement un type de crime, ou bien est-ce l'ignorance d'une réalité qui échappe

aux statistiques?

De leur côté, les criminologues du XIXe siècle affirmaient que l'activité criminelle chez les femmes était directement liée à ses caractéristiques physiologiques et biologiques: cycle menstruel, ménopause, force physique moins grande, instinct sexuel plus tranquille, etc. Le caractère biologique exclurait la femme qui a ses règles des crimes autres que la prostitution et conférerait aux autres, filles et femmes en ménopause, un type de crime non-sexuel. Pour certains, c'est la psychologie qui expliquerait «l'acriminalité» des femmes en raison de l'instinct maternel propre à son sexe. Dans son étude sur **La norme et les déviantes...**, Andrée Lévesque lie aussi la criminalité féminine aux rapports qu'entretiennent les femmes avec leur sexualité. Mais elle diffère complètement des criminologues du XIXe siècle lorsqu'elle explique que la déviance féminine est en relation avec le modèle normatif imposé par la société : la prostitution, l'avortement, l'infanticide seraient pour elles une façon de dire non, de s'affirmer, de se libérer, de s'affranchir d'un carcan idéologique qu'elles n'ont pas choisi.

Dans la région de Rimouski, ce sont les journaliers qui sont les plus touchés par la crise. De même à l'intérieur de ce groupe les jeunes sont davantage atteints. On relate dans les journaux locaux l'errance de ces jeunes qui vont çà et là espérant un toit et de la nourriture. Généralement désigné par le nom de «tender» les vagabonds occupent les gares et voyagent accrochés aux wagons de chemin de fer<sup>13</sup>.

Les registres de la Cour des sessions de la paix pour la région de Rimouski (de 1930 à 1940), font état d'une foule de personnes qui subissent des procès pour vagabondage. Bien entendu tous les vagabonds ne sont pas nécessairement arrêtés mais seulement ceux qui contreviennent à l'ordre public.

À la Cour des sessions de la paix pour la décennie 1929 à 1939, ce qui ressort en matière de criminalité féminine concerne surtout les affaires de mœurs. Nous les énumérons par ordre

d'importance quantitative.

De 1929 à 1940, il y a 27 condamnations pour «avoir habité une maison de désordre». Ceci ne veut pas nécessairement dire que 27 femmes furent condamnées car une femme peut être condamnée plusieurs fois pour le même délit. La peine imposée est d'un à deux mois de prison ou de 25 \$ à 50 \$.

On recense aussi 17 condamnations pour «avoir tenu une maison de désordre». (J'ai aussi remarqué le nom de la jeune fille accusée d'incendie criminelle à la Cour du banc du roi en 1933 (voir plus loin); en 1940 elle est tenancière d'une maison de désordre et elle écope de trois mois de prison à moins qu'elle ne paye 50 \$ d'amende). Généralement, la peine prévue pour ce délit, varie de trois à huit mois de prison selon le cas (peut-être le temps de prison allonge-t-il pour récidive). Pour éviter la prison, une amende qui varie de 50 \$ à 100 \$ est demandée. Il arrive parfois qu'en plus du temps de prison, il faille payer l'amende. Quelquefois, le mari et l'épouse sont condamnés pour avoir tenu une maison de débauche. Andrée Lévesque, dans **La norme et les déviantes...**, affirme que les souteneurs, les tenanciers ou les tenancières font de très bons revenus, ils gagnent en fait la plus grosse part du «gâteau». Ils doivent en retour fournir le logis, la nourriture, les soins médicaux, payer les amendes et les cautions. Mais assez souvent, leurs employées sont maintenues dans des conditions précaires. Souvent, les filles doivent faire de la prison car personne ne paie leur caution.

Nous notons 8 condamnations pour «avoir été trouvé dans une maison de désordre». Ce qui est différent d'«avoir habité une maison de désordre». Cela signifie «de passage dans une maison de désordre». Les peines aussi différent, elles sont généralement moins importantes: huit jours à deux mois de prison. D'ailleurs plus d'hommes que de femmes sont arrêtés pour ce délit.

Sont mentionnées 4 condamnations pour «vagabondage». Il peut s'agir ici de prostitution: les registres

demeurent muets sur le sujet mais les peines imposées ressemblent à celles pour la prostitution : deux à trois mois de prison ou 25 \$ d'amende pour deux de ces condamnations. Généralement, les peines sont de quinze à trente jours de prison ou de 1 \$ à 2 \$ d'amende.

Pour les crimes contre les biens, 3 condamnations dont deux reçoivent une sentence d'un an de prison : l'une pour recel et l'autre pour vol. La dernière condamnation s'applique au recel. La peine est celle couramment imposée, soit un mois de prison.

Il y eut sept autres condamnations s'appliquant aux délits divers soit 3 condamnations pour «vente», 1 pour faux prétexte et 3 pour infraction au code de la route. Dans le cas de «vente», il s'agit peut-être de vente sans permis ou de vente d'objets illégalement importés au Canada ou de vente d'alcool prohibé.

Dans les attentats contre la personne, il n'y a qu'un seul cas (1 assaut).

On peut donc constater qu'à la Cour des sessions de la paix, les délits s'appliquant aux mœurs occupent une part considérable dans l'activité criminelle féminine.

La prostitution est dans la région du Bas-Saint-Laurent une activité assez décentralisée. Il semble y avoir des maisons de désordre dans plusieurs villages (Bic, Mont-Joli, Saint-Octave-de-Métis, Price, Saint-Fabien et bien d'autres). La répression, au niveau municipal, peut s'avérer efficace d'autant plus que les questions morales sont des préoccupations importantes pour l'élite dirigeante des communautés.

Ainsi comme les principales préoccupations des curés sont la foi et la morale de leurs paroissiens, on apprend par leur entremise l'état des mœurs d'une localité ainsi que les activités qui s'y rattachent. Les autorités policières et judiciaires trouvent «dans le curé de la paroisse» un allié sûr. À ce titre, Rimouski n'échappe pas aux prescriptions pastorales.

Dans une société où la morale catholique dicte les comportements et les normes, la prostitution semble

tolérée pour les clients, dénoncée et condamnée pour les praticiennes. Ce fait s'illustre dans les condamnations imposées aux prostituées et à leurs clients. La peine imposée à une femme qui «habite» une maison de désordre est d'un à deux mois de prison ou de 25 \$ à 50 \$ d'amende. Le client quant à lui n'écope que d'une peine légère, une amende de 1 \$ à 2 \$ ou huit jours de prison. C'est ce qu'Andrée Lévesque appelle la «double moralité»:

*Idéalement, la morale et la loi s'appliquent à la fois à la prostituée et à son client. Les activités sexuelles extra-maritales constituent un péché et toutes les personnes trouvées dans une maison de désordre sont passibles d'une amende ou de la prison. Dans la pratique, la double moralité dicte un traitement fort différent selon le sexe des parties en cause. Personne, sauf les féministes, ne prend au sérieux leur égalité dans la culpabilité<sup>14</sup>.*

Quant aux archives de la Cour du banc du roi de Rimouski (d'avril 1929 à octobre 1930, d'octobre 1930 à avril 1932 et d'avril 1932 à mars 1933) elles dévoilent une activité criminelle masculine beaucoup plus considérable que celle des femmes.

Hommes et femmes inclus, l'accusation la plus courante est celle des crimes contre les biens avec 42 condamnations, ce qui comprend: les délits contre la propriété avec violence, les délits contre la propriété sans violence et les attentats criminels contre la propriété. Les délits contre la propriété sans violence comptent le plus grand nombre de condamnation soit 30. Sur deux attentats criminels contre la propriété, un seul est retenu et c'est une femme qui est condamnée pour incendie criminel.

Il y a 29 condamnations qui concernent les crimes contre la personne comme les voies de fait graves, les assassinats et les tentatives d'assassinat, les viols et les crimes d'inceste, les homicides involontaires dans le cas de conduite en état d'ébriété.

Les 20 condamnations restantes touchent des délits divers: distillation

illicite, contrebande. Il y a aussi 5 condamnations pour usage de faux.

Il y a donc eu pour cette période 91 condamnations pour lesquelles on ne trouve que 5 femmes. Scrutons de plus près les 5 cas.

Une femme est condamnée pour recel d'objets volés. Elle écope d'un mois de prison pour avoir gardé en sa possession quatre habits et trois paires de souliers qu'elle savait volés. Lors d'un procès antérieur, trois hommes comparaissaient sous l'accusation de vol et recel. Interrogés, ils dénoncèrent la femme chez qui ils avaient laissé les effets. Les policiers ayant enquêté chez-elle, trouvent lesdits effets dans le grenier<sup>15</sup>.

Une autre femme est condamnée pour recel et écope de trois mois de prison. Lors de très longs procès précédant sa cause (août 1932 à avril 1933), trois hommes (deux frères et un complice) comparaissaient sous l'accusation de vol et recel. Lors des interrogatoires, nous apprenons que ces hommes volaient à grande échelle et écoulaient leur «stock» en région. Il semblerait qu'ils étaient au courant d'un important réseau de «voitures volées» qui avait des ramifications jusqu'aux États-Unis. Peut-être en faisaient-ils partie? La femme condamnée pour recel était la mère de deux de ces hommes. L'un d'entre eux avoua qu'il avait laissé des couvertures chez sa mère qui tenait des cabines d'été. La dame eut à purger trois mois de prison pour avoir gardé des objets qu'elle savait volés<sup>16</sup>.

Pour ce même type de crime, la peine est la même pour les hommes et pour les femmes. Elle varie d'un à trois mois et se purge à la prison commune de Rimouski. Cependant pour «vol et recel» la peine peut varier de six mois à deux ans selon le cas. La peine de plus de deux ans se purge au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Puis, c'est le cas d'une femme accusée, avec un homme, d'avoir «disposé du cadavre d'un enfant nouveau-né [...] de façon et dans l'intention de cacher le fait que sa mère lui avait donné naissance ...» Dans

cette affaire, il y a trois témoins : une jeune femme qui, semble-t-il, accouche d'un mort-né, une femme (peut-être sa soeur ou sa mère) qui a caché le mort ainsi qu'un homme qui est impliqué lui aussi. Ces deux derniers écopent chacun de dix jours de prison<sup>17</sup>.

Dans un autre procès du même genre, un homme est condamné. Une jeune femme de 23 ans qui était domestique, arrive avec sa mère (50 ans) chez un colon de 71 ans, à la fin de l'hiver. L'homme en question vit dans les bois. La jeune femme qui était enceinte aurait chuté quelque temps auparavant et croyait que son bébé était mort. Elle accouche et l'enfant est mort. Le colon de 71 ans décide d'enterrer l'enfant dans la cour arrière. Il a pu prévenir ni le curé, ni le médecin, ni personne en raison du mauvais temps. Il projetait d'aller voir le curé plus tard au sujet de cette affaire. Dans ce procès, seul l'homme est condamné à 10 jours de prison<sup>18</sup>.

Ce qui est commun à ces deux cas, c'est que jamais les femmes qui accouchent ne sont condamnées. Il ne s'agit pas ici de procès pour infanticide mais de dissimulation d'un cadavre d'enfant. Pour la période étudiée, je n'ai trouvé aucun cas d'infanticide ou d'avortement pour la région. Ce qui peut en partie expliquer la non-culpabilité de ces femmes. Cependant il peut s'agir d'infanticides camouflés. D'ailleurs, au Québec, dans les cas d'infanticides connus, et ce malgré la peine de mort prévue pour un tel acte, «la condition de la mère constitue l'argument principal» qui peut jouer en sa faveur lors d'un procès. Il peut s'agir d'une situation économiquement ou socialement grave ou d'une dépression post-natale. La Cour est généralement émue par le contexte dans lequel vivent ces femmes<sup>19</sup>. Un infanticide est toutefois une chose grave au point de vue religieux car à l'époque on croyait que ce geste fermait la porte du ciel à un innocent.

La dernière condamnation enregistrée à la Cour du banc du roi pour la période d'avril à mars 1933, concerne une jeune fille mineure condamnée à cinq ans de pénitencier

pour incendie criminel. Le procès est très révélateur en ce qui concerne les moeurs en vigueur dans la région rimouskoise durant les années 1930. Il est de loin le cas le plus intéressant et le plus significatif d'un type de criminalité féminine, d'autant plus que l'actrice principale de l'histoire demeurera, pour un certain temps, dans le «crime».

Voici ce que nous apprenons dans l'interrogatoire du père (nous n'avons pas d'interrogatoire pour l'accusée). Un homme qui ne travaille plus depuis deux ans a hérité de certaines propriétés. Il vit dès lors de la location de ses propriétés. Toutes sont assurées avec trois compagnies d'assurances différentes. La fille de cet homme a mis le feu à une de ces propriétés occupée par des locataires. Nous apprenons lors de l'interrogatoire du père que les polices d'assurances sont échues. Le procureur tente alors de mettre en évidence les profits éventuels qu'aurait pu obtenir l'homme (le père) si les assurances avaient été en vigueur. Voici le verdict et la sentence imposée par le juge:

*COUR DU BANC DU ROI  
RIMOUSKI*

*No 167LE ROI  
vs  
Mademoiselle X*

*Mademoiselle X : Après un procès équitable dans lequel vous avez été défendue avec dévouement et habileté, vous avez été trouvé (sic) coupable d'avoir, dans la nuit du 17 au 18 août 1932, [...] volontairement mis le feu à une maison d'habitation comprenant deux logements, vous rendant ainsi coupable du crime d'incendie. Votre crime est d'autant plus grave que, en mettant ainsi le feu dans la nuit, vous exposiez la vie de plusieurs personnes qui occupaient un des logements de cette maison.*

*Le mobile qui paraît vous avoir animé semble l'intérêt pécunier que votre père avait dans cette maison qui était assurée contre le*

*feu. Le fait que vous étiez mineure et que, partant, vous étiez sous la dépendance de vos parents ne saurait excuser votre crime. L'impudeur et le cynisme dont vous avez fait montre au cours du procès, suffiraient à démontrer que vous êtes, nonobstant votre jeune âge, bien avancée sur la pente du vice, si déjà vous n'aviez un dossier judiciaire. A trois reprises déjà, vous avez été condamnée pour vagabondage et pour avoir été trouvée dans une maison de désordres.*

*Etant donné vos antécédents et la nécessité de sauvegarder la population de Rimouski de vos méfaits et dans l'espérance qu'un séjour de quelques années au pénitencier vous ramènera dans la voie de la vertu et du devoir, la Cour vous condamne à cinq années au pénitencier St-Vincent de Paul<sup>20</sup>.*

Dans cette affaire, la gravité du geste de la condamnée est accentuée par l'aspect «déviant» ou «immoral» de sa conduite antérieure. Cette remarque est en effet très significative surtout en ce qui concerne les femmes, qu'elles soient accusées ou victimes.

Ainsi, on peut constater que dans chaque affaire de viol ou d'inceste à la Cour du banc du roi, pour la période allant d'avril 1929 à mars 1933, une conduite et des moeurs irréprochables sont exigées pour les femmes victimes d'agressions sexuelles. Elles doivent faire la preuve d'un passé et d'une moralité sans «taches», sinon elles ne sont pas prises au sérieux, elles sont même quelquefois considérées comme coupables.

Ainsi, dans l'affaire de la jeune incendiaire, le verdict du juge soulève un problème d'éthique professionnelle. La sentence imposée s'applique-t-elle à l'incendie ou aux moeurs de la jeune fille? Le problème peut aussi se poser de la manière suivante: «Qui juge qui et quoi?» et comment juge-t-on?

En conclusion, on peut se demander si la forte représentation féminine

dans les affaires de moeurs n'est pas l'expression d'une surenchère idéologique, si les délits contre les moeurs ne seraient pas, comme le dit Marie-Andrée Bertrand, le reflet des préoccupations des élites dirigeantes. Mais cela n'exclut pas que dans toutes les catégories de crimes, les délits contre les moeurs concernent les femmes plus que tout autre catégorie de délit, du moins dans ce que révèlent les sources.

A la Cour des sessions de la paix de Rimouski, le bilan global de la région dévoile 52 condamnations de femmes pour avoir «tenu, habité ou passé quelque temps» dans des «maisons de désordre» à comparer à 15 condamnations féminines pour délits variés, ou le rapport avec la sexualité est inexistant.

A la Cour du banc du roi, 5 cas de criminalité féminine entraînant des condamnations sont retenues contre 86 condamnations masculines. Le genre de condamnations de cette Cour s'intéresse peu aux crimes à caractère sexuel et la criminalité féminine y est presque nulle.

Quoi qu'il en soit, même si elle est pratiquée sur une plus petite échelle, la criminalité féminine rimouskoise des années 1930 ne semble pas déroger au modèle québécois. Elle est fortement reliée à la sexualité des femmes.

## NOTES

1. Marie-Andrée Bertrand, **La femme et le crime**, p. 9.
2. **Ibid.**, p. 14.
3. **Ibid.**, p. 14-15.
4. Paul-André Linteau et al., **Histoire du Québec contemporain ...**, tome I, p. 353.
5. Paul-André Linteau et al., **Histoire du Québec contemporain ...**, tome II, p. 41.
6. Jacques Lemay, «Les premières années de la crise à Rimouski ...» dans **Mosaïque rimouskoise...**, p. 357.
7. **Ibid.**, p. 352 à 376.
8. Paul-André Linteau et al., **op. cit.**, tome II, p. 71.
9. Collectif Clio, **L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles**, p. 255.
10. **Ibid.**, p. 276-277.
11. «Occupations, lieu de naissance, etc., des condamnés», dans **Annuaire statistique du Québec**, 1936, p. 166, 1941, p. 188.
12. Andrée Lévesque, **La norme et les déviantes...**, p. 94.
13. Jacques Lemay, **op. cit.**, p. 361-362.
14. Andrée Lévesque, **op. cit.**, p. 157.
15. A.N.Q., **Cour du banc du roi**, 1930-1932, no de dossier 79.
16. A.N.Q., **Cour du banc du roi**, 1932-1933, nos de dossier 143 à 148, 151.
17. A.N.Q., **Cour du banc du roi**, 1930 à 1932, nos de dossier 84 et 85.
18. A.N.Q., **Cour du banc du roi**, 1929 à 1930, no dossier 54.
19. Andrée Lévesque, **op. cit.**, p. 115-116.
20. A.N.Q., **Cour du banc du roi**, 1932-1933, no de dossier 167.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources primaires

Archives nationales du Québec (ANQ.) à Rimouski (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie). Archives judiciaires du protonotaire, Cour du banc du roi (reine), juridiction criminelle de Rimouski:

- 1) Avril 1929 à octobre 1930, nos 38 à 78
- 2) Octobre 1930 à avril 1932, nos 79 à 126
- 3) Avril 1932 à mars 1933, nos 127 à 187

(ANQ Rimouski) Plumitif de la Cour du banc du roi (CBR) unité administrative Greffe de la paix, ministère de la Justice, Palais de justice Rimouski, années 1925 à 1939, SG-62 (77-02), année de disposition 01-01-70.

(ANQ Rimouski) Plumitifs Greffe de la paix, ministère de la Justice, Palais de justice Rimouski :

- 1) Année 1930 : nos 1 à 382
- 2) Années 1931-1932 : nos 1 à 851
- 3) Années 1933-1934 : nos 832 à 1674
- 4) Années 1935-1936 : nos 1675 à 2381
- 5) Années 1937-1938 : nos 2382 à 3045
- 6) Années 1939-1940 : nos 3046 à 3675

Annuaire statistiques Québec. Département des affaires municipales, Bureau des statistiques, Québec, Redempti Paradis, Imprimeur de Sa Majesté le roi :

- 1) Année 1933
- 2) Année 1936
- 3) Année 1938
- 4) Année 1941

## Etudes

BERTRAND, Marie-André. **La femme et le crime**. Montréal, L'Aurore/Éditions l'Univers, 1979, 224 p.

COLLECTIF. **Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski**. Rimouski, le Comité des fêtes du 150e anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, 810 p.

COLLECTIF CLIO. **L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles**. Montréal, Les Quinze éditeurs, 1985, 528 p.

LACHANCE, André. **Crimes et criminels en Nouvelle-France**. Montréal, Éditions du Boréal Express, 1984, 185 p.

LEMAY, Jacques. «Les premières années de la «crise» à Rimouski. Conjoncture et mentalité à travers le Progrès du Golfe, 1929-1934», dans **Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski**. Rimouski, le Comité des fêtes de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, 810 p.

LEVESQUE, Andrée. **La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'Entre-deux-guerres**. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989, 233 p.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. **Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise**. Tome I. Montréal, Éditions du Boréal Express, 1979, 660 p.

LINTEAU, Paul-André et al. **Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930**. Tome II, Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 840 p.

# SOUVENIRS, MÉMOIRE ET HISTOIRE ORALE

OU

## Comment donner la parole aux acteurs de l'histoire

Nicole THIVIERGE, professeure-chercheure en histoire, Université du Québec à Rimouski

L'histoire de notre région, de notre localité, ce n'est pas seulement l'histoire des politiciens, des commerçants, du clergé, bref des gens qui ont une reconnaissance publique. C'est l'histoire de tout le monde, de tous les individus dans leurs activités professionnelles: au champ, à la pêche, dans la forêt ou au bureau; dans leurs loisirs, dans leurs amours et dans leurs peines, etc.

Mais comment rejoindre tout le monde, comment rejoindre ceux qui n'écrivent pas dans les livres et dans les journaux pour y laisser des traces? Comment, par exemple, connaître réellement le drame de la colonisation du Haut-pays si on se fie uniquement aux écrits officiels? Comment y ajouter cette dimension d'humanité qui rend compte vraiment du phénomène? Comment capter cette chaleur humaine? L'enquête orale auprès des acteurs de cette expérience s'avère l'outil idéal.

L'histoire orale est une méthode qui nous permet d'effectuer des recherches des plus captivantes et de dévoiler une foule de renseignements sur l'histoire de notre famille, de notre paroisse, de notre rang, de notre métier, de notre association ou de notre groupe social, etc. C'est une méthode qui vous fait rencontrer des gens formidables, qui peuvent nous dévoiler les richesses de leur passé, à partir d'une perspective inhabituelle. C'est pourquoi cette chronique intitulée **SOUVENIRS, MÉMOIRE ET HISTOIRE ORALE** comporte aussi le sous-titre: «Comment donner la parole aux acteurs de l'histoire».

Tour à tour, d'un numéro à l'autre de votre **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, on vous entretiendra:

- de la définition et de la méthode en histoire orale, de ses avantages et de ses limites;
- du rôle de ce type d'histoire pour recueillir non seulement des informations orales sur le passé mais aussi pour créer des archives sonores;
- de l'intérêt particulier de cette méthode pour l'histoire régionale et pour l'histoire locale;
- enfin nous reproduisons quelques extraits de témoignages, conservés dans le fonds d'archives de l'Université du Québec à Rimouski. Ces petits textes viendront illustrer les résultats qu'on peut obtenir avec l'histoire orale tout en dévoilant un coin d'histoire locale et régionale.

### L'HISTOIRE ORALE EST UNE MÉTHODE QUI REMONTE DANS LA NUIT DES TEMPS

En fait, la pratique de l'histoire orale remonte à l'Antiquité où Hérodote (485-425), surnommé le père de l'histoire, raconte ainsi les guerres de médiques. Il y eut aussi Thucydide (470-400) qui raconta la guerre du Péloponnèse. Les récits s'écrivaient à partir d'informations fournies par les gens qui avaient vécu les événements. Deux siècles plus tard, existent quelques recueils de sources écrites mais Polybe (210-126), vante quand même le témoignage oral, le trouvant supérieur aux témoignages écrits. Pour lui, l'historien qui se contente de documents écrits, sans aller sur le terrain, ne peut recueillir des informations complètes.

C'est à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle), avec le développement des Etats et de la masse de documentation officielle qui l'accompagne, que

l'histoire à partir de sources écrites commence à être privilégiée. On critique les chroniqueurs du Moyen-Age qui racontaient de façon très idéalisée, les aventures et les épopées héroïques des rois, sans se soucier vraiment de la vérité.

Malgré tout, c'est durant cette période, plus précisément de 1730 à 1750 environ, que l'historien-pasteur Antoine Court entreprend une vaste enquête auprès des survivants de la révolte des Camisards (protestants des Cévennes du Bas-Languedoc, 1702-1704). En recueillant les témoignages de ces survivants, Court innove, puisqu'il inscrit dans l'histoire le vécu de gens ordinaires, au lieu de s'adresser seulement aux chefs de la révolte. Pourtant, Court possédait une documentation écrite officielle abondante mais il voulait creuser plus loin.

Puis au XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'histoire est consacrée comme science avec l'école du positivisme, les enquêtes orales sont alors reléguées au domaine du folklore et de l'ethnologie. Ainsi, déjà en 1911, les folkloristes et les ethnologues canadiens s'y intéressent. Le folkloriste Marius Barbeau recueille des chansons et des légendes auprès des Hurons de l'Ancienne Lorette, près de Québec. Aujourd'hui, les rouleaux de cire, qui supportent ces enregistrements, sont très bien conservés.

C'est aux Etats-Unis que prend forme l'histoire orale telle qu'on la pratique aujourd'hui avec le projet d'envergure nationale «The Work Project Administration», qui se veut une tentative de sortir de la crise économique des années 1930. Plusieurs écrivains s'engagent alors dans une vaste enquête pour recueillir les

témoignages des anciens esclaves noirs afin d'éclairer ce phénomène.

En 1948, l'histoire orale acquiert son caractère systématique avec une méthode enseignée et diffusée à l'Université Columbia de New-York. Ce sera la création du premier fonds d'archives sonores au monde. Lentement, l'histoire orale entre dans les universités. Aujourd'hui, aux États-Unis, les grandes universités traditionnelles l'utilisent pour recueillir les témoignages des leaders politiques et syndicaux, des dominants. Dans les universités plus récentes, plus petites, souvent régionales, on préfère l'histoire des groupes sociaux oubliés par l'histoire traditionnelle. On aborde le point de vue des minorités, des femmes, des enfants, des marginaux, etc. Cela correspond également à un goût et à un besoin de faire l'histoire locale et régionale. En fait, on peut dire que dans ces cas, l'histoire orale démocratise la science historique.

Le mouvement traversa les frontières américaines pour être adopté par les Canadiens au milieu des années 1970. Doucement, l'histoire orale canadienne s'oriente vers l'analyse de la culture populaire en milieu rural (le monde des paysans), ou milieu urbain (le monde des travailleurs), et devient un outil privilégié de l'histoire régionale et locale, comme le démontrent si bien les historiens des provinces de l'Atlantique.

Quelques ouvrages d'intérêt, réalisés grâce à l'histoire orale :

- **Récits forestiers**, de Lionel Séguin
- **La colonisation de l'Abitibi-Témiscamingue**, de Normand Lafleur
- **Nationalism, Communism and Canadian Labor** de Irving Abella
- **Ten Lost Years**, de Barry Broadfoot, (un succès de librairie)
- **The Winnipeg Strike 1919**, de David Millar
- **Une forêt pour vivre**, de Léonard Otis, dans la collection Témoignages et Analyses du GRIDEQ.

Trois titres à retenir pour comprendre l'histoire et la méthode de cette pratique :

- **The Voices of the Past**, de Paul Thompson (un classique)
- **Ces voix qui nous viennent du passé**, de Philippe Joutard

- **The tape-recorded interview: a manual for field workers in folklore and oral history**, de Edward D. Ives

- **L'Histoire orale** de David Millard, Marcel Juneau et Bruno Jean

### LA FREQUENTATION DES JEUNES GENS DANS L'EST-DU-QUEBEC AU DEBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE

Pour la chronique d'aujourd'hui, je reproduis quelques échantillons de ce qu'on pourrait tirer d'un sujet comme les fréquentations des jeunes gens et des jeunes filles. Toutes les entrevues ont été effectuées en 1985 par les étudiantes et étudiants suivants: Martin Bérubé, Brigitte Gagnon, Richard Naud et Johanne Murray. Comme il est préférable de conserver l'anonymat des personnes interviewées, j'imagine les prénoms. Il reste que les informateurs ont donné leur autorisation de publier.

Maintenant, laissons-nous porter dans l'univers des amours de Caroline, d'Albert et d'Armande :

#### CAROLINE, née en 1911, s'est mariée en 1934.

Elle nous parle des règlements de bonne conduite que les jeunes filles doivent respecter, au début des années 1930.

Au sujet des sports, elle explique :

*«Il a commencé à y avoir des bicyclettes mais ce n'était pas bien vu pour les filles d'embarquer sur les bicyclettes, c'est bon pour les garçons, pas pour les filles; on avait des restrictions, on avait pas le droit de s'habiller en pantalon, même les femmes. C'était défendu par le clergé, [et] même par les autorités civiles, parce que dans ce temps-là, l'autorité civile puis l'autorité religieuse, ça marchait ensemble.»*

Au sujet des veillées de danse, elle dit :

*«De la danse, il y en avait beaucoup mais il fallait danser... «pas mixtes»... les filles ensemble et les garçons ensemble [...] mais il y en a plusieurs qui faussaient la coutume. Bien c'était tellement défendu que c'était péché de danser, il fallait se confesser. Et*

*moi, comme j'étais Enfant de Marie, bien il fallait donner l'exemple aux autres [...] on avait des assemblées et j'ai parlé de cela, les fréquentations et ainsi de suite [...] Je dansais un peu, du moment que la musique commençait, [je me disais] : «C'est péché mais je vais danser pareil, je sais ce que je fais.» Ma foi, ils voyaient des péchés où il n'y en avait pas. [Je me disais] : «Je vais me ramasser assez de quadrilles que quand je vais aller à la confesse cela va valoir la peine.» [Je me confessais] : «M. l'abbé... je m'accuse d'avoir dansé huit quadrilles.» [...] il était sévère, lui, c'était terrible, [...] il a dit : «Tu es Enfant de Marie et tu as dansé?» J'ai dit : «Oui» et j'ai dit : «J'aime cela beaucoup, [...] et je n'ai pas pris de mal à danser.» Et là, il ne voulait pas me donner l'absolution à moins que je promette de plus danser. J'ai pensé en moi-même, «je vais me marier et mon mari danse pas», [...] alors je l'ai promis. Et là, il m'a donné l'absolution.»*

#### ARTHUR: né en 1898, il se marie en 1922.

#### FREQUENTATIONS ET CEREMONIE DU MARIAGE

Il a connu sa femme «cette grande fille-là» lorsqu'elle est arrivée dans la région :

*«J'ai commencé à aller faire un tour, pensant que probablement elle ne serait pas intéressée à marier un cultivateur [...] et puis bien [...] ça a bien été.» Le témoin ajoute qu'il fut même apprécié par la future belle-mère qui gardait une certaine nostalgie de ses années de jeunesse sur une ferme. Le jeune homme avait donc gagné le coeur de sa future belle-maman en plus de celui de sa belle : «Finalement on s'est mariés au mois de juin 1922 et ce fut un grand mariage, un très beau mariage.» Il raconte alors la réception offerte par son beau-père et comment, après le repas, la «noce» s'est amenée dans sa famille pour commencer la veillée*

*avec de la musique et des chants. «C'est là, ajoute-t-il, qu'on a commencé une vie de chants et de musique dans la maison et ça s'est toujours prolongé.»*

**ARMANDE: née en 1893, elle s'est mariée en 1911.**

**FREQUENTATION - Le coup de foudre**

A la question :

*«Comment avez-vous connu votre mari?» Notre témoin se met à rire, et elle répond : «Mon mari, je l'ai connu d'abord [...] quand j'étais venue visiter mon frère qui restait par ici [...] puis il [le futur] est venu faire un tour, il était bien «chum» avec mon frère. Faut croire qu'il m'avait «piqué un oeil» qui lui a plu, je le croirais du moins et puis ça s'est passé comme ça.» Il y eut deux ans de visites comme cela. Un bel automne, la jeune fille est retournée voir son frère, pour un mois cette fois, et le soupirant a recommencé ses visites chez le frère pour la rencontrer. «Puis à la fin du mois, c'était sa fête, [...] puis il s'est planté pour me demander si je voulais sortir avec lui. Comme il me plaisait, comme de raison, j'ai accepté [...] on s'est mariés [en janvier 1911]. Les amours ont été longues hein? On ne s'est pas approchés pour voir comment il me trouverait pour trimer la cuisine... Il était décidé et c'est comme ça que ça s'est fait.» «Quand j'ai rencontré un homme qui a voulu m'accepter, je suis venu résider à .... [dans le village du mari] et ça m'a plus beaucoup [...] il n'y a pas rien que l'homme qui m'a plu mais la place aussi.»*

J'espère que ces glanures vous ont plu. Quant à moi, je suis très contente d'inaugurer cette chronique qui me tient particulièrement à coeur et j'espère que je pourrai transmettre mon enthousiasme à toutes nos lectrices et à tous nos lecteurs.

Je suis convaincue qu'il est important de prendre conscience qu'une richesse culturelle régionale et locale est enfouie au fond de la mémoire des aînés et que malheureusement, elle

est irrémédiablement perdue à mesure que les générations plus âgées nous quittent. Maintenant, je lance une invitation: j'espère recevoir vos commentaires et même des textes représentant le résultat de vos expériences d'histoire orale. Allez! tous et toutes à vos micros!

# LA LÉGENDE TOUSSAINT CARTIER

## Critique des sources

Mario MIMEAULT, historien

Toussaint Cartier, l'ermite qui a vécu au XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'île Saint-Barnabé, juste en face de Rimouski, a suscité beaucoup d'intérêt. Le personnage s'est attiré la sympathie et la curiosité. Après les écrits de Mgr Signay et de quelques écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historiographie bas-laurentienne n'a apporté que peu d'éclairage sur l'homme qui s'abrite derrière le mythe (sans jeu de mot)<sup>1</sup>. Là n'était d'ailleurs pas l'intention des auteurs. Le récit de Taché, pour ne citer que le plus connu, fortement teinté de romantisme et chargé d'un message de vertu, doit être considéré pour ce que l'auteur le voulait, un conte édifiant.

Avec le temps, Toussaint Cartier (1707-1767) est devenu un thème sur lequel on s'est redit sans qu'on ait renouvelé le sujet<sup>2</sup>. C'est que, malgré sa facilité apparente, l'approche historique du personnage pose un problème. La rareté de la documentation rend son étude difficile. La discrétion dont l'anachorète a entouré sa vie s'est répercutée sur l'information relative à sa personne. Les sources, déjà rares, révèlent peu de choses sur celui qui se cache derrière ce patronyme. Il n'est même pas assuré que Toussaint Cartier soit le véritable nom de l'homme qui a vécu en ermite sur l'île Saint-Barnabé. Son goût pour le secret permet de penser qu'il a pu falsifier son identité, non pas pour tromper les gens, mais pour conserver l'anonymat manifestement désiré.

La renommée du personnage ne tient donc pas tant à l'abondance de la documentation qu'à la publication répétée des quelques bribes d'information recueillies auprès de gens qui l'ont connu. Faute d'indices écrits suffisants, les premiers chercheurs ont, en effet, puisé dans la tradition orale. Plus prolifique, la fiabilité de cette dernière reste toutefois à être vérifiée.



**Toussaint Cartier selon A.S. Brodeur. LA PRESSE, samedi, le 29 septembre 1906.**

Les notes de recherche que nous livrons sur les sources documentaires ayant alimenté l'histoire de Toussaint Cartier se font l'écho de cette intention. Il s'agit de s'assurer du degré de confiance qui peut être mis dans l'information parvenue jusqu'à nous. Elles ne se veulent pas une critique déguisée des études portant sur Cartier, mais l'exploration d'un sujet de recherche historique.

### LES SOURCES ÉCRITES

Deux types de documents permettent de connaître le personnage Toussaint Cartier. Quelques uns sont écrits, d'autres sont oraux. En fait, il n'existe à ce jour que deux documents écrits concernant personnellement Toussaint Cartier et qui soient connus: son acte de sépulture et la copie d'une donation usufruitière d'un terrain situé dans l'île Saint-Barnabé par Pierre Lepage de Saint-Barnabé (1687-1754).

### L'acte de sépulture de Toussaint Cartier

L'acte de sépulture porte la date du 30 janvier 1767. Le missionnaire de l'endroit, le père Ambroise Rouillard, prêtre récollet, a consigné l'inhumation dans les registres d'état civil de la

paroisse Saint-Germain de Rimouski<sup>3</sup>. Le document n'apporte aucune information sur l'identité de Toussaint Cartier sauf son nom et son âge approximatif. Il se montre aussi succinct que discret, livrant juste les renseignements requis pour la rédaction d'un acte de sépulture. Si le missionnaire a recueilli un jour les confidences de l'ermite, il prend bien garde de trahir le secret.

### La donation de Pierre Lepage de Saint-Barnabé

Le second document est une donation faite sous seing privé le 15 novembre 1728. Elle a été écrite de la main du père Ambroise Rouillard. L'autorité civile reconnaissait en effet le droit aux missionnaires de rédiger des actes légaux en l'absence d'un notaire. Le contrat étant demeuré en possession de la famille Lepage un certain temps, celle-ci en a fait transcrire le texte par les notaires Joseph-Bernard Planté et Pierre-Louis Deschenaux de Québec le 30 août 1790. Ni la copie, ni le contrat original ne



**Joseph-Charles Taché (Source: Archives nationales du Québec)**

furent alors déposés dans leur greffe, comme l'affirme Joseph-Charles Taché dans son récit. Aucun dépôt fait par la famille Lepage n'apparaît dans l'inventaire du greffe respectif de ces deux notaires à la date du 30 août 1790, ni à aucune autre date, antérieure ou postérieure.

En fait, les notaires stipulent à la fin de l'acte vidimé que le document original leur a été présenté pour en faire la copie et ils disent l'avoir remis immédiatement après aux mains de ses propriétaires : «... collationné et vidimé mot pour mot et lettre pour lettre ... sur l'original au papier à nous présenté et à l'instant remis ...». C'est donc à partir de cette copie certifiée que Joseph-Charles Taché a pris connaissance de l'acte de donation et en a transcrit le contenu aux fins d'une publication qui fut faite en 1865. Certains membres non identifiés de la famille Lepage étaient encore détenteurs de ces papiers en 1867 comme l'atteste alors le notaire Elzéard D. Gauvreau dans un article de journal<sup>4</sup>.

Une transcription de cette même copie certifiée se trouve dans le fonds de l'abbé Louis-Edouard Bois, aux archives du Séminaire de Nicolet<sup>5</sup>. Historien dans l'âme, à défaut de formation pertinente, Louis-Edouard Bois a ramassé et collectionné tout au long de sa vie des textes et des documents ayant rapport avec l'histoire régionale et nationale, sans compter les nombreux écrits issus de sa main.

L'intérêt de cet homme pour l'ermite de l'île Saint-Barnabé peut s'expliquer de deux manières. Bois a d'abord vécu dans le Bas-du-Fleuve. Il a complété son cours classique au Séminaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, de 1837 à 1843, il a occupé diverses fonctions cléricales dans la région de Rivière-du-Loup (Louiseville). Il a un jour ou l'autre entendu parler de l'ermite retiré en face de Rimouski. La proximité de la région lui a permis de mener son enquête auprès des gens du milieu et d'enrichir de la sorte la documentation qu'il avait accumulée dans l'intention d'écrire une histoire religieuse de la province<sup>6</sup>.

Cela permet d'expliquer qu'une copie de l'acte collationné et vidimé par Deschenaux se trouve dans son

fonds d'archives. La transcription de Bois date de 1868 et elle a été effectuée à son compte par un certain A. Blanchet qui signe au bas du document et qui fait suivre son nom des lettres Q.N.L. Le papier présente de nombreuses dissemblances avec la copie publiée par Taché. Il affiche une orthographe souventes fois différente et une lecture attentive a permis de relever un passage manquant dans les conditions de la cession. Outre le fait de certaines fautes d'omission ou d'addition, le patronyme «Deschenaux» devient sous la plume de Blanchet «Duchesnaux». Il s'agit donc d'un document qui est à consulter avec attention. Quant au contrat de donation original, il est demeuré entre les mains des descendants Lepage et il n'a pas été retrouvé depuis.



**Mgr Charles Guay (Source: Lettres sur l'île d'Anticosti, Beauchemin, 1902).**

La copie de l'acte de donation a été publiée à plusieurs reprises, d'abord par Joseph-Charles Taché, puis Charles Guay et Mgr Cyprien Tanguay, pour ne parler que des auteurs du XIXe siècle<sup>7</sup>. Rendu là, le document en est à sa quatrième génération: le document écrit de la main du père Rouillard, la collation des notaires, les copies de Bois et de Taché, puis le texte imprimé. Il ne se présente pas de raison majeure pour présumer qu'une ou des erreurs se soient glissées dans les transcriptions des notaires Planté et Deschenaux. Des

écarts de texte apparaissent cependant entre la copie du fonds Bois et celle publiée par Taché et, de toute manière, force est de constater que le document constitue maintenant une source d'ordre secondaire.

### **Les liens sous-jacents à la donation**

L'acte de donation authentique de Pierre Lepage aurait été rédigé dans les premiers mois de la présence de Toussaint Cartier à Rimouski. Joseph-Charles Taché avance qu'il a été signé le jour de son arrivée dans le village. Avant d'accepter cette date pour acquise, des doutes doivent être soulevés sur le rapprochement fait entre l'arrivée de Toussaint Cartier et le moment de la donation faite par le seigneur Lepage.

Outre les intentions érémitiques du nouvel arrivant, c'est-à-dire cette volonté de mener une vie de solitude et de contemplation, le document collationné par Deschenaux fait part d'une donation de terrain assortie d'une clause de rétrocession. Cela devait permettre au futur ermite de vivre décemment dans la ligne de conduite choisie. Derrière le geste désintéressé du seigneur Lepage, il apparaît, en sous-entendu, que ce dernier a été en mesure de juger la sincérité de Toussaint Cartier et la profondeur de ses intentions. Une telle évaluation, surtout qu'elle porte au départ sur un inconnu, exige du temps. Et la prudence s'impose, d'autant que le nouveau venu demande au seigneur Lepage de lui céder l'usage d'une propriété qui n'aura de limite «qu'en autant de terre qu'il en pourra faire».

Il faut que la relation entre le nouveau venu et Pierre Lepage ait suffisamment duré pour que se développe une certitude sur les intentions de cet inconnu et un sentiment d'estime entre les deux hommes. Seul un sentiment pareil a pu se traduire par un engagement formel à assurer l'avenir et la sécurité de Cartier en ses vieux jours. On ne retrouve généralement une telle attitude qu'entre membres d'une même famille : «le dit Sieur LePage, est-il en effet écrit dans le document, s'oblige de lui faire comme il ferait (sic) à ses enfants seulement pour

son entretien et sa vie». A la fin de l'acte de donation, une promesse, qui ne s'imposait finalement au seigneur de Rimouski que par la considération inspirée par son hôte, se traduit par une assurance encore plus ferme: «et que au cas que le dit Toussaint Cartier vienne sur l'âge, aiant pris les intérêts de la maison, moi, LePage, m'oblige et les miens de le nourrir et entretenir dans ma maison, le regardant dès lors pour un homme de la famille...».

La donation, comme il appert, s'avère très engageante et elle ne peut difficilement se faire sans une connaissance approfondie des parties et une concertation du seigneur Lepage avec les membres de sa famille. Pour que la situation menant à cet engagement se développe, il est difficile de croire que Toussaint Cartier soit arrivé uniquement à l'automne de l'année 1728. Peut-être cela se fit-il au cours de l'été, peut-être même l'année précédente. De toute façon, il apparaît que Taché outrepassa l'information livrée par le texte de la donation et lui fait dire ce dont il ne parle pas. Il n'y est fait aucune allusion à la venue de Cartier. Par rapport à l'esprit de ce que les paragraphes précédents ont développé, et par rapport au document lui-même, il s'avère pour le moins audacieux d'avancer que le jour de la signature du contrat correspond à l'arrivée du futur ermite.

#### **La donation de Toussaint Cartier à Pierre Lepage fils**

Un troisième document écrit, demeuré inconnu à ce jour, se révèle le pendant à la donation usufruitière de 1728. Cet acte a été dicté par Toussaint Cartier en faveur des héritiers du sieur Lepage. Le père Ambroise Rouillard en a fait la rédaction le 24 mars 1764 en présence des officiers de la milice locale et de Paul de Mollé, subdélégué de l'Intendant de Québec. Quelques mois plus tard, lorsqu'un de la famille Lepage, sans doute le donataire lui-même, Pierre Lepage, a déposé l'original dans le greffe du notaire Jean-Claude Panet de Québec, soit le 13 août suivant<sup>8</sup>.

On est, à l'époque, à la fin de la vie de Cartier. Alors que la donation

consentie en 1728 par le seigneur Lepage lui permettait de s'implanter à Rimouski, cette seconde donation constitue le retour du pendule dans le temps. Elle a été faite par l'ermite à la charge d'une pension à lui être versée par le donataire, en l'occurrence Pierre Lepage fils. En effet, Cartier, «cède, quitte et délaisse... tout ce qui peut lui appartenir» à la famille de son bienfaiteur. La donation de l'ermite concerne uniquement les biens qu'il a produits de ses mains, c'est-à-dire, sa maison et ses dépendances puisque la terre, de par la donation originale, revenait aux Lepage après son décès. En contrepartie, le vieil homme demande l'assistance du seigneur local pour assurer sa subsistance et même son hébergement le jour où il se trouvera dans l'incapacité de subvenir seul à ses besoins.

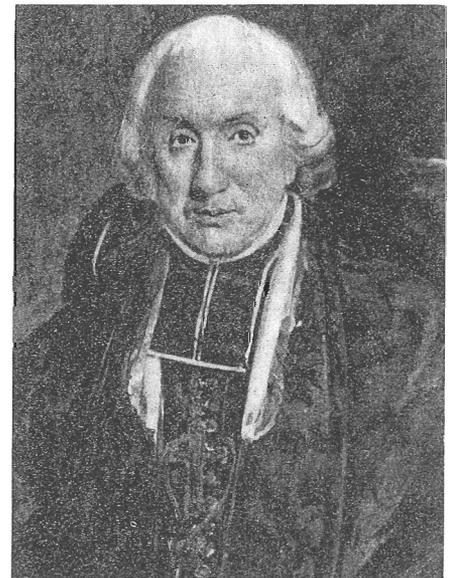
Un autre document relatif à Toussaint Cartier existe, ou a existé dans le greffe de Jean-Claude Panet. Sa mention se trouve à la toute fin du répertoire de ce notaire où une entrée datée du 13 août 1775 fait état du «dépôt d'une vente par Toussaint Cartier à Pierre Lepage de Saint-Barnabé» le 24 mars 1764<sup>9</sup>. Une entrée a été inscrite à l'une ou l'autre de ces dates dans les minutes du greffe. Demeure toutefois l'hypothèse qu'il s'agisse là d'une référence à l'acte de donation de Cartier à Lepage fait à la même date, le 24 mars 1764, mais reprise erronément et indiquée comme étant une vente.

Deux facteurs contribuent à donner un certain intérêt aux deux donations qui existent. D'une part, le contenu de la donation faite par Cartier corrobore en tous points les clauses de celle consentie par Pierre Lepage. Cela s'avère important puisque seules des copies de l'acte rédigé en 1728 sont aujourd'hui disponibles. D'autre part, même si les deux documents ne permettent pas de fixer l'arrivée de Toussaint Cartier à Rimouski, ni même n'indiquent quoi que ce soit sur ses antécédents, ils éclairent le chercheur sur les modalités de son implantation dans le milieu et confirment la continuité de son expérience érémitique. C'est déjà beaucoup. Il demeure toutefois que l'information

sur la personne même de Toussaint Cartier s'avère fort limitée. Les documents ne contiennent à ce sujet rien de plus que ce que la tradition orale a véhiculé.

#### **LA TRADITION ORALE**

Si le chercheur veut avancer, il est alors tentant de s'appuyer sur la notice biographique écrite sur Toussaint Cartier par Mgr Joseph Signay. Nommé évêque du diocèse de Québec en 1833, ce dernier se voit attribuer un vaste territoire épiscopal couvrant tout le Bas-du-fleuve et la Gaspésie. Il en fit la visite à quelques reprises et c'est au cours de son second voyage, fait en juillet 1838, qu'il a couché sur papier les relations qu'on lui faisait de la vie de l'ermite de l'île Saint-Barnabé<sup>10</sup>.



**Mgr Joseph Signay (Source: Henri Têtu, Les évêques du Québec, Hardy, 1889).**

#### **La relation de vie de Mgr Signay**

Document intéressant, l'écrit de Mgr Signay est à considérer avec un esprit critique. Dans l'intention de colliger tous les faits «de moins équivoques à son égard», il a rencontré plusieurs vieillards qui ont été des témoins directs des faits rapportés. Il a aussi écouté des notables de la place qui n'ont pour plusieurs, comme il l'indique, connu Toussaint Cartier que par ouï-dire. Il n'identifie pas ses personnes ressources et ne rapporte pas si tel ou tel fait lui a été raconté par un ou plusieurs individus. Comme de plus il est manifeste, par son propos, qu'il a

trié l'information, on peut considérer en un sens qu'il a interféré dans la tradition par les choix posés.

Malgré ces écarts à une démarche scientifique dont Signay ignorait tout, il appert de cette source d'information qu'elle s'avère tout de même assez intéressante. D'une part, il n'y a pas à douter de la véracité de l'élan mystique prêté à Cartier. C'est le même qui anime les actes de donation de 1728 et de 1764. En ce sens, la documentation écrite et la tradition orale se rejoignent. D'autre part, le jeune évêque a ramassé l'essentiel de la tradition orale encore vivante sur l'ermite de Saint-Barnabé, allant jusqu'à transcrire le détail des exagérations populaires. L'exophtalmie remarquée, semble-t-il, chez Toussaint Cartier n'est, par exemple, en rien attribuable à l'épilepsie. Mais peu importe la singularité de cette affirmation, c'est une constante dans le récit de sa vie que le saint homme, si tant soit peu qu'il l'ait été, souffrait d'une maladie des yeux.

Le texte original de Signay est conservé aux archives de l'Archevêché de Québec dans le cahier de ses visites paroissiales. Pierre-Georges Roy en a publié une copie que lui a fait parvenir l'historien Ivanhoé Caron dans le Bulletin des recherches historiques de l'année 1938<sup>11</sup>. La transcription du texte s'avère sans fautes, mais elle contient trois ajouts mineurs et une erreur se remarque dans la date attribuée au document. On a inscrit le 29 juillet 1833 comme moment de sa rédaction au lieu du 29 juillet 1838. Rien somme toute qui trahisse le fond.

### La tradition orale chez Louis-Edouard Bois

Louis-Edouard Bois a écrit sur Toussaint Cartier un roman au goût de l'époque. Il a été impossible de dater cette oeuvre, qui ne trouva d'ailleurs jamais éditeur. La notice biographique de Signay, dont on trouve copie dans son fonds, lui a certainement servi d'inspiration. Mais Bois affirme aussi dans son manuscrit avoir ramassé ses informations auprès de témoins rimouskois et de la région.

Ce n'est pas que son écrit ne renferme rien de nouveau, au contraire. Le problème est que ses avancées entrent souvent en contradiction flagrante avec les documents écrits. Pour Bois, René Lepage est celui qui a donné une terre à Toussaint Cartier alors que les actes de donation attestent que ce geste a été posé par son fils Pierre de Saint-Barnabé. Il fait de Toussaint Cartier un fin lettré à qui les missionnaires font cadeaux de livres édifiants. Or Cartier déclare dans les deux donations notariées le concernant qu'il ne sait lire ni signer. Bois ne donne le nom d'aucune personne pour appuyer ses dires sur d'autres détails d'une certaine importance. Le moment de son départ de France en est un. Il fait partir son héros au printemps 1735. Pourtant il existe bien dans ses papiers personnels une note suivant laquelle le vrai Toussaint Cartier serait arrivé à Rimouski en 1723.

En raison des écarts qui se présentent pas rapport aux faits vérifiables, il faut émettre des réserves sur la part de la tradition que nous pourrions récupérer de l'écrit de Louis-Edouard Bois. Outre que son travail affiche peu de grandes qualités littéraires, même si on s'en réfère aux canons de l'époque, celui-ci doit être classé au niveau des créations de l'esprit. Il souffre de larges digressions et s'alourdit de débordements érudits. Il s'avère vain d'y chercher des informations étayées<sup>12</sup>.

### Le témoignage de Charles Lepage

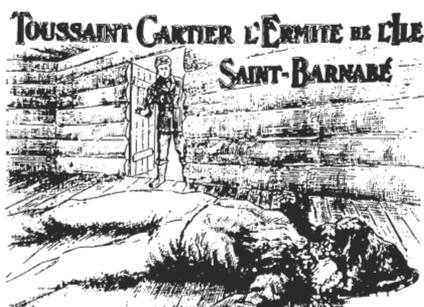
Le témoignage de Charles Lepage (1754-1846), cet homme qui a trouvé le vieil ermite à l'article de la mort en janvier 1767, s'avère crucial pour la légende de l'ermite de l'île Saint-Bar-

nabé. Il a connu personnellement Toussaint Cartier. Membre de la famille seigneuriale, il l'a rencontré lors des visites faites à son père et il lui a souvent rendu la pareille dans sa retraite.

Lepage a été le témoin privilégié de Joseph-Charles Taché, sinon l'unique personne ressource. Médecin et homme de lettres installé à Rimouski en 1843, ce dernier aura eu la chance de le connaître intimement dans les dernières années de sa vie. Ses liens avec la famille Lepage se développèrent au point d'envisager le mariage avec sa petite fille Françoise Lepage, ce qui se réalisa quelques mois après le décès du vieil homme alors âgé de quatre-vingt-treize ans. Le témoignage du grand-père constituera la clef de voûte de l'historique que Taché fera par la suite sur l'île Saint-Barnabé et qu'il publiera une première fois en 1865 dans **Les Soirées Canadiennes**<sup>13</sup>.

Elzéard D. Gauvreau, un notaire résidant à Rimouski, a connu personnellement ce témoin privilégié. Il a recueilli les souvenirs du vieil homme et les a livrés en 1867 dans un style où les effets sont moins recherchés que chez Taché<sup>14</sup>. Introduisant le roman de Frances Brooke, qu'il vient juste de découvrir, et dans lequel le personnage principal raconte une entrevue qu'il aurait eu avec Toussaint Cartier, Gauvreau raconte au lecteur les confidences entendues de la bouche même de Lepage. Il résume la vie de l'ermite dans ses grandes lignes, clarifiant d'autant le sujet et affichant peut-être par là un peu plus d'objectivité.

Quelques années plus tard, un autre amateur de l'histoire, l'abbé Charles Guay, vicaire dans la paroisse de Saint-Germain de Rimouski de 1871 à 1875, a publié une monographie sur la ville et sa région immédiate. Son ouvrage est en bonne partie un recueil de textes empruntés à différentes sources qui ne sont malheureusement pas, le plus souvent, citées. Il reprend le texte de Taché, mais, ce qui est plus intéressant, il utilise dans un second passage de son livre un texte nouveau, attribué à Charles Lepage lorsque ce dernier raconte



DESSIN A.S. BRODEUR.  
LA PRESSE - Samedi le 29 septembre 1906, page 5.

l'histoire de Toussaint Cartier<sup>15</sup>. Guay indique clairement par des parenthèses qu'il cite un texte, différent de celui de Taché, mais identique quant à la structure et au contenu. Il rapporte les mêmes faits que son prédécesseur avec plus de précision et en faisant parler Charles Lepage au style direct, comme s'il avait recueilli les souvenirs du témoin, ce qui est impossible puisque l'auteur est arrivé à Rimouski après le décès de celui qui avait connu Cartier. Par contre, quelqu'un de la famille aurait pu coucher sur papier les souvenirs de l'aïeul et lui prêter le manuscrit, mais, de cela, Charles Guay ne dit rien.

Malgré tout, le témoignage de Lepage présente un poids certain parce qu'il constitue une source directe d'information. Nous retenons toutefois que Charles Lepage a connu l'ermite en très bas âge. Lorsqu'il a trouvé Cartier mourant dans sa chaumière, il n'avait que quatorze ans. D'autre part, il livre ses souvenirs, qu'on a enregistrés au cours du XIXe siècle, à un âge assez avancé. Enfin, la cueillette des données orales s'est faite longtemps après le décès de Toussaint Cartier. Un délai de soixante-cinq ans sépare la disparition du vieil ermite et les premières notes prises par écrit (Signay). Il résulte de ces observations que cette source perd un peu de crédit. Ce n'est pas qu'elle soit sans valeur; cependant, plus la tradition est recueillie tardivement et plus les écarts avec la vérité historique risquent de se multiplier. Le recours à la tradition orale exige de la circonspection. Celle-ci tend en général à embellir les faits, à magnifier les personnages. La mémoire, défaillant, manque de précision; souvent, elle déforme ou transforme au gré des intervenants pour que les faits relatés correspondent mieux à ce que veut entendre l'auditoire. Or, Mgr Signay fait état de relations variées de la vie de Toussaint Cartier, confirmant la justesse de ces avancées, mais, à l'avantage de Charles Lepage, son récit conserve une unité remarquable qui ressort lorsqu'on compare les versions de Taché et de Gauvreau ou celle rapportée par Charles Guay.

### La base de la tradition

En confrontant les récits des personnes qui ont pris des notes ou livré des informations sur Toussaint Cartier, Signay, Taché, Gauvreau et Guay, des manques de concordance et certaines imprécisions apparaissent, mais ces dernières doivent être attribuées aux auteurs plutôt qu'aux sources utilisées. C'est la part d'interférence des scribes dont il a été fait état en parlant des choix posés par Signay. Soit que l'écrivain ait privilégié telle information, soit qu'il ajoute des détails au récit dans le souci de créer un effet recherché. C'est ce qui semble, dans la présentation de Toussaint Cartier, telle que Taché l'a faite. Ainsi est-il le seul des quatre auteurs qui le fait venir de nulle part par la route du lac Matapédia.

Dans le tableau ci-après, mettant en relation les diverses versions de la vie de Cartier, des différences notables apparaissent sur de nombreux points. D'après les témoignages entendus en 1838 par Mgr Signay, Cartier aurait occupé l'île Saint-Barnabé pendant près de 38 ans. Selon Taché, l'occupation de l'île aurait duré 39 ans, puis près de 40 ans. Pour Gauvreau, elle a duré plus de 40 ans. Il n'y a rien là qui change le fond, mais cette préhension du temps illustre comment la chronologie devient flottante d'une personne à l'autre et demande à être vérifiée. L'âge de l'ermite à son départ de France pose aussi problème. Signay raconte que Toussaint Cartier aurait quitté son pays d'origine pour venir au Canada vers l'âge de 28 ou 29 ans. Charles Lepage et Joseph-Charles Taché lui en attribuent à peine 21. C'est la même chose lorsqu'ils racontent les circonstances de sa mort. Pour Signay, le vieil ermite est trouvé agonisant sur le pont de glace reliant l'île Saint-Barnabé à la terre ferme; pour Taché, qui s'appuie sur les dires de Lepage, il a été trouvé gisant sur le plancher de sa maison.

Des invraisemblances enrichissent aussi la légende. Charles Lepage y a peut-être même contribué un peu pour embellir son héros. Il raconte que Cartier aurait servi pendant plusieurs années dans la marine française. Se

fiant à lui et à l'âge supposé de l'ermite à son arrivée à Rimouski, Toussaint Cartier aurait été dans les débuts de la vingtaine. Dans un tel cas, il n'aurait eu qu'à peine le temps de faire ses classes dans la marine. Tout ce bagage d'expériences que le vieil homme avait à raconter à ses hôtes pour agrémenter les heures de repas, comme le rapporte Taché, s'explique mal.

### CONCLUSION

Comme il apparaît donc, le sujet historique Toussaint Cartier présente encore de l'intérêt et tout n'a pas été dit ou analysé. La légende du personnage demeure bien implantée dans l'histoire bas-laurentienne. Si rien dans les détails n'apparaît certain et d'un appui sûr, le récit de vie de Toussaint Cartier demeure quand même tout à fait crédible dans ses grandes lignes.

La documentation à la base de la légende, celle qui est écrite en particulier, est fiable. L'information enregistrée sur le papier ne se modifie pas en changeant de main. Aucune contradiction n'apparaît d'ailleurs dans le contenu des actes notariés concernant Cartier. Le danger, s'il en existe un, vient du chercheur qui fait la lecture du document, lequel codifie pourtant l'information dans sa forme de façon permanente. Le problème dans le cas de Toussaint Cartier est que les sources écrites s'avèrent rarissimes.

La tradition orale, quant à elle, se résume presque uniquement au témoignage de Charles Lepage. Sa narration se montre dans l'ensemble vraisemblable, mais pas nécessairement vérifiable en tout point. Bien qu'entaché du désir de grandir son héros, son récit conserve dans ses différentes rédactions une fidélité au schème de base qui inspire confiance. Ses dires et ceux ramassés par Signay n'entrent pas non plus en contradiction fondamentale, mais il faudrait, tant pour les sources écrites qu'orales, faire la part entre les faits réels et les embellissements apportés au personnage.

Le peu de documents écrits et l'incertitude dans laquelle la tradition orale laisse l'historien rendent difficile la tâche pour ce dernier de renouveler le

## TABLEAU COMPARATIF DES RECITS DE TOUSSAINT CARTIER

Éléments du récit :	Mgr Signay <sup>1</sup>	Charles Lepage selon Elzéar D. Gauvreau <sup>2</sup>	Jos.-Chs Taché <sup>3</sup>	Charles Lepage selon Ch. Guay <sup>4</sup>
Origine	Né en France		Origine inconnue. Arrivé par le chemin menant de Restigouche à Mitis en passant par le lac Matapédia	Un français, engagé dans la marine française
Traversée	Menacé d'un naufrage	Il avait fait naufrage		Unique rescapé d'un naufrage
Arrivée à Rimouski	(Au plus tôt en 1729 selon les données datées qu'utilise l'auteur)	Vers 1723 et installé sur l'île vers 1725 selon E.D.G.	Un jour d'automne. Il signe le contrat de donation le 24 novembre 1728	Automne 1728
Expérience antérieure		Frapé d'un grand malheur qu'il n'identifie pas, mais qui n'est pas un chagrin d'amour	Paraît avoir souffert d'un grand chagrin	Nombreux et lointains voyages
Age à son arrivée	Parti de France à l'âge de 28 ou 29 ans		Arrivé à l'âge d'environ 21 ans	Environ 21 ans
Instruction	Possédait une bibliothèque Paraissait assez instruit	Faisait le catéchisme aux enfants	Somme considérable de connaissances qui en font un bon chrétien, mais illettré	
Choix de l'île Saint-Barnabé	Un voeu de vivre séparé du monde séparé du monde au premier lieu abordé	Il avait fait un voeu	Après quelques heures passées chez les Lepage	Pour échapper à une tempête, avait fait le voeu de vivre seul sur la première île rencontrée
Habitation	Maison de 30 pieds par 30, divisée en 3 chambres	Il avait un oratoire	Petite maisonnette d'une pièce	Maison de colombage de 35 pieds par par 20 pieds avec solage et cheminée en pierre
Durée du séjour sur l'île	Près de 38 ans	(Depuis 1723 selon l'auteur: au moins quarante ans)	39 ans	
Particularité	Epileptique. Conséquence: il a un oeil exorbité. Se fait lécher l'oeil par son chien pour calmer la douleur. Bon chrétien, il pratique sans	Il passait des heures dans son oratoire. Il refusait la présence des femmes sur l'île. Il avait toujours les yeux rouges. Souffre d'épilepsie.	Partage son temps entre le travail, la méditation et la prière. C'est un homme parfait de manières.	Ne permet pas aux femmes de se rendre à son ermitage. Passait de longues heures en prières.
Circonstances de son décès	Trouvé à demi mort de froid sur les glaces en face de Rimouski. glaces en face de Rimouski	Trouvé inconscient sur le plancher de sa maison. Son chien lui lèche les yeux. Meurt sans avoir retrouvé ses sens	Trouvé inconscient sur le plancher de sa maison. Le chien lui lèche la figure de joie.	Trouvé inconscient sur le plancher de sa maison. Son chien lui lèche la figure en voyant les secours qui arrivent, revenu à lui, il réclame le père Ambroise.
Inhumation	Dans l'église de Rimouski. Rimouski	Dans l'église de Saint-Germain. Germain	Dans la chapelle de Rimouski, sous la porte.	Dans la chapelle

1. Mgr Signay, *L'Hermite de Saint-Barnabé - Notice sur le nommé Toussaint Cartier surnommé L'Hermite et enterré à Rimouski en 1767, le 30 janvier*, Archives de l'Archidiocèse de Québec, 69 CD, Visites pastorales, vol. 11, p. 116-119, le 29 juillet 1838.
2. Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», *La Voix du Golfe*, Rimouski, le 30 août 1867, p. 2.
3. Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé», *Les Soirées Canadiennes : recueil de littérature nationale*, Québec, Brousseau et Frères Editeurs, vol. 5, 1865, chap. II, p. 347-357.
4. Charles Guay, *Chroniques de Rimouski*, Québec, P.-G. Delisle, 1873, vol. I, p. 64-67. Guay ne donne pas la référence de son emprunt.

sujet. Dans l'état actuel des connaissances qui portent sur l'ermite de l'île Saint-Barnabé, seules de nouvelles découvertes d'archives lui permettraient de trancher entre les différentes variantes du récit telles que rapportées par les écrivains du XIXe siècle.

### ANNEXE I ACTE DE SEPULTURE DE TOUSSAINT CARTIER - 30 JANVIER 1767

*L'an mil sept cent soixante et sept, le trente de janvier, est décédé en cette paroisse de Saint-Germain de Rimouski un nommé Toussaint Cartier, âgé d'environ soixante ans, habitant de la dite paroisse, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans l'église de cette paroisse, le dernier jour du mois de janvier.*

*En foy de quoi j'ai signé le jour et an que dessus.*

*Père Ambroise*

(A.N.Q., registre des baptêmes, mariages et

sépultures de Saint-Germain de Rimouski, le 30 janvier 1767).

### ANNEXE II DONATION DE PIERRE LEPAGE DE SAINT- BARNABE EN FAVEUR DE TOUSSAINT CARTIER - 15 NOVEMBRE 1728

*Par devant le Révérend Ambroise Rouillard, Récollet-Missionnaire faisant les fonctions de curé dans la paroisse de Saint-Germain et témoins cy bas nommez, furent présents en leurs personnes le Sr. LePage, de St. Barnabé, seigneur du dit lieu lequel de son bon gré et volonté a donné, cédé, quitté, délaissé et transporté comme il donne, cède, quitte et délaisse au dit toussaint Cartier un endroit*

dans la dite isle de St Barnabé et autant de terre qu'il en pourra faire et ce seulement pendant sa vie sans que le dit toussaint Cartier puisse la vendre ni l'alliéner attendue qu'il l'a demandé au dit Sr Lepage sous ces conditions et qu'après le décès du dit toussaint Cartier le dit endroit aucté bien que la terre qu'il pourra avoir fait retournera au d. Sieur Lepage ou à ses hoirs et ayant cause attendu que le dit Cartier s'est expliqué avec le d. Sr Lepage qu'il ne voulait pas se marier et qu'il voulait se retirer dans un endroit seul afin de faire son salut et qu'il ne prétendait et n'entendait pas avoir aucun droit sur le dit endroit que pendant sa vie durant, et que au cas que le dit toussaint Cartier voulût servir et prendre les intérêts de la maison comme un propre enfant le dit Sieur LePage s'oblige de lui faire comme il fera à ses enfants seulement pour son entretien et sa vie et au contraire si le dit toussaint Cartier veut agir autrement il fera comme il pourra et usera de ce qu'il pourra recueillir sur son dit bien en étant le maître sans toutes fois qu'il puisse empêcher le di. Sr. donateur de faire de la dite isle ce qu'il jugera à propos soit foins, pesche ou pâturage des animaux dont il seras le maître d'en faire comme il voudras sans que le dit toussaint Cartier puisse les empêcher ny lui ni les siens cédant seulement au dit Cartier l'endroit qu'il pourra occuper par lui-même et la terre qu'il pourra faire pour sa subsistance seulement et que au cas que le dit toussaint Cartier vienne sur l'âge aiant pris les intérêts de la maison moi LePage m'oblige et les miens de le nourrir et entretenir dans ma maison le regardant dès lors pour un homme de la famille auquel tems le dit bien me reviendra ou aux miens sans que le dit toussaint ni autres puissent y rien prétendre ne lu aiant été accordé seulement que pendant sa vie après m'avoir fait connaître qu'il n'y prétendait rien après son décès. Fait en présence du R. père Ambroise Rouillard et de Charles Souslevent et de Basile Gagnier temoingts qui ont signez avec nous, le dit toussaint Cartier ayant déclaré ne scavoit écrire ny signer de ce (document) suivant l'ordonnance à St. Germain ce quinziesme novembre mil sept cent huit. Signé sur l'original père Ambroise, LePage de St. Barnabé, marque de toussaint Cartier + Charles Souslevent.

Collationné et vidimé mot pour mot et lettre pour lettre par les notaires publics en la province de Québec résidants à Québec soussignés sur l'original au papier à nous présenté et à l'instant remis, fait et collationné à Québec l'an mil sept cent quatre-vingt-dix le trentième jour d'Août après midi.

Jh. Planté  
L. Deschenaux

(D'après la copie faite par Joseph-Charles Taché)

### ANNEXE III

#### Lettre de Elzéard D. Gauvreau, La Voix du Golfe, Rimouski, le 28 août 1867.

Il est facile de prouver que l'ermite en 1766 avait déjà été au moins quarante ans sur (l'île) St. Barnabé. Les seigneurs actuels de Rimouski ont en leur possession un acte passé en 1728, entre l'ermite et le seigneur du temps; et il appert par cet acte, que l'ermite avait été sur l'île au moins trois ans auparavant. Il avait donc du venir au Canada vers 1723. En 1766 il sentait que la mort s'approchait, et son pressentiment se réalisa bientôt, car il mourut le 30 janvier 1767. Combien de fois n'ai-je pas entendu le grand-père Charles Lepage, nous parler de l'ermite qu'il avait vu lui-même. Il nous disait qu'il avait fait naufrage, et que c'était un voeu qu'il avait fait, qui le retenait sur son île. C'était un homme très religieux; il avait un oratoire où il passait des heures entières. Il évitait la vue des femmes, dont il ne permettait point la présence sur l'île. Je me souviens aussi de la description qu'il nous faisait de sa mort. Toussaint Cartier, c'était son nom, était, paraît-il, sujet à des attaques épileptiques et un matin, /2/ on s'aperçut (sic) de la terre du sud, que la fumée accoutumée ne sortait point de la cheminée de l'ermitage. La famille Lepage, qui le considérait comme un de leurs enfants, se hâta d'envoyer deux jeunes gens sur l'île, prévoyant que quelque accident lui était arrivé. Rendus là, ils le trouvèrent sans connaissance sur le plancher et son chien lui léchait les yeux. Il avait les yeux toujours rouges. On le transporta au sud où il mourut peu de temps après, n'ayant point recouvré ses sens. Il fut enterré dans l'église de Saint-Germain de Rimouski.

Maintenant vient la question: était-ce réellement une affaire d'amour qui fut la cause de sa séparation du reste du monde? La tradition ne nous parle point de cette cause, il est vrai; mais il est plus que vraisemblable que Toussaint Cartier devait être un homme très réservé et n'aurait fait ses confidences qu'à quelqu'un suffisamment instruit pour pouvoir apprécier ses motifs. On ne peut dans tous les cas s'empêcher d'admirer un homme qui (.) frappé d'un grand malheur (.) se retire du monde, se voue à la prière et à la méditation, et en même temps ne néglige ni le travail, ni son prochain; car il défricha plusieurs arpents de terre, faisait le catéchisme aux enfants et sa porte était ouverte à tout le monde.

J'espère que la lecture de l'extrait ajoutera un charme nouveau, aux nombreux pic-nics, qui se font en été sur l'île. Les amoureux, qui après dîner, devront faire un pèlerinage aux ruines de l'ermitage y prendre une leçon de constance et de fidélité et tout le monde celle qui suit: que la pratique de la religion est la meilleure consolation aux grandes infortunes.

Elzéard D. Gauvreau

### ANNEXE IV

#### L'HERMITE DE ST BARNABÉ

Les détails singuliers qui nous avaient été donnés vaguement, lors de notre première visite dans cette paroisse, de la vie d'un certain Toussaint Cartier, assez généralement connu sous le nom de l'Hermitte de St Barnabé, nous ont engagé, dans cette 2de visite, à recueillir sur le compte de cet homme tout ce que l'on peut encore connaître ici, de moins équivoque à son égard. En conséquence, nous avons entendu d'abord quelques vieillards âgés de plus de 80 ans qui nous ont assuré que, dans leur enfance, ils ont très bien connu cet hermite pour avoir visité fréquemment le lieu de sa résidence. En outre, nous avons interrogé des personnes respectables de cette paroisse lesquelles nous ont assuré avoir souvent entendu leurs parents parler en détail, de tout ce qui se rattache à la vie et la conduite que ce T. Cartier a menée durant près de 38 ans dans l'île St Barnabé. D'après nos recherches minutieuses voici à quoi peut se réduire la relation si variée de la vie de cet Européen que l'on croit un des descendants du célèbre Jaq. Cartier.

D'abord, par l'acte de sa sépulture, daté du 30 janvier 1767, on reconnaît qu'il s'appelait Tousst. Cartier, qu'il mourut âgé de 60 ans, après avoir reçu les Sacrem. de pén. d'Euch. et d'Extr. et qu'il fut inhumé dans l'Eglise de Rimouski. Né en France, il en partit à l'âge de 28 à 29 ans pour venir dans ce pays. Durant la traversée, à la veille de périr, il fit l'engagement de vivre séparé du monde au premier lieu où il pourrait prendre terre. Ce fut à l'île St Barnabé qu'il aborda, et qu'il fixa sa résidence. Il parvint à y construire une maison d'une 30<sup>ème</sup> - 30<sup>e</sup> de pieds, qu'il divisa en trois chambres. Il y vécut, près de 38 ans du fruit de son travail et par les bienfaits du seigneur de Rimouski. Il avait une bibliothèque assez intéressante, et paraissait être bien instruit. Sa vie était régulière: il fréquentait souvent les Sacremens, et on le voyait fréquemment dans l'église. Il se communiquait peu. Il s'était acquis l'estime générale des fidèles [par] sa vie édifiante, par son humilité, et [par] les autres vertus chrétiennes [s] qu'il pratiquait sans ostentation. Le Père Ambroise, missionnaire de Rimouski, avait toute sorte d'égard pour lui, l'admettait à sa table, et le retirait souvent chez lui. Dans la crainte d'être distrait par les personnes qui visitaient l'île St B. il avait une chambre particulière, où personne n'entraît, et dans laquelle il se renfermait pour vaquer plus librement à l'oraison. D'ailleurs, il était bien hospitalier, et accueillait avec bonne grâce, ceux qui venaient le visiter dans sa solitude. Il éprouvait de fréquentes attaques d'épilepsie. Par suite de cette infirmité, un de ses yeux paraissait comme presque sorti de sa place, et pour tempérer la douleur aiguë qu'il éprouvait dans cet oeil, il le faisait souvent lécher par son chien. L'hiver de sa mort, il eut une attaque si violente

d'épilepsie, un jour qu'il s'était mis en devoir de traverser de l'île S. B. à Rimouski, qu'il resta sans connaissance sur la glace, un espace de temps assez considérable. On l'y trouva tout transi de froid et exposé au danger prochain de mourir. Il fut recueilli avec la charité qu'on exerçait habituellement à son égard, dans la maison que l'on voit encore sur la rive nord est de la Rivière Rimouski, ci-devant de Mr Trudel, et de présent de Mr Rivard. C'est là qu'il reçut les derniers sacrements et qu'il mourut. Sa mort, comme l'avait été sa vie, fut un sujet d'édification, par les vifs sentimens de foi, de patience et de résignation, qu'il fit paraître aux yeux du père Ambroise, et des assistants. - 29 juillet 1833.  
+ Jos. Ev. de Québec.

(Joseph Signay, *Èvêque*)

(B.R.H., vol. XLIV. p. 113 s.)

N.B.: [ ] ajouts au texte original.

#### NOTES

1. Le lecteur pourra lire le récit de vie de Toussaint Cartier chez les auteurs suivants : Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé, Comté de Rimouski», **Les Soirées canadiennes : recueil de littérature nationale**, Cinquième année, Québec, Brousseau et Frères Editeurs, vol. 5, 1865, chap. II, p. 347-357. Le même texte a été publié à nouveau par Taché dans **Les Sablons (l'île de Sable) et l'île Saint-Barnabé**, Librairie Saint-Joseph, Montréal, 1886, p. 349-352. Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», **La Voix du Golfe**, Rimouski, le 30 août 1867, p. 2. Charles Guay, **Chronique de Rimouski**, Québec, P.-G. Belisle, 1873, p. 77-79. Damase Potvin, **Le Saint-Laurent et ses îles**, Québec, Garneau, 1945, p. 220-227. Michel Paquin, «Toussaint Cartier», **Dictionnaire Biographique du Canada**, vol. III, p. 105 s.
2. Plusieurs articles de journaux et de revues ont aussi repris la légende de Toussaint Cartier : Anonyme, «Toussaint Cartier l'Ermite de l'île Saint-Barnabé», **La Presse**, samedi, le 29 septembre 1906, deuxième édition, p. 5 et 7. Anonyme, «Jadis vivait dans l'île Saint-Barnabé un ermite ...», **Le Soleil**, le 29 août 1962, p. 14. Jacques Morin, «Souvenirs des gens de chez nous : L'ermite de l'île Saint-Barnabé», **L'Echo du Bas-Saint-Laurent**, le 4 mars 1970. Anonyme, «Toussaint Cartier : une légende d'un roman d'opérette», **Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. III, no 2 (novembre 1976) p. 27 s. D'autres publications reproduisent les écrits de Joseph-Charles Taché, souvent sans indiquer le fait de leur emprunt, ni leur source : Cyprien Tanguay, **A travers les registres**, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1886, p. 191-193. Jacqueline Saint-Laurent, **Généalogie de la famille Lepage**, Montréal, (Ateliers des Sourds), 1964, p. 29-35. Gabriel Langlois, **Dossier sur la paroisse de Saint-Germain de Rimouski - Histoire religieuse (1701-1987)**, Rimouski, (Imprim Art), 1988, p. 20-25. Frances Brooke, auteure du premier roman canadien, a publié en 1769 le récit d'une rencontre supposée de Toussaint Cartier, avec un des personnages de son oeuvre : Frances Brooke, **The History of Emily of Montague**, in Four Volumes, London, J. Dodsley, Pall Mall, London MDCCLXIX, Réédition Mc Clelland and Stewart, Montréal, 1969, «Letter 32, Isle of Barnaby, Oct. 13», p. 71-73. Pure création littéraire, la lettre qui met le personnage en scène a tout de même suscité une étude récente : Yvon Mignault, «Que devons-nous à Frances Brooke, 1724-1789, au sujet de Toussaint Cartier, l'ermite de l'île Saint-Barnabé, 1707-1767?» **Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XIII, no 1 (hiver 1988, p. 3-11). Ce passage du roman a été republié dans sa version anglaise ou traduit en français par plusieurs personnes : J.-A. Caron, **Guide de Rimouski**, Rimouski, 1930; Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», **op. cit.**, p. 2; Charles Jacques, «L'ermite de l'île (sic) Saint-Barnabé», **Le Progrès du Golfe**, le 10 avril 1931, p. 1 à 6; Anonyme, «Toussaint Cartier - Extrait de l'Histoire d'Emilie Montague», **Le Progrès du Golfe**, 29 octobre 1942.
3. Archives Nationales du Québec (désormais A.N.Q.), Rimouski, Registres d'état civil, paroisse Saint-Germain de Rimouski, le 30 janvier 1767.
4. «Cet intéressant document ayant été déposé plus tard, pour copie conforme, dans les archives de monsieur le notaire Deschenaux, existe encore, et j'ai pu le recueillir sur une copie certifiée, faite en 1790 ...». Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé ...», **op. cit.**, p. 349.  
«Les seigneurs actuels de Rimouski ont en leur possession un acte passé en 1728, entre l'ermite et le seigneur du temps ...». Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», **op. cit.**, p. 2.  
Malgré le fait que l'Archiviste de la province de Québec affirmait en 1944 avoir consulté l'original de ce document dans les minutes du greffe Des-

chenaux, nous n'avons pu l'y retrouver. P.-G. Roy, «L'ermite de l'île Saint-Barnabé», **Cahier des Dix**, Montréal, 1937 (no 2), p. 80. Texte aussi publié dans **Les toutes petites choses de notre histoire**, Septième série, Québec, Editions Garneau, 1944, p. 102 ss.

5. Archives du Séminaire de Nicolet, fonds Louis-Edouard Bois, AP-G, Documents historiques no 14-42, «Donation par Lepage de Saint-Barnabé à Toussaint Cartier, 1re copie, 1868».
6. Nive Voisine, «Louis-Edouard Bois», **Dictionnaire Biographique du Canada**, vol XI, p. 95 s.
7. Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé ...», **op. cit.**, p. 349-352.
8. A.N.Q., Québec, Greffe J.-C. Panet, le 13 août 1764, Donation à la charge d'une pension par Toussaint Cartier au Sr Lepage de St-Barnabé (sic).
9. A.N.Q., Québec, Greffe J.-C. Panet, le 13 août 1775, Dépôt d'une vente par Toussaint Cartier à Pierre Lepage de Saint-Barnabé.
10. Archives de l'Archevêché de Québec, 69 C D, Cahier des visites no 11, p. 116-119, «Notice sur le nommé Toussaint Cartier surnommé L'Hermitte (sic) mort et enterré à Rimouski en 1767 (le) 30 janvier», 29 juillet 1838, par Joseph Signay, *Èvêque*.
11. «L'Hermitte de St-Barnabé», **Bulletin des recherches historiques**, vol. XLIV (1938), p. 113 s. Cette édition du texte a été reprise en 1943 dans un journal de Rimouski : A. F., «Une autre version plus véridique du «roman» de l'ermite de l'île Saint-Barnabé - Toussaint Cartier - Ses raisons de se faire ermite - Un document de Mgr Signay», **Le Progrès du Golfe**, 5 novembre 1943, p. 1.
12. Archives du Séminaire de Nicolet, fonds Louis-Edouard Bois, AP-G, XIII - 41, 42, «Toussaint Cartier ou l'Ermitte de l'île Saint-Barnabé», manuscrit, p. 1-82. L'affirmation de Bois suivant laquelle il aurait interrogé des gens de Rimouski sur Toussaint Cartier se trouve en page 46 du manuscrit. C'est à la page 22 qu'il fixe le départ de Cartier de France à 1735. Fonds Louis-Edouard Bois, Garde-notes no 1, (Mgr Joseph Signay), «L'ermite (sic) de l'île Saint-Barnabé, mort et enterré à Rimouski, le 30 janvier 1767», folios 190-194. Une note succincte fixant l'arrivée de Toussaint Cartier à Rimouski à l'année 1723 et signalant la date de son décès se trouve dans le Garde-notes no 16, folio 241.
13. Joseph-Charles Taché, **op. cit.**, p. 347-357.
14. Elzéard D. Gauvreau, **op. cit.**
15. Charles Guay, **op. cit.**, p. 64-66.

# CHRONIQUES RIMOUSKOISES

Présentées par Jacques MORIN

Extrait du **Progrès du Golfe**, 24 décembre 1909, page 11:

(Cet article présente les établissements de la compagnie Price à Rimouski)

## LES ETABLISSEMENTS PRICE

En 1900, la compagnie Price Brothers faisait l'acquisition de la magnifique propriété de monsieur Louis Lavoie pour y construire un moulin à scie. Le terrain ne pouvait être mieux choisi : il se trouvait situé sur les bords de la rivière Rimouski et traversé par le chemin de fer de l'Intercolonial, ce qui permettait d'exporter le bois avec la plus grande facilité.

gnie fit construire plusieurs maisons devant servir de résidences à ceux qui travaillaient au moulin. Le hameau, d'une quarantaine de maisons, distribuées sur quatre à cinq rues sur un petit promontoire dominant le fleuve fut surnommé «Fort Pic». Y résidaient les employés cadres moyens, comme les contremaîtres. Les locataires, moyennant un modeste loyer, jouissaient de l'occupation en plus du

courant électrique et du bois de chauffage, résidus des moulins.

Le premier gérant de l'installation fut monsieur Ed. Hillier remplacé en 1902 par monsieur David Blair, très dévoué aux intérêts de la compagnie. En 1909, les contremaîtres étaient messieurs Pierre Gagnon et Georges Marois.

Comme on l'a vu, au sud de ce hameau, au pied du viaduc de l'Intercolonial, se trouvait la scierie, moulin dénommé «L'Épinette», car c'était surtout cette essence forestière qui y était utilisée. Cette scierie n'était opérée que l'été. En 1909, trois cents hommes travaillaient au moulin et sur les quais. L'hiver, un nombre plus considérable s'en allait dans les chantiers pour y faire la coupe d'au-delà 450 000 billots.

## LE MOULIN A BARDEAUX

La compagnie Price possédait de plus un moulin à bardeaux, appartenant autrefois à des Américains et qui se trouvait à la deuxième écluse au pied de la côte du Beauséjour. C'était la limite où pouvait remonter le sau-



Usine vers 1914.

Ce fut un grand événement pour Rimouski d'apprendre que cette compagnie avait décidé d'ouvrir une scierie; car, à cette époque, les maisons industrielles pouvait facilement se compter sur les doigts de la main, et la classe ouvrière trouvait quelquefois de la difficulté à tirer sa subsistance de son travail, parce que l'ouvrage était rare.

Dès l'automne 1900, les travaux de construction furent poussés avec la plus grande célérité, et nous avons vu notre population ouvrière augmenter considérablement en raison de ces travaux qui nécessiterent un grand nombre d'ouvriers et de journaliers.

Vers la même époque, la compa-



Des travailleurs de la compagnie Price Brothers.

mon et, de ce fait, le rendez-vous nocturne des braconniers.

«Le Moulin à bardeaux», lui aussi, ne fonctionnait que durant la saison estivale. Il abritait une vingtaine de machines à débiter le cèdre en tranches. On dit que le cèdre de l'est est plus résistant que le pin de Colombie Britannique et qu'il est exporté dans toute l'Amérique en raison de cette qualité.

Cette usine employa une quarantaine de personnes jusqu'à sa fermeture, lors de la crise économique. Lorsqu'on vidait le bassin de flottage, à l'automne, les employés ramassaient à foison les anguilles prises au piège.

### LA MANUFACTURE DE PULPE

La compagnie Price & Porritt fut incorporée en 1902, avec un capital de 150 000 \$ dans le but de construire une manufacture de pulpe. En-

travaux des premiers jours furent pénibles autant que dangereux, car il fallut creuser dans le roc vif, et en enlever d'immenses quartiers au moyen de la dynamite, afin de niveler le terrain pour les fondations. Là aussi, il y avait 54 pieds de tête d'eau, développant un pouvoir de 2 700 chevaux-vapeur pour la faire fonctionner, ainsi que le «terminal», un câble aérien propulsé électriquement et qui originait de la cour à l'embouchure de la rivière Rimouski.

La pâte mécanique, composée d'un tiers de sapin pour deux d'épinette était acheminée en balles de 250 livres chacune au «terminal». Sur ce câble aérien, à tous les 400 pieds environ, circulaient des paniers qui transportaient chacun deux balles de pâte mécanique ficelées, de la manufacture jusqu'à la cour de stockage. De là, le produit était exporté vers le

Les «boilers» pour le séchage de la pâte mécanique servaient également pour le nettoyage des installations en hiver. Fait à noter, cette usine fonctionnait hiver comme été, soit 365 jours par année, et jour et nuit. Au plus fort de la production, une quarantaine d'hommes s'y affairaient. Ils étaient logés dans un hameau, sur la butte, d'une vingtaine de maisons, certaines à plus d'un logement, dont quinze étaient la propriété de la compagnie.

Près de la résidence du gérant se trouvait l'office où chaque jeudi les préposés à la paye, venus de Rimouski, remettaient aux travailleurs, dans une enveloppe, en billets et pièces, la récompense de leur labeur.

### WILLIAM PRICE

Notes transmises par le chanoine Léo BERUBE, archiviste à l'Archevêché de Rimouski

William Price est né au Chili le 30 août 1867. Il commença ses études au Bishop's College de Lennoxville et les compléta en Angleterre. En 1886, il entra dans la firme familiale, PRICE BROTHERS & CO. LIMITED, formée de ses oncles, les frères David, William et John Price.

A la mort du dernier des trois actionnaires, en 1899, c'est lui qui prit la direction de la compagnie. L'entreprise exploitait alors des scieries, une quinzaine, dont celles de rivière Trois-Pistoles, Rimouski, Grand-Métis, Matane et Amqui.

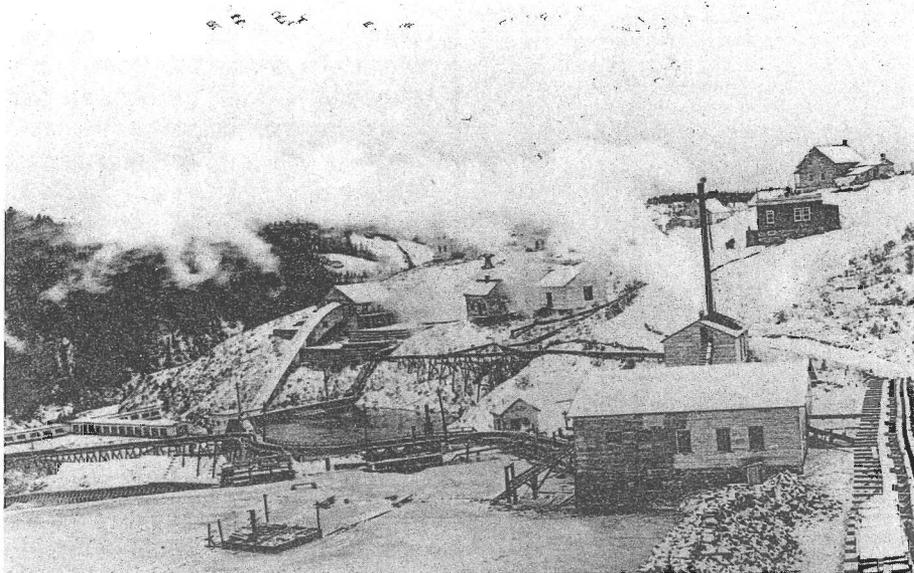
C'est l'époque où naissait l'industrie des pâtes de bois pour le papier. William Price fit construire une usine de pâte mécanique à Montmagny : elle ne fut pas très fructueuse. Peu après, en 1902, il fit ériger une «pulperie» du même genre sur la rivière Rimouski. Elle fonctionna tant bien que mal, de 1903 à 1927. On sait que cette usine souffrait de l'insuffisance de son pouvoir d'eau.

Conservateur en politique, William Price s'est présenté comme député de Rimouski aux Communes, contre l'ex-député Jean-Auguste Ross, de Mont-Joli, aux élections de 1904, et il fut battu. Cette défaite lui fut très amère, et on rapporte qu'il aurait dit à cette occasion que le comté de Rimouski aura à la regretter.

On peut dire qu'à partir de 1904, il a tourné le dos au comté de Rimouski pour s'occuper surtout de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Il est devenu député de Québec-Ouest à la Chambre des communes en 1908 et jusqu'en 1911; il s'intéressa beaucoup au progrès de la ville de Québec, particulièrement à son port où de grandes améliorations furent exécutées pendant qu'il était président de la Commission du Havre.

William Price n'a pu mener à terme tout ce qu'il envisageait de réaliser dans le monde de l'industrie; le 2 octobre 1924, il s'était produit un éboulement près du moulin. Comme il était sur les lieux en compagnie de deux ingénieurs, le matin du 2 octobre, pour examiner l'étendue des dégâts, un nouvel éboulement se produisit qui l'emporta dans l'abîme. Son corps fut retrouvé, plus d'une semaine plus tard, flottant dans le Saguenay à plusieurs milles de là.

William Price a été justement surnommé «The Lumber King of Quebec».



Manufacture de pulpe, Rimouski, Québec.

core plus en amont, à trois milles de la ville, cette dernière installation était la plus importante par la complexité de ses structures. On trouvait, en partant du sud, un bâtiment : l'écorceur, au début non automatisé et supervisé de main d'homme. De l'écorceur, les billots descendaient par gravité à la «factory», surplombant les génératrices et fournissant l'énergie aux broyeurs.

L'endroit où se trouvait la manufacture était complètement désert lors de sa construction. La nouvelle entreprise ne fut pas sans difficultés et les

moulin à papier Price à Kénogami, soit par train, soit par goélette via le Saguenay. Il y en avait une patie qui, par contrat, était dirigée vers les principaux moulins à papier des Etats-Unis. En 1909, c'étaient de 30 à 40 wagons par semaine qui prenaient cette direction.

Mais revenons à la manufacture: le moteur pour les machines était de 75 forces. Ces dernières pouvaient scier en moyenne 1 000 billots par jour. Dans le moulin, il y avait six meules de 54 pouces, d'une capacité de 30 tonnes sèches par jour.

# LA PLACE DE L'HISTOIRE DANS LE NOUVEAU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES AU COLLÉGIAL

Jacques OUELLET, professeur d'histoire, Cégep de Rimouski

Et le ministère décida<sup>1</sup>, conseillé sans doute par les voix célestes, que l'histoire était une discipline des ligues majeures et deviendrait en septembre 1991 (s'il n'y a pas de contre-ordre) un des piliers du nouveau programme de sciences humaines au collégial<sup>2</sup>. Faisons ensemble le récit historique des tenants et des aboutissants de cette volonté politique de redonner à l'histoire la place qui lui revient dans notre système d'éducation.

En 1978, dans son Livre Blanc<sup>3</sup> sur l'enseignement collégial (REC et PREC par la suite), le ministre de l'éducation de l'époque faisait part de la volonté du gouvernement d'introduire deux nouveaux cours obligatoires dans le Régime pédagogique collégial en plus des cours de langue et de littérature, de philosophie ou d'humanités et d'éducation physique. Le document proposait d'ajouter un cours d'histoire du Québec et un cours d'économie du Québec. L'histoire était, selon le ministre, une des disciplines devant contribuer à la formation fondamentale de tous les étudiants du niveau collégial. Pendant cinq ans, les professeurs d'histoire du réseau collégial travaillèrent d'arrache-pied (j'en fus) et accouchèrent d'un plan de cours<sup>4</sup> dont le titre était : Histoire et institutions du Québec. Puis, en 1984, c'est la stupéfaction. Nous apprenons avec stupéfaction<sup>5</sup> que le cours Histoire et institutions du Québec ne serait pas implanté. S'agissait-il d'une magouille politique<sup>6</sup> ou tout simplement d'un retrait stratégique?

Quoiqu'il en soit, de 1984 à 1988, c'est plus spécialement dans le secteur des sciences humaines au complet suite à la parution du Rapport Dumont-Cazeault<sup>7</sup>, qu'un projet de réforme en profondeur fut lancé. Il

s'agissait ni plus ni moins de mettre sur pied un véritable programme en sciences humaines. La structure, en définitive, fut échafaudée par les coordonnateurs provinciaux des différentes disciplines (dix au total) qui après moult réunions et de nombreux rapports d'étape<sup>8</sup> soumièrent un projet au ministère. De consultations en consultations, après un colloque tenu à Montréal en 1989 auquel participa d'ailleurs le ministre Ryan<sup>9</sup>, un document de consultation final fut déposé. L'histoire y était traitée au même titre que les neuf autres disciplines des sciences humaines, soit la géographie, les civilisations anciennes, les sciences religieuses, l'économie, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, les sciences politiques et l'administration. Outre deux cours obligatoires en méthodologie (méthodologie quantitative et méthodologie de la recherche), huit cours seront pris dans un bassin de quarante cours dit ministériels proposés par les dix disciplines des sciences humaines. Quatre autres cours, au choix de l'établissement, à prendre dans les mêmes dix disciplines plus quatre autres dites disciplines de service (mathématique, informatique, langue seconde et philosophie) viendront compléter la grille de cours. Chaque élève devra choisir un minimum de quatre et un maximum de six disciplines différentes. Il n'aura pas droit à plus de quatre cours dans une même discipline. Les cours complémentaires demeureront au nombre de quatre et devront être pris dans d'autres disciplines que celles de la concentration de l'élève.

Le 23 avril 1990, coup de théâtre, le Conseil des collèges<sup>10</sup> dans son Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le programme révisé de sciences humaines recom-

mande au ministre d'apporter un changement majeur en ce qui concerne la formation commune (cours obligatoires) et introduisant trois autres cours dont un cours d'histoire: Histoire du temps présent, le XX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Dans sa lettre du 21 juin 1990 aux directeurs généraux des collèges publics<sup>12</sup>, Claude Ryan décide de suivre la plupart des recommandations du Conseil des collèges donc qu'un cours d'histoire, Histoire de la civilisation occidentale et non pas celui recommandé, fera partie du tronc commun de la concentration en sciences humaines. La grille semestrielle ci-contre vous présente les cours d'histoire offerts en concentration sciences humaines au Collège de Rimouski.

## NOTES

1. Il s'agit bien sûr de Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science jusqu'au 4 octobre 1990.
2. Lettre de Claude Ryan aux directeurs généraux des collèges publics, le 27 juin 1990.
3. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. **Les Collèges du Québec : une nouvelle étape, Québec**, Service général des communications du ministère de l'Éducation, 1978, 79 p.
4. Coordination provinciale d'histoire, **Guide pédagogique pour le nouveau cours d'histoire et institutions du Québec**, mai 1989.
5. Lettre de Claudette Bégin-Wolff, coordonnatrice provinciale d'histoire, à monsieur Camille Laurin, ministre de l'Éducation, le 8 février 1984.
6. Nelson Dumais. «L'enseignement de l'histoire en procès», dans **La Presse-Plus**, Montréal, le samedi 5 octobre 1985.
7. Fernand Dumont et al. **Orientations de la concentration en sciences humaines au niveau collégial, Rapport du groupe de travail**, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 29 juin 1983, 45 p.
8. Le groupe des coordonnateurs de sciences humaines, **Rapport d'étape sur le projet de réforme de programme au collégial**, février 1985, 44 p.
9. Gérard Lorient, **Les Sciences humaines au collégial, Actes du Colloque tenu les 5 et 6 juin 1989**, Valleyfield, Collège de Valleyfield, août 1990, 108 p.
10. Le Conseil des collèges est un organisme indépendant chargé de conseiller le Ministre sur tout ce qui concerne l'enseignement collégial, rôle auparavant dévolu au seul Conseil supérieur de l'éducation.
11. Conseil des collèges, **Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le programme révisé de sciences humaines**, Québec, Conseil des collèges, mars 1990, 57 p.

# LA GRILLE SEMESTRIELLE EN HISTOIRE

## Tronc-profil I géographie<sup>1</sup>

## Tronc-profil II sc. politiques<sup>2</sup>

## Tronc-profil III administration<sup>3</sup>

1re session

1re session

1<sup>re</sup> session

Cours de concentration  
Histoire de la civilisation occidentale  
(330-910-90)

Cours de concentration  
Histoire de la civilisation occidentale  
(330-910-90)

2<sup>e</sup> session

2<sup>e</sup> session

2<sup>e</sup> session

Cours ministériel  
Les fondements historiques du  
Québec contemporain  
(330-951-90)

Cours de concentration  
Histoire de la civilisation occidentale  
(330-910-90)

3<sup>e</sup> session

3<sup>e</sup> session

3<sup>e</sup> session

Cours d'établissement

Cours d'établissement

Histoire du temps présent:  
le XX<sup>e</sup> siècle  
(330-972-90)

Histoire du temps présent:  
le XX<sup>e</sup> siècle  
(330-972-90)

4<sup>e</sup> session

4<sup>e</sup> session

4<sup>e</sup> session

Cours d'établissement

Cours d'établissement

Histoire du Tiers-Monde  
(330-983-90)

Histoire du Tiers-Monde  
(330-983-90)

1. Pour les élèves inscrits en géographie, histoire, sciences religieuses, droit et science de l'éducation.
2. Pour les élèves inscrits en psychologie, sciences sociales/service social et philosophie.
3. Pour les élèves inscrits en administration.

# CHRONIQUE DES ARCHIVES

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SECTEUR DES ARCHIVES RÉGIONALES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Pierre COLLINS, responsable du secteur des archives régionales

Créé en 1978, le secteur des archives régionales s'est vu confier le mandat particulier d'acquérir, de classer et de conserver les collections et fonds d'archives, à caractère régional surtout, susceptibles d'intéresser, comme sources premières en histoire, les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants impliqués dans diverses recherches historiques relatives à notre développement régional.

### Localisation bibliothèque :

- 1) Bureau : local J-325
- 2) Salle de consultation: local J-325.1
- 3) Dépôt : local J-325.2

### Responsable :

Pierre Collins  
Téléphone: 723-1986 poste 1669

### Consultation:

La consultation se fait sur place au J-325.2 aux heures régulières d'ouverture soit :

- 1) Année académique  
8 h 30 à 12 h  
13 h 30 à 17 h
- 2) Période estivale (juillet-août)  
8 h à 12 h  
13 h 30 à 16 h 30  
(fermé le vendredi après-midi)

### Collection :

La collection universitaire d'archives régionales croît autour des axes de développement suivant :

- 1) le domaine agricole;
- 2) le domaine coopératif;
- 3) le domaine du développement régional;
- 4) le domaine syndical.

La collection universitaire dont l'amplitude est d'environ 300 mètres linéaires, regroupe 35 collections de fonds d'archives dont voici les principaux :

TITRES	DOMAINES	DATES EXTREMES
Fonds Louis-Bérubé	Coopération et enseignement (pêcheries)	1931-1966
Fondation F.X.-Légaré	Syndicalisme	1941-1976
Fonds Léo-Pierre Bernier	Colonisation	c.1930-1935
Fonds du B.A.E.Q.	Développement régional	1965-1966
Fonds de l'U.P.A. du Bas-Saint-Laurent	Agriculture	1929-1984
Fonds des Pêcheurs Unis du Québec	Coopération (pêcheries)	1939-1984

Pour connaître plus en détails l'ensemble de la collection, l'usager pourra se procurer gratuitement le **Guide des archives** auprès du responsable.

Enfin le responsable offre les services professionnels suivants :

- Aide technique concernant tout le domaine de l'archivistique (i.e. classement, conservation, production d'inventaires, etc.).

- Aide technique concernant tout le domaine de la recherche historique liée à l'encadrement d'un fonds exploité (i.e. sources, références bibliographiques, délimitation des sujets, etc.).

Bienvenue à toutes les chercheuses et chercheurs!

# LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

(RIMOUSKI)

**Donald O'FARELL, responsable**

Les Archives nationales du Québec existent comme institution depuis 1920. Instaurées par le gouvernement du Québec, les Archives de la province, ainsi qu'on les désignait alors, ont été jusqu'en 1961 rattachées au Secrétariat de la province. Elles relèvent depuis du ministère des Affaires culturelles qui, après avoir changé leur dénomination pour celle d'Archives du Québec, leur donne, en 1969, celle d'Archives nationales du Québec.

Vouées à l'origine à la conservation d'une précieuse documentation historique, les Archives nationales sont aujourd'hui chargées d'acquérir, de conserver et de mettre en valeur les divers fonds qui constituent le reflet de l'activité de la société québécoise et qui témoignent de son identité.

Fortes d'une longue expérience, de l'indispensable appui de leurs partenaires et de l'enthousiasme de leur personnel, les Archives nationales sont à l'avant-garde de la gestion des documents d'hier et d'aujourd'hui. Au rythme de l'évolution de notre société moderne, elles choisissent, assemblent et conservent les pièces du patrimoine documentaire du Québec de demain.

La Loi sur les archives adoptée en 1983 confère aux Archives nationales un rôle déterminant en matière de conservation et de mise en valeur de la documentation historique et aussi en matière de gestion des documents des services publics. En raison des multiples responsabilités qui leur sont dévolues, les Archives nationales sont devenues le chef de file au Québec en ce qui a trait à la gestion des documents historiques et administratifs.

Ainsi, en plus de leur mission traditionnelle qui consiste à préserver et à faire connaître l'exceptionnel héritage archivistique des Québécois, les Ar-

chives nationales sont chargées de sélectionner, parmi les documents issus de l'Administration, ceux qui doivent être conservés et de les rendre accessibles dès le moment où elles en deviennent dépositaires. Aussi la promotion d'une gestion efficace et rentable de l'information est-elle un des aspects les plus importants de leur action.

Enfin, c'est aux Archives nationales qu'il incombe également d'élaborer et de diffuser les politiques, règlements, normes et procédures garantissant le respect de la loi et d'en coordonner l'application.

Par des interventions ponctuelles auprès de ses interlocuteurs publics et privés, le Centre régional joue un rôle de promoteur et parfois de leader en matière de conservation et de diffusion des archives. L'archiviste participe notamment à des conférences et à des colloques régionaux de même qu'à des sessions de formation en archivistique. Il collabore, de plus, à des projets destinés à mettre en place des services d'archives. De façon générale, il assure toute l'aide nécessaire aux personnes et aux organismes régionaux qui sont ou des producteurs, ou des conservateurs d'archives susceptibles d'être reconnues d'intérêt historique.

Depuis 1979, le Centre a conclu plusieurs ententes avec des sociétés d'histoire, des sociétés de généalogie et des maisons d'enseignement, assurant ainsi la conservation d'une partie considérable de notre patrimoine archivistique régional. L'archiviste a acquis des fonds d'archives public et privé relevant de domaines aussi variés que la culture, l'éducation, la vie religieuse, professionnelle et économique. Son travail a permis de rassembler une documentation abondante dont la nature et les supports sont variés, comme en témoignent les chiffres qui suivent: (Centre régional)

Imprimés	6 000
Photographies et négatifs	55 000
Films	50
Cartes et plans	100
Fonds et collections de manuscrits	336
(en mètres linéaires)	

## Ses services

Que ce soit au Centre même ou à l'extérieur, l'archiviste et la technicienne offrent tous les services professionnels qui vous permettront d'effectuer, pour votre organisme ou à titre individuel, le travail de traitement et de mise en valeur des documents qui vous sont précieux.

Par leurs conseils, ils vous aideront à bien orienter vos recherches, à utiliser pleinement l'information disponible et à vous familiariser avec les fichiers et les appareils de consultation. Précisons qu'il est maintenant possible, grâce au catalogue informatisé mis à la disposition de tous, de consulter l'inventaire des fonds acquis par les huit autres centres du réseau.

En plus de ces services, les Archives nationales et le ministère des Affaires culturelles offrent aux organismes privés et publics des programmes d'aide financière destinés à la conservation du patrimoine archivistique régional.

## Chercheurs et amateurs

Le Centre régional d'archives est ouvert au public en général. Il accueille chaque année deux mille visiteurs, spécialistes ou amateurs. Qui-conque s'intéresse à la petite ou à la grande histoire, à celle de sa région, de sa ville, ou de sa famille y trouvera une information aussi utile qu'intéressante.

La consultation est gratuite et le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. De septembre à mai inclusivement, il est également ouvert le mercredi soir, de 19 h à 22 h.

## Service au public :

Claire Dubé

## Accueil et soutien administratif :

Claudette Côté-Lebel

Archives nationales du Québec  
337, rue Moreault  
Rimouski (Québec)  
G5L 1P4  
Téléphone : (418) 722-3500

## LA PROTECTION DU PATRIMOINE: UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Euchariste MORIN, aménagiste, ministère des Affaires culturelles (région Est-du-Québec)

Il y a vingt ans à peine, la notion de patrimoine n'était rattachée qu'aux bâtiments les plus anciens ou ayant une histoire exceptionnelle. Le mot patrimoine évoquait essentiellement les chefs-d'oeuvre du passé. Il se résumait aux édifices religieux et de prestige ou encore à la traditionnelle maison de ferme construite en pierre sous le régime français.

Depuis quelque temps, cette vision trop limitée du patrimoine s'est graduellement élargie et s'est enrichie pour inclure des pans entiers de notre environnement. Ainsi, les grandes réalisations architecturales ne sont plus seules dignes de conservation. Le sont aussi les lieux de patrimoine industriel, les ateliers d'artisans traditionnels, les sites archéologiques qui témoignent des particularités de notre communauté culturelle. La façon dont un village est implanté, l'originalité d'une trame de rues ou l'aménagement d'un grand jardin s'affichent comme faisant partie du patrimoine sans pour autant être objet de musée.

Cette nouvelle définition du patrimoine fait référence à un ensemble d'éléments qui sont significatifs pour une population donnée et sont source d'un sentiment d'appartenance. Au lieu de conservation du patrimoine, on parle maintenant d'appropriation du patrimoine. Le milieu s'approprie son espace par lequel lui est dévoilée toute son histoire. Il y puise son identité qui lui permettra de mieux assurer son développement social, économique et culturel.

### DES OUTILS POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Tout comme la notion de patrimoine s'est élargie depuis quelques années,

les intervenants pour sa protection se sont multipliés. Il s'agit maintenant d'une responsabilité partagée entre les individus et les organismes, les municipalités, les MRC et le gouvernement.

Même s'il n'est plus seul, le gouvernement a gardé des pouvoirs pour la protection du patrimoine qui sont essentiellement sous la juridiction du ministère des Affaires culturelles. La Loi sur les biens culturels a pour but de favoriser la sauvegarde des éléments les plus représentatifs dont la conservation est d'intérêt public, qu'il s'agisse de lieux, de bâtiments, d'objets d'art ou d'ethnographie, de vestiges archéologiques ou de documents d'archives.

La Loi renferme donc un certain nombre de dispositions permettant au gouvernement d'attribuer un statut juridique à des biens culturels. On parle alors de monuments historiques classés ou reconnus selon la valeur du bien. La région du Bas-Saint-Laurent compte, à titre d'exemple, dix-huit biens culturels classés ou reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels.

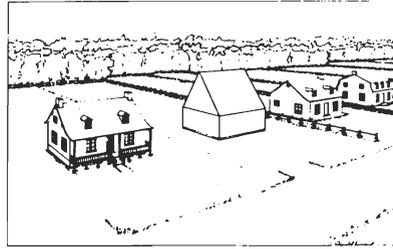
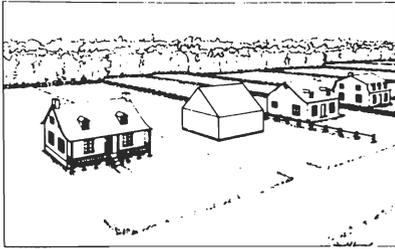
Pour le MAC, l'attribution d'un statut juridique constitue l'un des moyens d'intervention les plus importants mais demeure un geste d'exception. Les immeubles qu'on classe possèdent une valeur patrimoniale exceptionnelle à l'échelle nationale, c'est-à-dire qu'ils ont une valeur de symbole pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

D'autre part, le MAC par différents programmes peut subventionner des organismes et des municipalités qui désirent réaliser un projet de mise en valeur du patrimoine, soit par un inventaire architectural, un outil de sen-

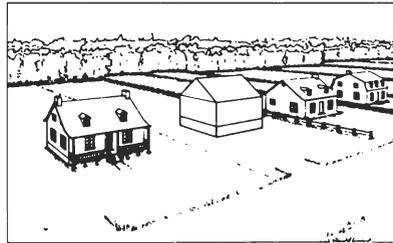
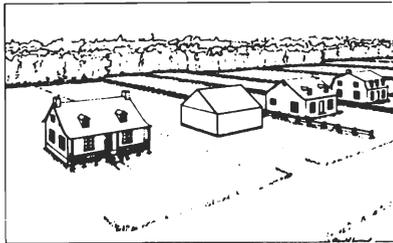
sibilisation ou des fouilles archéologiques. De plus, le MAC peut aussi secondar les municipalités et les MRC dans la confection de leurs règlements et leur schéma d'aménagement.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chaque MRC devait préparer un schéma d'aménagement précisant les grandes orientations de l'aménagement de son territoire. Ce schéma constitue le cadre auquel doivent se conformer les municipalités locales lors de la confection de leurs plans et règlements d'urbanisme.

Chaque MRC devait donc identifier les territoires présentant un intérêt d'ordre historique, culturel et esthétique. Ce fut une occasion pour plusieurs MRC de réaliser des inventaires et de prendre conscience des nombreuses ressources de leur territoire. Sans pour autant pointer tous les sites ou bâtiments anciens, cet exercice a permis de délimiter des zones d'intérêt où se concentrent plusieurs éléments du patrimoine. Toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent ont, à des degrés divers, inclus dans leur schéma d'aménagement des préoccupations concernant la préservation de lieux historiques. Depuis deux ans, plusieurs municipalités et MRC se sont dotées d'outils d'analyse en matière de patrimoine. Les MRC de Kamouraska et de la Mitis, par exemple, possèdent maintenant un document général leur permettant de mieux planifier leurs interventions dans ce domaine tandis que les municipalités de L'Isle-Verte, Rivière-du-Loup et Sainte-Flavie ont inventorié tous les bâtiments d'architecture traditionnelle de leur territoire. Cela pourra conduire à une réglementation particulière ou



En s'inspirant de la pente du toit et du niveau du rez-de-chaussée des immeubles avoisinants, un nouveau bâtiment évite d'introduire des discordances dans un ensemble patrimonial.



encore à différentes formes de mises en valeur telle la confection de circuits patrimoniaux ou de dépliants de sensibilisation.

A la suite de l'adoption du schéma d'aménagement, les municipalités doivent réaliser leurs plans et règlements d'urbanisme ou, si c'est déjà fait, les rendre conformes au schéma. Tandis que le schéma et le plan d'urbanisme demeurent au niveau des orientations, les règlements municipaux traduisent de façon concrète les objectifs qu'on s'est donnés. Les municipalités disposent donc d'un ensemble de mesures réglementaires pour protéger des biens immobiliers, que ce soit par le règlement de zonage, de lotissement ou de construction.

L'inclusion de règles architecturales et urbanistiques dans le règlement de zonage permet une intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments dans un quartier ancien. On peut ainsi réglementer le volume et l'implantation des nouveaux bâtiments. Des normes peuvent aussi empêcher d'altérer le cachet des bâtiments anciens, entre autres, en ce qui concerne la forme et le volume. Une attention spéciale doit aussi être portée aux détails tels que les ouvertures, galeries et revêtement. Les municipalités

de Saint-Fabien et de Val-Brillant ont inclus des normes minimales de protection dans une aire patrimoniale bien délimitée correspondant au noyau ancien de leur village.

En plus des règlements municipaux, les municipalités disposent de nouveaux pouvoirs depuis la refonte de la Loi sur les biens culturels en avril 1986 en ce qui concerne la protection du patrimoine. La municipalité peut protéger par ses propres pouvoirs un bâtiment historique (citation) ou un ensemble de bâtiments historiques (site du patrimoine). La municipalité peut imposer des conditions spéciales concernant la modification ou la rénovation des bâtiments cités ainsi que la subdivision, la construction neuve et l'affichage dans les sites du patrimoine. Pour exercer ce pouvoir, la municipalité doit obtenir l'avis d'un comité consultatif. Ce comité peut être soit le comité consultatif d'urbanisme créé en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit un comité spécial de trois personnes créé expressément pour les fins de l'application de la Loi sur les biens culturels.

Une grange polygonale a été citée par la municipalité des Boules et la ville de Trois-Pistoles a cité monument historique la Maison du notaire

construite vers 1842. D'autres municipalités du Bas-Saint-Laurent étudient présentement la possibilité de constituer des sites du patrimoine.

L'investigation du champ du patrimoine par les municipalités est un phénomène relativement nouveau. Autrefois laissé exclusivement aux sociétés d'histoire et au ministère des Affaires culturelles, le patrimoine devient aussi, peu à peu, l'affaire des municipalités. Cette nouvelle responsabilité ne se traduit pas nécessairement par des déboursés supplémentaires mais plutôt par une philosophie du développement axée sur la qualité de l'environnement. Ce scénario n'exclut pas, bien au contraire, l'action des sociétés d'histoire et autres organismes pour la protection du patrimoine qui, par leurs recherches, doivent alimenter et éclairer les élus municipaux. Une collaboration encore plus étroite entre tous les intervenants est souhaitable pour assurer la mise en valeur des éléments qui distinguent notre région.

**L'ASSOCIATION DES BOUFFARD  
DU CABARET DU PETIT MATANE  
et  
LA RESTAURATION DE  
LA MAISON HORACE-BOUFFARD**

Georgy BOUFFARD, Petit Matane

Une association de famille veut réunir les descendants d'un ancêtre commun dans le but de fraterniser, de développer le sens d'appartenance et le goût de la recherche de ses origines. Mais il n'est pas nécessaire d'être membre d'un regroupement pour se tourner vers le passé de sa famille. Des particuliers peuvent le faire. La recherche généalogique est une activité répandue et occupe de nombreux adeptes dans tout le Québec. Des publications historiques de familles apparaissent régulièrement. Il y a là beaucoup d'initiatives individuelles mais il ne faut pas ignorer que bien des publications de ce genre ont été élaborées dans le cadre d'une association de famille ou lors de fêtes de retrouvailles. Dans ce cas, le regrou-

pement de personnes a stimulé la recherche.

L'association des Bouffard du Cabaret fut fondée en 1987. Elle répondait bien sûr à un désir de fraterniser, de retrouver la coutume presque perdue du «cousinage» et de connaître nos origines. La réussite que nous avons connue par les adhésions de membres puis par nos activités est redevable pour une bonne part au fait que la famille Bouffard est numériquement d'importance très moyenne et est territorialement concentrée. La grande majorité des gens ayant le patronyme habitent la ville de Matane et le sillage de Petit Matane.

Un baptême inscrit aux registres de la paroisse Saint-Jérôme de Matane en 1843 représente la plus ancienne mention dans un document de la présence des Bouffard dans la région de Matane. Le couple Jean-Baptiste Bouffard et Archange Lacroix faisait baptiser une fille, Philomène, née l'année précédente. C'est la date retenue pour l'arrivée de nos ancêtres matanais. Ils venaient de Saint-Laurent de l'île d'Orléans où ils s'étaient mariés en 1830. Le mari pratiquait le métier de charpentier et il fréquentait les chantiers de construction de maisons ou d'édifices tels églises, chapelles, moulins, etc. Cela le rendait peu sédentaire. Une fois sa famille établie à demeure au Petit Matane, Jean-Baptiste Bouffard a continué de parcourir la côte au gré des chantiers de construction.

Jean-Baptiste Bouffard avait une petite propriété près de la mer mais il installa quatre de ses fils sur des lots du rang II. Cet insulaire, habitué aux terres en pente, répugnait à l'idée de les voir défricher et cultiver les espaces planes en bordure du fleuve. On préférait le sol brun, plus fertile et moins marécageux. Ainsi, Pierre occupa le lot 468, Léandre le lot 466, Charles le lot 465 et François le lot 463. Pas étonnant qu'aujourd'hui ce rang a comme dénomination «rang des Bouffard».

C'est la maison d'Horace Bouffard, construite en 1897, que l'Association des Bouffard s'occupe de restaurer aujourd'hui. La famille et les descen-



**La maison Horace Bouffard sur son nouveau site à l'hiver 1974, peu de temps après son déménagement.**

dants d'Horace l'ont habitée jusqu'en 1974, année où il fut décidé de la remplacer.

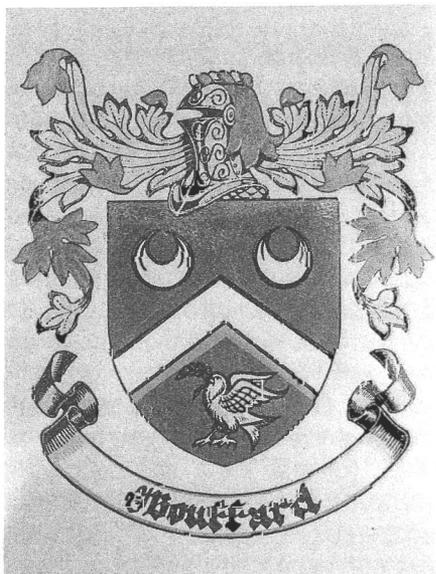
Un petit-fils d'Elzéar Bouffard, la transporta à quelques arpents, et évita ainsi la démolition. Assise temporairement sur un solage en cage de bois, la vieille demeure de 77 ans fut aussitôt aménagée et meublée dans un style maison-paysanne-1900. Comme bien des objets et meubles anciens provenaient de diverses branches de la famille, les parents de même que les autres visiteurs qui y défilèrent par la suite, pouvaient considérer l'édifice comme un mémorial à la famille, sinon un musée d'objets de culture matérielle. Elle a certes contribué à éveiller et nourrir la fierté et le sens d'appartenance de plusieurs Bouffard.

En 1978, un comité organisateur invita tous les descendants de Jean-Baptiste Bouffard et d'Archange Lacroix à une fête de retrouvailles. On commémora en même temps le 135e anniversaire de leur arrivée au Petit Matane. Tous ces gens participèrent au lancement d'un volume sur le passé de la famille Bouffard, à l'érection d'un monument et à la visite de la maison des Bouffard. Ces fêtes réussies en tous points ont facilité le mûrissement de l'idée d'un regroupement de famille. Mais la dissolution, par la suite,

du comité organisateur posa le problème suivant: le monument commémoratif allait être laissé sans responsable pour son entretien et un montant d'argent appréciable, reliquat de la fête, était en banque, sans tuteur légal. Cet état de chose, dans une certaine mesure, a aussi contribué à la naissance de notre association de famille. Quelques années passèrent puis, en juillet 1986, un comité provisoire fut établi pour étudier sérieusement la mise en place d'une association. En mai 1987, six requérants firent une demande de charte. Elle fut accordée le 21 juillet 1987, par l'inspecteur général des institutions financières au nom de l'ASSOCIATION DES BOUFFARD DU CABARET DU PETIT MATANE. Pour éclairer le lecteur, le terme «Cabaret» signifie plateau et c'est une ancienne appellation géographique. Les ancêtres matanais des Bouffard venaient de l'île d'Orléans où l'on retrouvait dans l'environnement de leur terre ancestrale un plateau, un ruisseau et une pointe portant tous les trois le nom Cabaret. Au Petit Matane, ils utilisèrent sur leurs lots ce terme en souvenir de l'île.

Une assemblée officielle de fondation fut convoquée le 20 novembre 1987 et les participants ont élu un premier conseil d'administration de

quatorze membres. On accepta aussi un projet d'armoiries et le recrutement des membres s'amorça. L'enthousiasme était au rendez-vous. Quant à l'idée de restauration de la maison Horace-Bouffard, on commença à y songer sérieusement et elle fut à l'ordre du jour de plusieurs réunions du conseil d'administration par la suite. Face à cet intérêt manifeste, les propriétaires de la maison et du terrain proposèrent d'en faire cession gratuitement à l'association par actes notariés. Le conseil d'administration accepta ces donations le 6 décembre 1988 et la première assemblée générale des membres tenue le 21 mai 1989 a entériné ce choix. Cette assemblée vit également l'adoption des règlements généraux de l'association de famille puis d'armoiries spécifiques.



**Les armoiries de la famille Bouffard.**

Par des dons personnels d'argent, par des repas et des soirées bénéfiques, par d'autres moyens, tels tirages, marché aux puces, etc., on amassa des fonds qui furent consacrés aux premiers travaux de restauration. La vieille maison Horace-Bouffard fut posée sur un solage de béton à la fin de 1988; son toit reçut une couverture neuve en 1989 et des travaux sont amorcés pour refaire sa large galerie et son entrée en façade. Ces campagnes de restauration sont faites par corvées. Le style et l'époque de la maison sont respectés. Le calendrier



**Travaux de restauration à l'été 1989.**

des travaux est fonction des avoirs monétaires de l'association. Ils pourront donc s'étendre sur plusieurs années. L'aide gouvernementale n'a pas encore été demandée mais elle est envisagée. Enfin, il serait bon de savoir que l'Association des Bouffard n'entend pas travailler à la sauvegarde de cette bâtisse uniquement pour elle-même. Elle tient à rendre ce musée disponible pour les visites de groupes et sur demande.

Voilà l'histoire de l'Association des Bouffard du Cabaret et de son projet de restauration. Nous souhaitons l'établissement d'autres regroupements de famille. Il n'est pas nécessaire d'avoir une maison à restaurer pour former une telle association. Fraterniser, rechercher ses origines et développer la fierté et l'appartenance sont des motifs suffisants.

### **UNE MAISON PORTATIVE! La trousse pédagogique de la Maison Lamontagne**

Francine CHEVRIER  
Régisseuse à la Maison Lamontagne  
(Rimouski-Est)

Elle mesure 71 cm x 31 cm, soit environ 2 pieds de long sur 1 pied de large, et elle a été conçue avec des

poignées pour être facilement transportable. C'est la trousse pédagogique de la Maison Lamontagne, une version miniature de la Maison Lamontagne. Ouvrez son toit et vous découvrirez à l'intérieur du matériel intéressant, pour qui veut s'initier à l'histoire et à l'architecture particulière d'une maison située à Rimouski-Est, qui a été classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles.

Voilà l'expérience qui a été proposée à des élèves de 3<sup>e</sup> année de différentes écoles de la Commission scolaire Rimouski-Neigette, l'hiver dernier, expérience qui peut toujours être renouvelée.

Dès le moment où l'enseignant dépose la trousse pédagogique sur son bureau pour la présenter aux élèves, la curiosité des enfants est à son maximum et les questions fusent de partout. Certains vont reconnaître la Maison Lamontagne tandis que d'autres se demandent bien ce qui les attend. L'enseignant se retrouve alors dans des conditions idéales pour rassasier la soif d'apprendre des enfants et débiter l'apprentissage de l'histoire de la Maison Lamontagne, une maison qualifiée par les spécialistes de plus intéressant spécimen de l'histoire architecturale domestique québécoise dans tout l'Est-du-Québec.

A l'aide de photos, de manipulations de jeux de blocs de recouvrements, de jeux d'assemblages, de mises en situation et de bien d'autres activités possibles, les enfants découvrent les objets liés à la vie quotidienne de leurs arrière-arrières... grand-parents et s'initient à la façon dont on pouvait vivre et construire les maisons il y a plus de 200 ans.

Les conceptrices de la trousse, mesdames Johanne Meloche et Lisette Tardif, toutes deux enseignantes, ont créé les activités pédagogiques de la trousse de manière à ce qu'elles correspondent aux objectifs du ministère de l'Éducation, en sciences humaines, pour le niveau de la 3e année. Des activités sont également suggérées pour d'autres matières, comme les mathématiques et les arts plastiques. Les élèves de 4e, 5e et 6e année pourront également y trouver leur intérêt. Mesdames Meloche et Tardif ont inclus dans la trousse les outils nécessaires à l'enseignant pour le bon fonctionnement des activités: guide pédagogique, cahier d'activités et document de références.

Un des meilleurs moments de cette expérience se situe lorsque les enfants viennent voir la Maison Lamontagne sur place, un peu plus tard, à la fin de leur année scolaire. En effet, ils reconnaissent les objets qu'ils avaient vus sur photos et comparent ce qu'ils avaient imaginé comme maison avec ce qu'ils voient sur place. Certains même, auront préparé des questions pour le guide, dont ils suivront mot à mot les explications. Dans le meilleur des cas, l'intérêt des enfants était tel que près de deux heures s'étaient passées avec le guide de la Maison Lamontagne sans trop qu'on ne s'en aperçoive!

Avec la trousse pédagogique de la Maison Lamontagne, les enfants de 3e année et même 4e, 5e et 6e année du primaire, seront sensibilisés à la compréhension, à la conservation et au respect des objets qui témoignent de la vie de leurs prédécesseurs.

Les enseignants qui voudront se procurer la trousse pédagogique peuvent le faire en tout temps, en télépho-

nant au numéro de téléphone: 722-4038.

### NOUVELLES BREVES Euchariste MORIN, MAC

- Les chasseurs ont été précédés par des fouilleurs cette année dans la région du Témiscouata. En effet, une équipe d'archéologues et d'étudiants en archéologie de l'Université de Montréal ont inventorié les rives des lacs Témiscouata et Touladi durant trois semaines au mois de septembre. Ce secteur possède un fort potentiel archéologique pré-historique et un programme de recherche sur plusieurs années pourrait être mis en branle. Une collaboration de la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, du ministère des Affaires culturelles et de l'Université de Montréal.
- L'orgue de l'église de Cacouna, monument historique classé, a été complètement restauré au cours de l'année. Il s'agit d'un orgue d'une grande valeur historique fabriqué par Eusèbe Brodeur en 1888.
- La Commission des biens culturels a recommandé en septembre dernier le classement du Manoir Fraser de Rivière-du-Loup à titre de site historique.
- L'île aux Basques a dévoilé une partie de ses mystères grâce à des fouilles archéologiques qui ont été effectuées en septembre par une équipe de chercheurs de l'Université Laval. Une mise en valeur des vestiges laissés par les pêcheurs basques au XVIe siècle est envisagée par la Société Provancher, propriétaire de l'île, en collaboration avec la ville de Trois-Pistoles.
- Un nouveau lieu historique a ouvert ses portes au public cette année grâce aux efforts du Comité touristique de Saint-Denis-de-la-Boutillerie. La Maison Chapais raconte l'histoire de ses illustres occupants, Jean-Charles Chapais et son fils Thomas. Les meubles d'origine conservés au Musée de la civilisation ont été rapatriés et nous plongeant dans l'atmosphère douillet de l'époque victorienne.

- La cour de circuit de L'Isle-Verte, monument historique classé, pourrait devenir un centre d'interprétation du patrimoine. La municipalité de L'Isle-Verte s'est associée avec la Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte et avec le ministère des Affaires culturelles pour la réalisation de ce projet.

  
MAILLOUX & BAILLARGEON INC.

PREMIER FABRICANT  
DE CHANDELLES  
AU CANADA DEPUIS 1896

J.A. St-Pierre, représentant

SUCCURSALE  
160, LAVOIE  
Rimouski (Québec)  
G5L 5Y7

RÉSIDENCE  
392, Robitaille  
Rimouski (Québec)  
G5L 1S6

Tél.: (418) 723-3272 Tél.: (418) 723-8864

# NOUVELLES DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

## **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 26 octobre dernier. Parmi les priorités qui furent établies notons le dossier des biens culturels patrimoniaux présents dans notre région bas-laurentienne; ainsi le président du conseil d'administration, monsieur Richard Belzile, de Cabano entreprendra des démarches afin d'étudier la possibilité de faire «revivre» la Maison Gauvreau de Rimouski par l'occupation physique des lieux par des organismes à caractère culturel... A suivre!

*Pierre Collins, secrétaire*

## **SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DE TROIS-PISTOLES**

A l'occasion du Salon du livre de Trois-Pistoles, le 30 novembre dernier, la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles lançait le 11e numéro de sa revue annuelle, L'Echo des Basques. On y traite, entre autres, du 50e anniversaire de la Caisse populaire pistoloise, des événements qui ont conduit à l'érection civique de la ville il y a 75 ans. On y trouvera une entrevue de Victor-Lévy Beaulieu, etc.

Le coût de la revue, frais postaux compris, est de 5 \$. S'adresser à la : S.H.G.T.P.

Case postale 1586  
Trois-Pistoles (Québec)  
G0L 4K0

*Emmanuel Rioux, président*

## **SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Le 11 septembre, la députée de Kamouraska-Témiscouata, Mme France Dionne, remettait le certificat d'agrément au service d'archives de Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. La subvention qui l'accompagnait a permis d'ouvrir un concours pour le recrutement d'un directeur du service. Depuis le 19 novembre, M. François Taillon en est le responsa-

ble. Auparavant, il avait surtout oeuvré aux archives du Séminaire de Nicolet. Les travaux de relocalisation du centre devraient débiter au début de janvier de sorte que l'ouverture est prévue pour les premiers jours du printemps.

Dimanche, le 23 septembre, une soixantaine de personnes ont vécu à Kamouraska la journée historique annuelle. Au programme, messe à l'église, suivie d'un exposé sur l'histoire et l'architecture du temple. Mme Annette Raymond a évoqué l'importance de Kamouraska dans l'histoire de l'Est-du-Québec, rappelant que, dans son plus proche périmètre, cette localité a été le «berceau» d'une quinzaine de paroisses. Lors du buffet servi au musée de l'endroit, l'historien Michel Lessard, à l'aide de documents d'époque, a retracé l'apport du Québec et de la Côte-du-Sud dans l'histoire de la photographie. La Société a remis sa décoration «le Mérite historique régional» à Mgr Léon Bélanger, le premier secrétaire de la Société en 1948. Président de l'organisme à deux reprises, il n'a de cesse de travailler à faire reconnaître la spécificité historique et culturelle de la région Côte-du-Sud. Dans l'éloge du lauréat, M. Gaston Deschênes, vice-président de la Société, disait que notre région n'a rien à envier aux autres régions qui ont eu des monseigneurs voués à la cause de l'histoire; et pour ce faire, il rappelait les noms de Mgr Savard en Charlevoix, de Mgr Tessier aux Trois-Rivières et de Mgr Tremblay au Saguenay Lac-Saint-Jean.

Le samedi 13 octobre, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec célébrait ses 25 ans. C'est sur la Côte-du-Sud qu'on fêta l'événement. Quelque cinquante délégués représentaient près d'une vingtaine de sociétés membres. Sous le thème «Ecrire et diffuser l'histoire», le colloque a permis d'explorer les difficultés et défis que connaissent les artisans de ce

secteur du loisir culturel. On a aussi cherché à connaître les diverses modalités de financement qui permettront aux sociétés d'histoire de poursuivre leur mission.

L'événement a été ponctué d'une petite exposition d'ouvrages d'histoire, d'une réception civique à l'hôtel de ville de la Pocatière, d'une visite au Musée François-Pilote, et d'un banquet de clôture où l'on offrait, comme prix de participation, deux billets d'avion pour la Belgique. M. Emmanuel Rioux, président de la Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles, a été favorisé par le sort. Guy Théberge, président

## **SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DE L'EST-DU-QUÉBEC**

La Société généalogique de l'Est-du-Québec invite toutes les personnes intéressées à la généalogie à participer à ses ateliers qui se tiennent à tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois de 13 h à 16 h et de 19 h à 21 h 30 aux Ateliers Saint-Louis (100, rue de l'Evêché Ouest, Rimouski).

Pour informations supplémentaires :

*Maurice St-Pierre*  
(418) 723-7491

## **SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD**

La Société historique de la Côte-Nord vient de publier le 13e numéro de la **Revue d'histoire de la Côte-Nord** qui traite, entre autres, de l'industrialisation de Forestville et de l'exploitation du phoque par les Montagnais. Le numéro est vendu 4 \$ plus les frais postaux.

*Société historique de la Côte-Nord*  
Case postale 258  
Baie-Comeau (Québec)  
GAZ 2H1

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE LA MATAPÉDIA

La Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia a publié en septembre 1990 le premier numéro de la revue Chroniques Matapédiennes. Vous pouvez devenir membre de la Société en envoyant 20 \$ à l'adresse suivante :

Société d'histoire et de généalogie  
de la Matapédia  
Case postale 1737  
Amqui (Québec)  
G0J 1B0

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU TÉMISCOUATA

La Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata est heureuse de s'associer pour la première fois à la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent pour faire part de ses activités de la saison 1990.

Avec la mise en place d'un nouveau concept d'interprétation au Fort Ingall en 1989, la S.H.A.T. s'est appliquée cette année à consolider le produit Fort Ingall en renouvelant sa formule d'animation en particulier.

Notre organisme a aussi entrepris en collaboration avec le MAC et l'Université de Montréal un programme de fouilles archéologiques axées sur la présence amérindienne au Témiscouata. Dans le prochain numéro de la Revue, il en sera plus amplement question.

Enfin, la S.H.A.T. vient de publier son deuxième calendrier de photos (quatorze) souvenir de Cabano. Pour les intéressés, communiquez avec la S.H.A.T.

Je ne pourrais terminer sans souligner les efforts qui ont été déployés pour en arriver au maintien de la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent si importante pour notre région.

Jacques Fournier,  
président de la S.H.A.T.  
81, rue Caldwell  
Case postale 464  
Cabano (Québec)  
G0L 1E0

(418) 854-2375

**Note:** On invite également les autres sociétés d'histoire à nous faire part de leurs activités.

**Pierre Collins, secrétaire**

# UN RECORD GUINNESS

## LES MARIAGES BOUFFARD-DURETTE

Georgy BOUFFARD, Petit Matane



Parmi les enfants de Charles Bouffard et de Sarazine Marquis, six vont se marier avec six Durette d'une même famille. Après le décès de ses parents au début des années 1880, l'aîné Auguste Bouffard maria Cordélie Durette. Il se retrouva avec ses frères et soeurs à sa charge.

Cordélie était la fille de Louis Durette et de Philomène Thibeault du Grand Détour sur la rivière Matane. Maintenant installée au Petit Matane, elle recevait en visite des membres de sa propre famille. C'est de cette manière qu'elle vit la naissance d'idylles impliquant ses soeurs et son frère avec ses beaux-frères et sa belle-soeur. Et les épousailles ont suivi. En 1885, son frère Epiphane maria Lumina Bouffard; puis, en 1887, sa soeur Cécile convola avec Elzéar Bouffard. Dans le canton, les gens commencèrent à chuchoter des rcontars et à prétendre malicieusement que Cordélie arrangeait ces mariages. Blessée dans son orgueil,

elle tenta d'intervenir pour suggérer à ses beaux-frères de fréquenter d'autres jouvencelles que ses soeurs. Rien n'y fit. En 1896, Horace Bouffard épousa Azilda Durette; en 1898, Napoléon Bouffard poursuivit la lancée avec Léontine Durette puis, en 1901, Luc Bouffard termina l'élan en prenant Adèle Durette comme épouse. Si Cordélie avait réussi sa manoeuvre de diversion, elle aurait privé notre famille d'un record mondial inscrit depuis 1982 au livre Guinness, c'est-à-dire le record du plus grand nombre de mariages entre deux mêmes familles. La résultante de ces six unions aujourd'hui, c'est la ressemblance «frappante» que l'on peut voir sur les visages des descendants ■

# DES LIVRES À LIRE !

JEAN LECLERC  
**LE SAINT-LAURENT  
ET SES PILOTES 1805-1860,**  
Ottawa, Leméac, 1990, 232 pages.

Jean-Pierre BELANGER, IQRC  
(Collaboration spéciale)

L'histoire de la navigation sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent reste encore largement à faire. Jean Leclerc, étudiant-chercheur au Département d'histoire de l'Université Laval où il complète actuellement son doctorat, comble ici un vide évident de l'historiographie maritime du Québec.

L'ouvrage **Le Saint-Laurent et ses pilotes 1805-1860**, s'intéresse, comme son titre l'indique, à l'évolution de la navigation fluviale au siècle dernier, à une époque où Québec jouait le rôle de plaque tournante du trafic maritime sur le Saint-Laurent. L'auteur aborde notamment dans cette étude la fondation en 1805, de la Maison de la Trinité de Québec, créée pour pallier les dangers de la navigation sur le fleuve et le golfe (en attestent les nombreux naufrages qui se multiplient alors entre les deux rives). Elle procède en particulier à la construction de phares. L'on doit à la Maison de la Trinité, nous indique Jean Leclerc, l'érection entre 1809 et 1857, de phares à l'île Verte, Pointe-des-Monts, l'île d'Anticosti, l'île Bicquette, l'île Rouge et Cap-des-Rosiers. L'ouvrage présente donc un intérêt certain pour les lecteurs de la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**.

L'auteur trace enfin, dans le dernier des quatre chapitres de son étude, un portrait socioprofessionnel des «pilotes» qui se sont adonnés à la navigation sur le fleuve au XIXe siècle, et regroupés depuis 1860 dans une association professionnelle qui porte leur nom : la Corporation des pilotes. Abondamment illustré de plans, cartes, tableaux, documents d'archives et gravures anciennes, dont plusieurs en couleur, l'ouvrage entretient donc un caractère inédit. L'auteur a en effet puisé ses informations à l'intérieur de

plusieurs fonds d'archives qui n'ont jamais été explorés systématiquement (Trinity House, Corporation des pilotes, etc.). Mais le mérite de l'oeuvre de Jean Leclerc tient surtout au fait qu'il permet enfin d'éclairer un aspect méconnu de notre histoire maritime, trop longtemps enfoui dans les sombres profondeurs de ce Saint-Laurent mystérieux, périlleux et mythique... De ce seul point de vue, nous devons à l'auteur du Saint-Laurent et ses pilotes, une reconnaissance sans failles.

**Collectif**  
**SAINTE-ODILE-SUR-RIMOUSKI.**  
**UNE HISTOIRE DE COOPÉRATION**  
**(1939-1979) (1940-1990)**

Rimouski, 1990, 504 pages, (en vente en librairie 30 \$).

Ghislaine PINEAU

Sainte-Odile ne vous dit rien. Eh bien! Après la lecture de la monographie que le comité des fêtes du 50e anniversaire de Sainte-Odile a lancé en septembre dernier votre intérêt risque d'être éveillé. C'est un ouvrage de cinq cents pages d'une histoire locale très vivante. Une équipe sous la responsabilité de madame Léona Deschamps y a travaillé durant deux ans recueillant une imposante documentation.

Déjà la facture extérieure du volume est une invitation. Un texte bien aéré auquel documents et photos donnent un supplément d'informations. Comme tout livre qui se respecte on y retrouve préface, avant-propos, table des matières, postface et bibliographie. Les premières pages sont réservées à la présentation de l'équipe de rédaction, du comité des fêtes, de la chanson-thème, des auteurs de celle-ci et du logo.

Le plat de résistance demeure l'histoire de Sainte-Odile. Ce sujet traité en sept volets qui sont autant de chapitres. Le premier intitulé «Près de la rivière» décrit l'aspect physique, géographique et démographique du lieu. La vie religieuse et communau-

taire est largement évoquée dans «Une communauté paroissiale». La population rurale est racontée et se raconte dans «Les gens de la terre». «Une fresque municipale» couvre la vie politique. Que de souvenirs pour tout écolier dans le chapitre réservé au monde de l'éducation soit «L'école, un défi constant». La vie économique est le propos de «Un vent de création commerciale». Le dernier chapitre laisse l'écrit pour l'image. «De génération en génération» présente une galerie de portraits constituée de photos des familles pionnières, des doyennes et doyens et de maisons ancestrales. D'ailleurs une idée originale est à souligner soit les deux pages blanches où on invite le lecteur à y ajouter les photos de sa famille et d'en écrire l'histoire.

Chaque chapitre accède ainsi à une vie propre. De magnifiques illustrations (reproductions de toiles, de dessins et de photos) précèdent chacun d'eux. Structurés sans en avoir l'air par une introduction, un développement et une conclusion, ils sont comme de petits livres dans un grand. Messages et témoignages s'ajoutent à l'ensemble. Des anecdotes égaient souvent le propos.

Mais ce plat de résistance est tellement riche qu'il nous est difficile de souligner un aspect, un événement, un personnage plutôt qu'un autre. Aussi nous vous invitons à le découvrir par vous-même. Vous aurez sans doute autant de plaisir à le faire que nous.

Bonne lecture!

**Claude Otis**  
**PRÉSENCES AMÉRINDIENNES**  
**EN GASPÉSIE**

Matane, Cégep de Matane et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1989, 88 pages, (disponible à la Coop de Matane, 5,75 \$ plus les frais).

*Une présentation de Claude OTIS, auteur et professeur d'histoire au Cégep de Matane*

## LES AMÉRINDIENS : UN SUJET TABOU?

Le comité de rédaction de la revue m'a proposé, il y a quelques jours d'écrire un court article sur un volume que j'ai publié au printemps 1989, volume intitulé *Présences amérindiennes en Gaspésie*. J'ai accepté de bonne grâce. Cependant, je voudrais faire deux mises au point.

Tout d'abord, il ne faudrait pas s'attendre ici à un article de fond : sans doute que le volume présente des idées importantes, mais le présent article a surtout pour but d'en faire la présentation. D'ailleurs, il ne saurait être question de produire un article «sérieux» avec une si courte préparation. Deuxièmement, est-il à propos de traiter d'un tel sujet après l'été «chaud» que nous venons de passer? Certains ont vécu la crise amérindienne avec tant d'acuité, qu'ils préféreraient tourner la page à tout jamais. Je crois au contraire qu'il faut en parler, en parler calmement, ce qui n'est pas tellement possible en période de crise, surtout lorsque les médias s'attachent, comme cela a été le cas, selon moi, à attiser le problème en n'insistant que sur les «épiphénomènes» de la question amérindienne. Bref, cet article veut simplement inviter le lecteur à reprendre ou à refaire le contact avec ces groupes de concitoyens par un retour aux sources.

*Présences amérindiennes en Gaspésie* a été pour moi une façon de «traiter» un malaise certain que je ressentais en tant qu'enseignant. En effet, depuis plusieurs années, j'apprends aux jeunes l'histoire du pays, de même que celle de la région. Pendant longtemps, j'ai vécu avec une certaine insatisfaction pour cette histoire un peu «tronquée», cette histoire qui évacuait tout l'aspect aborigène : une histoire de Blancs, qui gardait le silence sur des siècles du passé, comme si le Québec et la Gaspésie, avaient été «créés» par Jacques Cartier...

Pour combler ce vide, je me suis mis, il y a plusieurs années, à intégrer des éléments de l'histoire amérindienne à mes cours. Ce qui n'allait pas nécessairement de soi : moi non plus, je n'avais pas été instruit avec

des préoccupations bien grandes pour les Amérindiens. Malgré tout, je me suis mis à l'écoute, pour ne pas dire à l'affût de tout ce qui pouvait me renseigner sur les premiers habitants du pays.

Au fur et à mesure que mes connaissances s'accumulaient, j'ai senti le besoin de les regrouper et ainsi de les véhiculer plus efficacement sous la forme de ce petit ouvrage qu'est *Présences amérindiennes en Gaspésie*. Donc, ce volume vise essentiellement des objectifs pédagogiques et/ou académiques.

Il ne contient pas nécessairement des découvertes inédites : il se veut d'abord et surtout un ouvrage de vulgarisation. Il s'appuie néanmoins sur une quantité de recherches, de lectures, et surtout sur les témoignages de nombreux spécialistes en la matière : historiens, anthropologues, archéologues et autres personnes préoccupées par le sujet. Le «mérite» de ce volume est, à mon humble avis, de rassembler et de condenser toutes ces données dans une forme simple et accessible aux étudiants ou à toute catégorie de lecteur.

La première partie de l'ouvrage explique le peuplement de l'Amérique puis, progressivement, de la Gaspésie. Tout en décrivant le contexte qui prévalait à cette époque, nous découvrons, comment, quand et par qui s'est fait ce peuplement, de même que le mode de vie de ces peuples, pendant cette période dite préhistorique.

Ensuite, une seconde partie trace un tableau d'ensemble des peuples qui habitaient l'Est du Canada, au moment des grandes découvertes. Tout en gardant une attention spéciale sur les habitants de la Gaspésie et leur mode de vie, nous les comparons avec les autres groupes amérindiens qui occupaient cette partie du continent. Puis, nous analysons les conséquences incroyables que va entraîner l'arrivée des Blancs.

Enfin, une dernière partie présente la situation déplorable dans laquelle se retrouveront tous les groupes amérindiens, y compris les Micmacs de la Gaspésie, au cours du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle. Le tout se terminant par une

lueur d'espoir qui se dégage du «réveil» des autochtones, réveil qui va se généraliser à travers toute l'Amérique dans les années 1960.

Il est évident qu'un tel sujet ne peut être couvert en une centaine de pages. C'est pourquoi, chaque grand chapitre se termine sur des questions, des pistes de recherches éventuelles. Pour finir, un «prologue» essaie de retrouver, via les archives, une présence amérindienne à travers nos ancêtres.

Avant de conclure cet article, je voudrais revenir sur cette idée du début, à savoir qu'il ne fallait pas, malgré les relations difficiles avec les Amérindiens, couper les ponts : il faut, au contraire, tendre vers plus de connaissances et une plus grande compréhension. Car, il ne faut pas faire le jeu de l'autruche. Ainsi que je l'écrivais à l'endos de la couverture du volume : «Les Amérindiens ne constituent qu'une fraction minime de la population du Canada et même de celle du Québec. Pourtant, ce groupe y tient une place qui dépasse parfois de beaucoup en importance son poids numérique». Je ne suis pas un devin mais les événements de l'été 1990 sont assez éloquentes...

### Guylaine Arbour AMQUI CENT ANS À RACONTER 1889-1989

Amqui, 1989. 610 p.

Marie COTE

Amqui a célébré en 1989 son premier centenaire de fondation. Des fêtes ont été préparées et la population d'Amqui a répondu de façon extraordinaire à l'invitation des organisateurs. Par exemple : un village d'antan a été recréé, des soirées populaires et des fêtes de quartiers ont été organisées, des spectacles et une pièce de théâtre originale ont été présentés. Durant deux semaines, la population d'Amqui et ses visiteurs ont vécu pleinement les fêtes du Centenaire.

La publication d'un volume portant le titre de «Amqui cent ans à raconter 1889-1989» s'inscrivait parfaitement dans cette initiative. En effet, n'est-ce pas un moment privilégié pour retra-

cer les événements qui ont marqué l'histoire de notre paroisse, de colliger des faits et des dates et de recueillir les témoignages de nos aînées et aînés.

Jusqu'à la publication de ce volume, l'histoire d'Amqui n'avait jamais été écrite de façon si détaillée et peu de personnes avaient entrepris de faire cette recherche. Ainsi, le défi était de taille et plusieurs collaborateurs ont alors dominé une crainte bien naturelle devant le difficile travail de la recherche et de la rédaction.

Une des difficultés inhérentes à la publication d'une monographie réside dans le choix de privilégier tel ou tel événement, mais ce choix s'est toujours fait au meilleur de nos connaissances en ayant toujours à l'esprit que ce volume s'adresse à un très large public<sup>1</sup>.

Chacun des chapitres de ce volume trace l'évolution des différents secteurs de l'activité humaine comme: la vie religieuse, municipale, culturelle, sportive, économique ainsi que les domaines de l'éducation, de la santé. Parallèlement à cette histoire dite «officielle», l'écrivain Bertrand B. Leblanc et monsieur Adrien Fournier (citoyen d'Amqui) ont écrit des textes fort savoureux sur des personnages singuliers qui ont vécu à Amqui.

Le volume «Amqui cent ans à raconter 1889-1989» demeure un outil de référence et nous espérons que celui-ci donnera des pistes intéressantes à d'éventuelles recherches historiques.

Si vous êtes intéressés à vous procurer ce volume, adressez-vous à :  
*Hôtel de Ville d'Amqui*  
20, promenade de l'Hôtel de Ville  
Amqui (Québec)  
G0J 1B0  
Téléphone : (418) 629-4242

Le volume se vend au prix de 25 \$ plus 3 \$ pour les frais de manutention.

1. En octobre 1990, sur les 2 000 exemplaires publiés près de 1 600 ont été vendus.

## ARCHIVES CARTOGRAPHIQUES ET ARCHITECTURALES.

Archives nationales du Québec, 1990, 426 pages, 14,95 \$.

Description de près de 300 fonds cartographiques et architecturaux qui regroupent au-delà de 300 000 documents conservés au Centre d'archives de Québec, ce guide s'adresse principalement aux chercheurs soucieux de reconstituer l'histoire de la société québécoise dans son contexte spatial.

L'ouvrage présente les archives civiles (arpenteurs et notaires), les archives judiciaires, les fonds privés et gouvernementaux ainsi que les collections. Egaleme nt contenu dans ce guide, des photographies aériennes provenant de ces divers fonds ainsi qu'une série d'index facilitant le repérage d'un auteur, d'un groupe de fonds ou de documents particuliers<sup>1</sup>.

1. Extrait du Conseil de la culture de l'Est-du-Québec, Lettre de nouvelles, septembre-octobre 1990, page 19.

## Pauline Cadieux JUSTICE POUR UNE FEMME. POURQUOI IL FAUT RÉHABILITER CORDÉLIA VIAU.

Libre Expression, 1990.

*Chantal-Marguerite FREGEOT*  
Etudiante en 2e année baccalauréat  
en histoire  
Membre de la Société d'histoire du  
Bas-Saint-Laurent

C.-M. Frégeot : Pourquoi, madame Cadieux, avez-vous écrit un troisième livre concernant Cordélia Viau et demandant spécifiquement sa réhabilitation?

P. Cadieux : En fait, j'ai écrit deux livres et non trois, car le deuxième reprenait, à la demande du public, le thème de non-culpabilité base du livre «La lampe dans la fenêtre» qui était épuisé. Dans ce second volume, étaient insérées plusieurs des photographies du film «Cordélia» qui avait obtenu un grand succès, et quelques détails nouveaux sur les plaintes,

qu'on m'avait communiquées après la parution de «La lampe dans la fenêtre».

Lorsque j'ai écrit «La lampe dans la fenêtre», je mettais, à mon sens, une fin à des recherches qui duraient depuis quinze ans, qui m'avaient appris un certain nombre de choses, mais que je désespérais d'augmenter, les gens interrogés étant très réticents à me communiquer ce qu'ils avaient appris de leurs parents ou d'aînés. Car il fallait bien s'en tenir à ces versions, tous, ou à peu près tous les concitoyens de Cordélia étant décédés.

J'avais personnellement connu le témoin-vedette du procès de 1898, lequel est décédé, presque centenaire, en 1969. Je suis toujours persuadée qu'il connaissait le nom de l'assassin véritable, qu'il ne m'a jamais dit.

J'avais connu également, dans l'exercice de ma profession, plusieurs des contemporains de Cordélia, pas nécessairement des gens de son patelin, mais des citoyens mêlés au domaine judiciaire. Lorsque j'exprimais un doute sur la culpabilité de Cordélia, certains riaient beaucoup, d'autres hochaient la tête en souriant béatement... Aucun cependant ne m'a jamais dit en autant de mots, qu'il croyait, lui, que les suppliciés étaient véritablement les assassins.

En 1973, lorsque je mis un point à mes recherches et les publiai, je demandais aux lecteurs qui auraient quelques détails à me communiquer, de le faire. Le silence a été brisé après la projection du film Cordélia, pour lequel Jean Beaudin s'est surpassé, selon mon opinion.

Si en 1990 j'ai remis à mon éditeur le manuscrit «Justice pour une femme», bien plus étoffé que les deux autres, c'est que je voulais mettre à la disposition du public, tout ce qu'on m'avait communiqué, ayant été fortement impressionnée par la réhabilitation que l'on a faite, en 1973, d'un gérant d'usine exécuté en 1914, pour un crime qu'il n'avait pas commis, détails qui nous ont été donnés par le film «Le meurtre de Mary Phagan» projeté en septembre 1989, par Radio-Canada.

Si, aux Etats-Unis, on réhabilitait un individu exécuté quelques années après que Cordélia et Samuel l'eussent été au Québec, pourquoi ne le ferait-on pas pour eux, si on apportait des preuves qui ne sont pas nouvelles en elles-mêmes, mais qui n'ont pas été communiquées de façon suffisamment claire, me semble-t-il, aux divers jurés qui se sont prononcés sur le sort des accusés.

Et voilà! J'aurais peut-être dû attendre encore un peu pour remettre mon texte, y ajoutant quelques petits détails supplémentaires, mais si j'ai pu inciter le jeune Barreau de la province à s'occuper de cette affaire, je me montrerai satisfaite, souhaitant quand même qu'il partage mon opinion que toute la lumière n'a pas été faite dans le temps, sur la culpabilité des accusés choisis ou leur non-culpabilité.

#### **En collaboration**

#### **LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE**

Québec, Publication du Québec, 1990, 170 pages.

*Michel L. SAINT-PIERRE*

*Professeur au Cégep de Rimouski*

Dans l'introduction de l'Atlas d'architecture mondiale, on rappelle que «le patrimoine architectural appartient aux témoignages durables de l'histoire». C'est dans cette optique que les Québécois ont redécouvert, au cours des dernières décennies, leur patrimoine architectural et ont reconnu sa valeur artistique, historique et ethnographique. Malheureusement, il n'existait pas, jusqu'à maintenant, d'ouvrage de vulgarisation faisant l'inventaire de nos biens culturels. C'est pour répondre à ce besoin que le ministère des Affaires culturelles a publié un très beau livre intitulé **Les chemins de la mémoire**.

Au lieu de présenter un répertoire de forme traditionnelle, ce livre nous entraîne à la découverte de l'histoire et du patrimoine du Québec en nous faisant parcourir «les chemins de la mémoire». Le livre commence

par un historique de la conservation du patrimoine culturel au Québec : les sources, l'influence du modèle français, la Loi sur les monuments historiques de 1922, le travail de la Commission des monuments historiques, les acteurs, la Loi de 1972, l'inventaire des biens culturels. Ensuite commence le voyage dont l'itinéraire comprend dix circuits du centre et de l'est du Québec, regroupant 250 monuments et sites classés depuis 1922. Un deuxième tome traitera de l'ouest du Québec.

La présentation de chaque circuit comporte trois éléments. D'abord une carte géographique qui situe le circuit avec les numéros de routes et les noms de lieu. Ensuite, un texte qui explique le contexte historique, géographique, social et économique qui a permis la création des monuments et la formation des sites du patrimoine. Enfin, la description et l'histoire de chaque monument ou site, illustré au moyen de photos ou de dessins. Le circuit qui traverse notre région comprend 21 monuments et sites dont la Maison Lamontagne et la Maison Gauvreau.

Pour rédiger les textes, on a fait appel à 82 spécialistes encadrés par un comité de lecture en collaboration avec le personnel du ministère des Affaires culturelles. Parmi les auteurs, signalons notre collègue, l'historien Antonio Lechasseur, bien connu dans la région, notamment pour son implication dans la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et la Société Joseph-Gauvreau pendant plusieurs années.

Le livre est magnifique, volumineux (540 pages), grand format, imprimé sur un papier de grande qualité et présenté dans une belle reliure rigide. Les nombreuses photographies, tirées des archives ou réalisées par une équipe de photographes dont faisaient partie Mia et Klaus, contribuent à mettre en valeur les monuments et les sites illustrés. Les textes sont bien écrits et très intéressants. C'est un livre que toutes les personnes qui s'intéressent à notre patrimoine, mais aussi à notre histoire, devraient avoir dans leur bibliothé-

que. Il est agréable à lire et à consulter et constitue un excellent ouvrage de référence. On peut aussi l'utiliser pour planifier des visites bien que sa taille décourage son utilisation comme guide touristique. Son prix est élevé, 99 dollars, mais pour un livre d'art c'est une bonne affaire.

#### **Collectif**

#### **L'EST DU QUÉBEC:**

#### **ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES**

Rimouski, UQAR, 1990. 79 p.

*Par les professeurs de géographie  
Université du Québec à Rimouski*

Le Module de géographie de l'Université du Québec à Rimouski vient de publier un ouvrage intitulé: «L'Est du Québec: Etudes géographiques». Conçue pour le grand public en général et les enseignants et enseignantes des niveaux primaire, secondaire et collégial en particulier, cette publication de 79 pages a été préparée par les professeurs de géographie de l'UQAR afin de contribuer à une meilleure connaissance de la géographie de l'Est du Québec. L'ouvrage réunit cinq contributions d'une quinzaine de pages chacune portant sur différents aspects de la géographie régionale :

- Miguasha : un lointain passé inscrit dans la roche, par Pierre Laplante
- Le Quaternaire du Bas Saint-Laurent, par Bernard Héту
- Iles-de-la-Madeleine, Bas Saint-Laurent, Gaspésie: Essai de géographie urbaine, par Pierre Bruneau
- Les disparités de revenus dans l'Est du Québec, par Clermont Dugas
- Les régions touristiques de l'Est du Québec, par Gilles Brien, Jacques Roy et Vélíchko Vélíkov

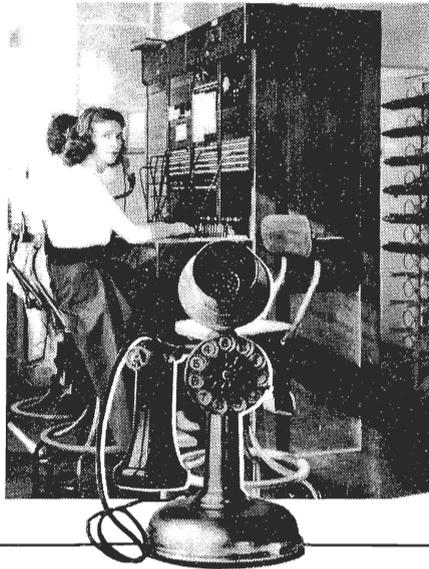
On peut se procurer cet ouvrage en envoyant un chèque de 5 \$ à l'adresse suivante :

Module de géographie  
Université du Québec à Rimouski  
300, allée des Ursulines  
Rimouski (Québec)  
G5L 3A1

# «MERCI» A NOS GENEREUX COMMANDITAIRES

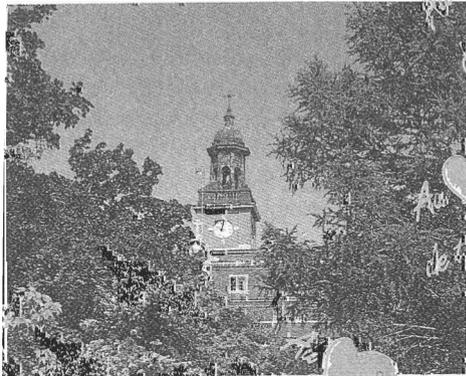
## L'Histoire...

Une communication soutenue  
avec les bâtisseurs de  
notre patrimoine.



*Une tradition  
de plus de 125 ans  
qui se poursuit*

*Au cœur  
de ta formation*



*Au cœur  
de ta formation*

**UQAR**  
CRÉATRICE  
D'AVENIR

### *Un baccalauréat en histoire actualisé*

De nouveaux cours ont été ajoutés récemment au baccalauréat en histoire. Mentionnons: le patrimoine architectural, la civilisation traditionnelle du Québec, la muséologie, le Bas-Saint-Laurent au XXe siècle et l'histoire de la pêche au Canada et au Québec.

Pour en savoir plus sur ce programme actualisé, communiquez au numéro (418) 724-1644 ou (418) 724-1427.

 **Cégep de  
Rimouski**



**Université du Québec à Rimouski**